



SENSIBILISER

COLLECTER

RECYCLER

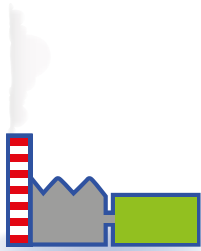
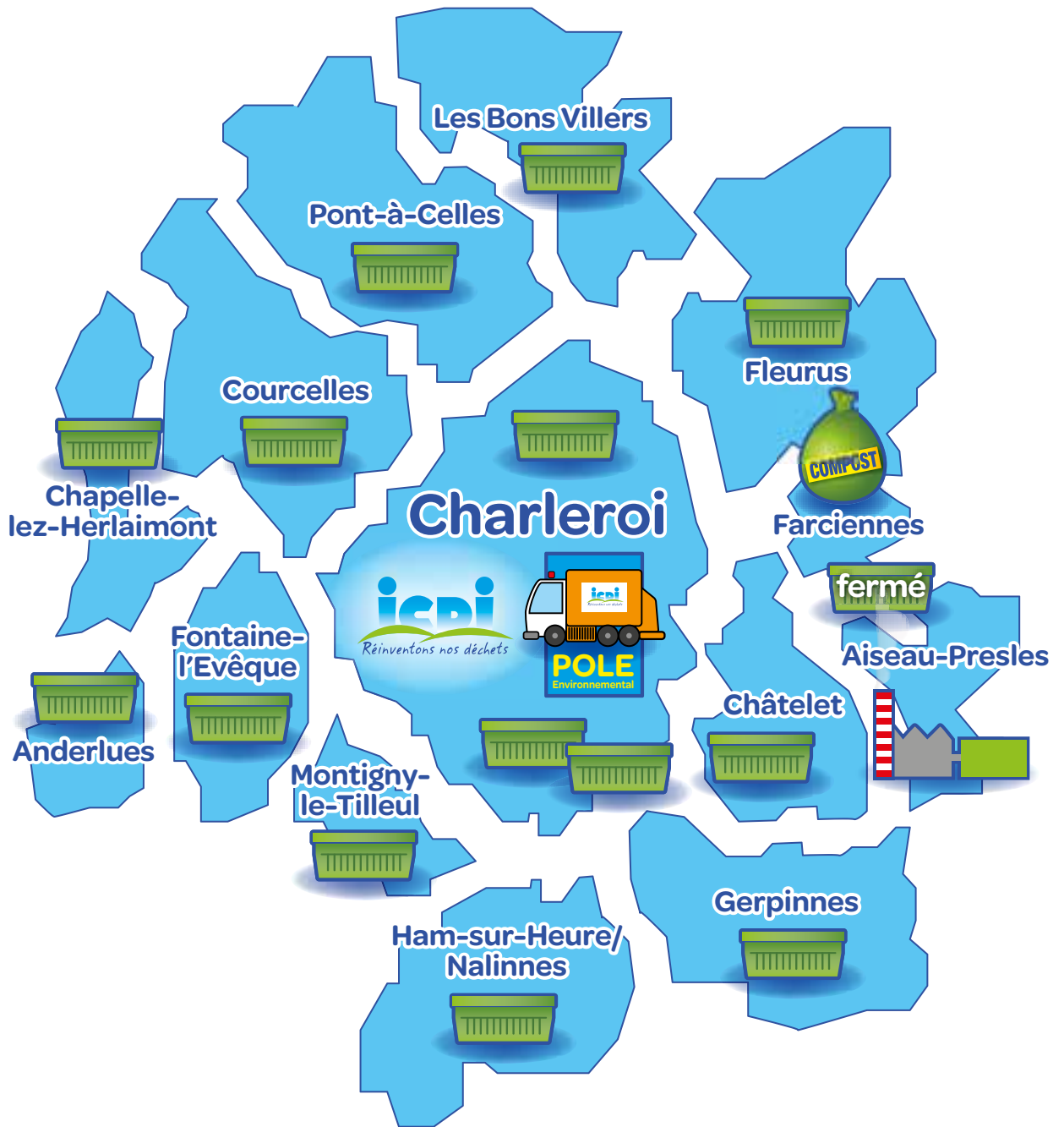
VALORISER

ADMINISTRER

RAPPORT D'ACTIVITÉS

EXERCICE 2013

INTRODUCTION	5	4. VALORISER	53
ICDI, votre partenaire "environnement" au quotidien	5	A. Le traitement et la valorisation des ordures ménagères (OM)	54
Avant-propos	7	B. Les rejets, une préoccupation constante	60
ICDI, 65 ans au service de l'environnement	8		
1. SENSIBILISER	11	5. ADMINISTRER	69
A. La prévention des déchets	12	A. Généralités	70
B. La communication des activités et services de l'intercommunale	15	B. Mise en place des outils GRH	70
C. La communication en partenariat avec la COPIDEC et les obligataires de reprises	17	C. Les relations sociales	70
D. La communication interne	18	D. Évolution du volume de l'emploi et répartition par sexe et par âge	71
E. Personnes sensibilisées par une action de prévention des déchets (répartition par communes)	19	E. Évolution des frais de personnel	71
		F. Le SIPP	72
		G. Le CPPT	73
		H. Les activités	73
		I. Patrimoine et travaux	75
2. COLLECTER	21	RAPPORT FINANCIER	77
A. Les collectes en porte-à-porte	23	A. Synthèse des principaux événements	78
B. Les collectes par apports volontaires	29	B. Les résultats environnementaux	82
C. Les collectes par conteneurs (location)	38	C. Les résultats financiers	82
D. Le taxi-déchets	40		
3. RECYCLER	43	ANNEXES	117
A. Les filières de recyclage	44		
B. Le tri des PMC	45		
C. Le tri-broyage des encombrants	46		
D. La récupération des métaux à l'issue de l'incinération	47		
E. Les conventions conclues entre l'ICDI et Fost Plus	47		
F. Statistiques globales	48		



UVE
Unité de valorisation
énergétique



Pôle Environnemental
Centre de tri des PMC
Centre administratif
Collecte
Services techniques



**Parcs de
recyclage**



**Plateforme
industrielle de
compostage**



Votre partenaire "environnement" au quotidien

À une époque où le volume des déchets ménagers tend à augmenter d'année en année, et où la nature de ces déchets évolue également sans cesse, le défi de leur gestion n'a jamais été aussi élevé.

Avec près de 500 collaborateurs, des dizaines de milliers de kilomètres parcourus chaque année, de nouvelles collectes sélectives en porte-à-porte, le développement continu de l'amélioration de ses outils et des stratégies de communication grand public, l'ICDI relève ce défi au quotidien depuis tout juste 65 ans.

Créée en mars 1948, l'Association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la région de Charleroi a évolué avec son temps. Elle compte aujourd'hui 14 communes affiliées et déploie ses efforts pour le bien-être et l'avenir de plus de 421.000 bénéficiaires.

La mission principale de l'ICDI consiste à collecter et valoriser les déchets ménagers des habitants de notre zone intercommunale conformément aux directives européennes et aux dispositions édictées par la Région wallonne.

Dans cet esprit, l'ICDI a d'abord une mission de prévention en s'assurant que le citoyen limite au maximum sa production de déchets, partant du principe que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. L'ICDI privilégie le réemploi qui permet de réintégrer les objets inutilisés dans des filières d'articles de seconde main. Vient ensuite la promotion du tri des déchets afin d'en favoriser le recyclage. Enfin, en dernier lieu, la valorisation énergétique des déchets résiduels qui ne peuvent être valorisés d'une autre manière.

Les défis sont de taille, mais les chiffres plaident en faveur d'une amélioration notable. Avec l'apparition des parcs de recyclage il y a une vingtaine d'années, le tri des déchets s'est imposé dans le quotidien de nos concitoyens. À l'époque, seul un tiers des déchets étaient recyclés, le reste étant mis en décharge ou incinéré. Aujourd'hui, la tendance s'est inversée et les quotas de l'ICDI s'approchent des deux tiers de déchets recyclés. Les parcs de recyclage sont d'ailleurs visités par près de 700.000 citoyens chaque année.

Même si les habitants des communes affiliées à l'ICDI sont considérés comme de bons élèves en matière de tri des déchets, l'ICDI souhaite passer à la vitesse supérieure en diminuant la production de déchets. Des campagnes de sensibilisation sont d'ailleurs menées dans ce sens. 2013 a été l'année de la préparation du passage à la collecte des ordures ménagères en conteneurs à puce dans 5 nouvelles communes. En 2014, ce seront en effet 7 des 14 communes qui auront opté pour ce nouveau système de collecte qui permet le tri sélectif de la fraction organique des déchets des ménages. L'ICDI a également créé en 2013, avec ses partenaires, la Ressourcerie du Val de Sambre, véritable outil en faveur du réemploi.

Au-delà des chiffres et des graphiques somme toute encourageants, vous pourrez sans aucun doute apprécier le dévouement et la cohésion de votre Intercommunale sans lesquels nul esprit de service public ne saurait être revendiqué.

L'ICDI à vos côtés pour un territoire accueillant et dynamique !

Olivier Bouchat
Directeur général ICDI



INTRODUCTION



LE COMITÉ DE GESTION EST ENTRE AUTRES RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION ET DE L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS PRISES LORS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION. EN PARTANT DE LA GAUCHE: GÉRARD MONSEUX (OBSERVATEUR), PHILIPPE CHARLIER (ADMINISTRATEUR), MAHMUT DOGRU (ADMINISTRATEUR), DOMINIQUE GRENIER (VICE-PRÉSIDENT), FRANÇOISE DASPREMONT (PRÉSIDENTE), PIERRE LORIAUX (DIRECTEUR ADMINISTRATIF), OLIVIER BOUCHAT (DIRECTEUR GÉNÉRAL), MOURAD SALHI (ADMINISTRATEUR), GUY TONNELIER (VICE-PRÉSIDENT), PHILIPPE TELLER (DIRECTEUR TECHNIQUE), ABSENT SUR LA PHOTO : CHRISTIAN PIERARD (OBSERVATEUR).

AVANT-PROPOS

DE NOUVELLES VALEURS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Présidente du Conseil d'administration de l'ICDI depuis juin 2013, je porte un regard lucide sur les nouvelles méthodes de gestion et valeurs qui gouvernent désormais l'ICDI.

Depuis sa création en 1948, l'ICDI a évolué pour vivre aujourd'hui une véritable révolution durable. Du développement et de la gestion des parcs de recyclage, des collectes sélectives en porte-à-porte, de la mise en place de VALTRIS, un centre de tri automatisé performant, à la création de la Ressourcerie du Val de Sambre, nos actions se multiplient afin de réduire l'impact environnemental de nos modes de consommation.

En 65 ans d'existence, l'ICDI est progressivement passée d'un modèle d'administration publique à celui d'une véritable entreprise publique. Aujourd'hui, notre vision est d'offrir un service aussi innovant que performant au meilleur coût.

Notre objectif est d'assurer la pérennité de l'activité de notre service public en rencontrant une série de paramètres :

- La maîtrise des coûts afin d'éviter l'alourdissement de la facture des ménages ;
- La recherche des meilleurs procédés et techniques disponibles afin de diminuer l'impact sur l'environnement ;
- L'amélioration de la sécurité et des conditions de travail de notre personnel.

Notre fil conducteur est le reflet du plan stratégique avalisé par nos communes affiliées et évalué d'année en année par le Conseil d'administration. Nous sommes donc tournés vers l'amélioration continue de nos services.

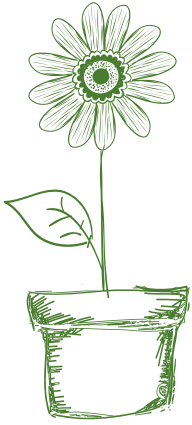
Incarnées par l'ensemble de nos collaborateurs, les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe, d'esprit d'initiative et d'intégrité constituent les bases de référence de notre nouvelle culture d'entreprise.

Notre professionnalisme s'appuie sur les compétences, l'expertise et le savoir-faire de chacun. Si un nouvel esprit d'équipe cimenter la cohésion interne de l'entreprise, l'esprit d'initiative exprime quant à lui notre créativité et notre capacité à innover. L'intégrité, enfin, traduit la loyauté et la relation de confiance que tous nos collaborateurs entretiennent vis-à-vis de l'entreprise, des communes affiliées et de leurs concitoyens.

Avec la direction, nos équipes, les membres du Conseil d'administration et du Comité de gestion, nous clamons "Ensemble pour un service de qualité".



Françoise Daspremont
Présidente ICDI



1988

Suite à la fin de vie de l'unité de Monceau, un nouveau four est inauguré au Port de la Praye.

1994

Ouverture du premier centre d'apport volontaire (parc de recyclage) à Châtelet. Progressivement, le réseau va s'étendre sur tout le territoire de la zone ICDI pour compter aujourd'hui 15 parcs de recyclage.

1999

Première campagne de prévention des déchets de l'ICDI : "Achats futés, déchets limités" et "Le compostage à domicile, c'est facile".

2005

Inauguration du centre de tri manuel des déchets PMC à Couillet.

2011

Implémentation de la poubelle à puce dans la commune de Les Bons Villers. Cette première collecte par conteneurs à puce est combinée à une collecte de déchets organiques.

2013

Construction du nouveau centre de tri automatisé des déchets PMC à Couillet, Valtris.





1 Sensibiliser

Communication et prévention

L'ICDI a décidé, il y a dix ans, de miser sur un travail de terrain en matière de prévention des déchets. L'intercommunale dispose d'une équipe qui sillonne les communes affiliées afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de la réduction du volume des déchets.

Depuis mars 2013, l'intercommunale a rassemblé au sein d'un seul service le pôle communication et le pôle prévention des déchets avec l'objectif d'améliorer son efficacité, sa notoriété et son image de marque et de renforcer les synergies entre les équipes.

A. La prévention des déchets

La Région wallonne incite les communes et les intercommunales de collecte des déchets ménagers à conduire des actions locales de prévention des déchets sur leur territoire (visuelles, concrètes et de proximité). Dans ce cadre, elle met à leur disposition un subside annuel de 50 centimes par habitant.

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. L'objectif de ces actions est de réduire les quantités de déchets produits par les ménages ainsi que leur nocivité, d'améliorer leur caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources, de favoriser le recyclage et la réutilisation.

En 2013, treize des quatorze communes affiliées à l'ICDI lui ont délégué cette mission sur leur territoire communal.

L'ICDI est également **subsidée directement par la Région wallonne** pour réaliser des actions de communication et de sensibilisation plus larges.

→ Actions de prévention des déchets au niveau communal :

L'équipe Communication et Prévention de l'ICDI sillonne les communes qui lui donnent délégation en la matière afin de diffuser les bons gestes à adopter pour une meilleure gestion des déchets. Le service travaille en étroite collaboration avec le Service

Collecte, notamment dans le cadre de la sensibilisation au tri des déchets, ainsi qu'avec le service Parcs de recyclage.

Chaque année, l'ICDI organise pour le compte de ses communes, des quinzaines de prévention des déchets. Les actions sont diverses et adaptées aux besoins de terrain des communes : animations dans les écoles, formations d'adultes, conférences/débats, présence d'un stand thématique lors des événements locaux, création d'événements et d'outils d'information, habillage d'une caravane de l'environnement avec des messages de prévention, etc.



STANDS DE SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DU VOLUME DES DÉCHETS. ACTIONS DE TERRAIN.

Des réunions de concertation sont organisées avec les Echevinats de l'environnement, de l'enseignement, avec les Associations (ONE, CPAS, bibliothèques,...), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons et régies de quartier mais aussi avec les écoles.

En fonction des besoins des communes, des projets pilotes ont été menés : tri et prévention dans les cimetières, tri et prévention sur les marchés, formation d'éco-teams relais dans les administrations communales et dans les centres de formation, formation des agents communaux (techniciennes de surface, ouvriers des travaux, fossoyeurs, stewards urbains,...).

→ Actions de prévention au niveau intercommunal :

L'intercommunale ICDI mène des actions de deux types :

- D'une part, des actions de terrain qui visent à modifier les comportements (sensibilisation directe) ;
- D'autre part, des actions de communication qui visent à toucher le plus grand nombre (sensibilisation indirecte).

Sensibilisation directe : les actions de terrain

Animations dans les centres aérés

Durant l'été, plus de 1.200 enfants ont participé au grand jeu de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, appelé : la Chasse au trésor. 15 jeux ont été fabriqués avec des déchets réutilisés : PMC, papiers-cartons, verre, bois, etc. Le but est de faire prendre conscience aux enfants qu'un déchet peut être "regardé" différemment et avoir une seconde vie. Toutes les thématiques de prévention des déchets et du tri sélectif sont abordées d'une manière attractive et ludique.



LE GRAND JEU DES PLAINES : LA CHASSE AU TRÉSOR.

Organisation d'un événement grand public : Nature en Ville

Le 23 mars 2013, pour la troisième année consécutive, l'intercommunale a organisé la journée "Nature en ville". L'événement avait lieu au Château de Trazegnies. Une journée aux activités variées telles que : petit déjeuner Oxfam, village de terroir, conférence sur le gaspillage alimentaire, conférence sur l'éco-jardinage par Luc Noël, animations aux stands de l'ICDI où toutes les thématiques de prévention des déchets sont abordées. Aux alentours du Château, une balade contée sur le thème de la cuisine sauvage, des promenades à dos d'âne, des ateliers de compostage ainsi que des pépiniéristes complétaient ce programme d'activités.



L'ambassadeur du tri : vérifie la qualité du tri dans les écoles et les bâtiments communaux. Il suit les collectes afin de diagnostiquer les améliorations possibles.

Les formations et événements au service du compostage à domicile : 50 % de nos poubelles résiduelles sont constituées de déchets organiques. Il est important de sensibiliser les citoyens à d'autres approches pour gérer ce type de déchets.

Animations dans les écoles

Les enseignants sollicitent la venue de l'équipe animation au sein de leur établissement scolaire. De plus en plus souvent, l'animation est intégrée dans un projet de classe ou d'école (compostage, éco-consommation, etc.).

En 2013, deux nouveaux carnets pédagogiques ont été conçus pour les élèves à partir de la 3^{ème} primaire : un destiné aux écoles implantées dans une commune ayant adopté le dispositif de collecte des déchets ménagers en conteneurs à puce et l'autre plus général. Il est remis aux enfants en fin d'animation afin que l'enseignant puisse continuer à exploiter la thématique en classe.



DEUX NOUVEAUX CARNETS PÉDAGOGIQUES ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2013.

L'ICDI invite également à l'école d'autres formes de médiations, permettant de toucher également les élèves par l'émotion. Le **théâtre-action "À table"** par exemple, de la Compagnie Alternative Théâtre a permis d'intéresser 462 élèves du secondaire au gaspillage alimentaire et de les inciter au changement de comportement en matière de consommation.

En support des différentes actions en matière de réduction du gaspillage alimentaire et d'incitation à la consommation de fruits et légumes de saison, **des distributions de boîtes à fruits et de boîtes à tartines** ont eu lieu dans les écoles primaires accompagnées d'une animation sur le gaspillage alimentaire.

Visites guidées des sites de l'Intercommunale

Le Service Communication et Prévention organise des visites des parcs de recyclage, de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup et de la plateforme industrielle de compostage. Ce sont aussi bien des groupes scolaires et extrascolaires, des associations diverses, des délégations politiques, de visiteurs étrangers, de professionnels de l'environnement. Ces visites de terrain permettent de visualiser le parcours des déchets et de donner un sens concret au contenu abordé lors des animations. Notons qu'en 2013, les visites du Centre de tri des PMC ont été suspendues en raison des travaux de rénovation.

Le développement d'une campagne de communication globale

Une campagne de prévention des déchets grand public, originale et innovante, a été réalisée par l'ICDI dans le cadre des actions locales de la Ville de Charleroi, en collaboration avec les Editions Dupuis.

L'idée d'associer l'image sympathique de Spirou, personnage emblématique de la bande dessinée et la thématique de la gestion des déchets, s'est imposée naturellement : le 75^{ème} anniversaire de Spirou était l'occasion de marquer le coup en mettant également en valeur le 9^{ème} art emblématique de Charleroi. Les Editions Dupuis ont accepté le projet et le studio Dreamwall s'est vu confié la réalisation d'une série de 10 capsules (vidéo de 25 secondes mettant en scène le célèbre Spirou qui réalise concrètement, au cours de ses aventures, 10 gestes de prévention des déchets).

Objectif de cette campagne : sensibiliser et éduquer les citoyens de 7 à 77 ans à la prévention des déchets grâce à un vecteur bien connu du grand public. La



SPIROU AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS !

campagne a été largement diffusée sur la chaîne locale TéléSambre et dans les salles de cinéma pendant la Semaine Européenne de la Réduction des déchets ainsi que pendant les périodes de vacances scolaires. 68.000 personnes ont vu les spots en salles de cinéma en 2013.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets, durant 4 semaines, 130 bus des Tec ont circulé sur le territoire de l'intercommunale avec leurs flancs habillés par l'affiche de la campagne Spirou.



CAMPAGNE "FLANC DE BUS" SPIROU
"LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QUI N'EXISTE PAS !"

B. La communication des activités et services de l'intercommunale

→ Le calendrier des collectes

Le calendrier des collectes est l'outil de communication et de prévention des déchets phare qui entre dans tous les foyers. Il présente un rappel des consignes de tri en vue des différentes collectes



LE CALENDRIER DES COLLECTES 2014 DE L'ICDI EST DISTRIBUÉ GRATUITEMENT PAR LES AGENTS DU SERVICE DES COLLECTES.

sélectives en porte-à-porte, des conseils de prévention et un calendrier des jours de passage des camions de l'ICDI. Il présente aussi les différents services aux citoyens (parcs de recyclage, taxi-déchets, Ressourcerie du Val de Sambre)... Il est distribué à 189.000 exemplaires par les agents du service des Collectes de l'ICDI.

→ Campagne de communication "conteneurs à puce" à destination du grand public dans les communes qui adoptent ce système de collecte des déchets ménagers

En 2013, la commune de Courcelles a décidé d'adopter le système de collecte des déchets ménagers en conteneurs à puce. Ce passage a nécessité une importante préparation en matière de communication également.

Outre les informations destinées aux collèges et conseils communaux, la phase de communication vers le grand public est importante pour faciliter l'adhésion au nouveau dispositif et préparer le changement de comportement.

Trois courriers explicatifs ont été envoyés à tous les ménages concernés. Des séances d'information pour les citoyens, accompagnées d'un stand de prévention des déchets, ont été organisées et des outils de communication ont été diffusés largement afin d'informer le citoyen sur l'implémentation du système de poubelles à puce.



À L'OCCASION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF, UN NUMÉRO SPÉCIAL DES INFOS PRATIQUES DE L'ICDI A ÉTÉ DISTRIBUÉ AUX HABITANTS.

En 2013, la communication à destination des citoyens des communes de Montigny-le-Tilleul, Aiseau-Prezles, Pont-à-Celles a également eu lieu.

6.570 personnes ont participé en 2013 aux différentes séances d'information destinées aux citoyens.

→ Le Journal d'information aux citoyens "les infos pratiques ICDI"

Ce journal d'information est distribué en toutes-boîtes. Il y a eu 7 éditions en 2013, dont 5 numéros spéciaux destinés aux nouvelles communes adoptant le système des poubelles à puce. Il rappelle, en fonction des saisons, les bons gestes en matière de prévention des déchets et de collectes des déchets.



LE JOURNAL D'INFORMATION DE L'ICDI DESTINÉ AUX CITOYENS EST DISTRIBUÉ PÉRIODIQUEMENT DANS TOUTES LES BOÎTES AUX LETTRES.

→ Le guide du tri des déchets dans les parcs de recyclage

Mis à jour en 2013, il présente le règlement d'accès aux parcs de recyclage ainsi que les consignes de tri et préparation des déchets destinés à être ramenés au parc de recyclage.

→ Collaborations bulletins communaux et journaux d'informations

L'ICDI fournit pour les bulletins communaux des communes, à leur demande, des informations environnementales ; l'ICDI diffuse, grâce au Journal d'information aux locataires de la société de logements sociaux "La Sambrienne" des informations de prévention et de tri des déchets.



LE GUIDE DU TRI DES DÉCHETS DANS LES PARCS DE RECYCLAGE EST UN OUTIL PRÉCIEUX POUR PRÉPARER ET TRIER SON CHARGEMENT CORRECTEMENT AVANT LA VISITE.

C. La communication en partenariat avec la COPIDEC et les obligataires de reprises

Avec la **COPIDEC**, l'ICDI participe à l'élaboration d'un plan de communication au niveau régional. Dans le cadre des collectes de vélos et de jouets au sein des parcs de recyclage, de la semaine sans pesticides, des outils de communication sont développés en commun.

En partenariat avec **Fost Plus**, différents outils sont développés, en plus des campagnes médiatiques et de la diffusion du calendrier des collectes :

- la distribution de matériel pédagogique aux écoles, mouvements de jeunesse et centres aérés (outils, brochures et panneaux, matériel de tri sélectif) ;
- en 2013, nous avons conçu un jeu de cartes des 7 familles des déchets : le but est d'apprendre les bons gestes du tri tout en s'amusant. Le jeu est destiné aux écoles primaires et aux familles ;



- nous avons conçu un Welcome pack destiné aux nouveaux habitants des communes : cette enveloppe regroupe toutes les informations utiles en matière de gestion et de tri des déchets ainsi qu'un sac bleu et un aimant ; il sera diffusé à 20.000 exemplaires ;



- diffusion d'un numéro spécial de l'Infos pratiques en toutes-boîtes, le TRI&Vous, en 200.000 exemplaires ; ce numéro spécial, rédigé à la manière d'un magazine Life Style, regorgeait de trucs et astuces. Un concours-quiz sur le tri des PMC a permis d'offrir 100 places de cinéma ;



- les flancs de tous les camions de collecte ont été équipés d'un message positif : Merci pour vos efforts de tri !



Avec **Valorfrit** : en 2013, une campagne incitant la population à rapporter ses huiles et graisses de friture usagées dans les parcs de recyclage a ainsi été réalisée en partenariat avec Valorfrit. Les participants au "Mois de la Grande Collecte" ont reçu des tickets de tombola en fonction des quantités rapportées. Le but est d'inciter la population à rapporter au parc de recyclage ses huiles usagées.



D. La communication interne

La redynamisation de la communication interne est en cours. Elle vise à transmettre et partager avec l'ensemble du personnel les valeurs de l'entreprise : professionnalisme, esprit d'équipe, esprit d'initiative et intégrité. Ces valeurs constituent la base de notre culture d'entreprise intercommunale. Elles doivent donc être incarnées par l'ensemble de nos collaborateurs et régir naturellement notre état d'esprit quotidien ainsi que guider notre comportement au travers de nos actions journalières dans nos divers métiers. Elles ne visent pas seulement l'efficacité ou la performance de notre entreprise mais définissent surtout sa dimension humaine et son identité.

→ Le journal d'entreprise : la Puce à l'oreille

Afin de donner une nouvelle dynamique au journal d'entreprise, un nouveau nom lui a été attribué en 2013 : "La Puce à l'oreille". Ce titre évoque d'une part, cette fameuse puce qui équipe les poubelles de plus de 100.000 citoyens de la zone ICDI et, d'autre part, il souligne l'objectif d'informer les agents sur les défis, les actualités de l'entreprise et d'éveiller leur curiosité.



LE JOURNAL D'ENTREPRISE DE L'ICDI A CHANGÉ DE NOM EN 2013 : IL S'APPELLE DÉSORMAIS "LA PUCE À L'OREILLE".

→ La fête du personnel

Le 27 juin 2013, les agents de l'ICDI se sont réunis au Rockerill, salle de concert insolite. Après la présentation du bilan de l'année 2012, la nouvelle Présidente, Françoise Daspremont, a rencontré l'ensemble du personnel. Divers ateliers ont animé la fête du personnel (ex. atelier sérigraphie sur t-shirt, atelier forges, etc.).



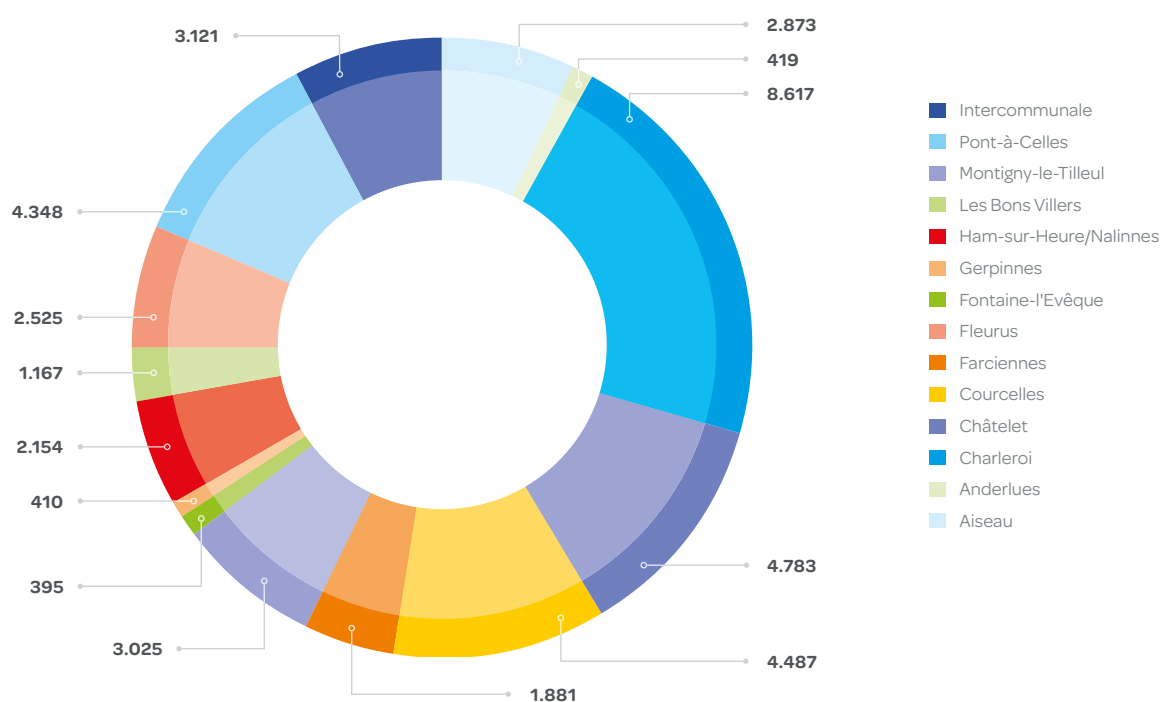
FÊTE DU PERSONNEL 2013 AU ROCKERILL : L'ANCIENNE FORGE DE LA PROVIDENCE A SERVI DE CADRE EXCEPTIONNEL À CETTE JOURNÉE RÉCRÉATIVE.

E. Personnes sensibilisées par une action de prévention des déchets (répartition par communes)

En 2013, l'ICDI a touché d'une manière directe 40.205 personnes par ses actions de prévention des déchets : animations scolaires, animations de groupes d'adultes, formations de formateurs, activités ludiques en plaines de jeux et centres aérés, groupes de travail prévention des déchets (publics enfants, jeunes, adultes, seniors). Ceci représente une augmentation de plus de 25 % par rapport à l'année 2012. Les différents outils de communication ont été diffusés largement et ont permis de sensibiliser plus de 800.000 contacts d'une manière indirecte.

Sensibilisation directe

Communes et Intercommunale	Nombre d'habitants par commune en 2013	Enfants	Adultes	Nombre total de pers. rencontrées en 2013	Nombre total de pers. rencontrées en 2012
Aiseau	10.751	1.377	1.496	2.873	1.081
Anderlues	11.941	115	304	419	580
Charleroi	203.753	3.936	4.681	8.617	11.583
Châtelet	36.319	2.811	1.972	4.783	3.390
Courcelles	30.708	1.183	3.304	4.487	
Farciennes	11.235	858	1.023	1.881	1.266
Fleurus	22.666	2.795	230	3.025	1.044
Fontaine-l'Evêque	17.395	68	327	395	1.080
Gerpennes	12.365	128	282	410	1.751
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.580	1.691	463	2.154	1.072
Les Bons Villers	9.165	1.067	100	1.167	729
Montigny-le-Tilleul	10.133	644	1.881	2.525	864
Pont-à-Celles	16.893	1.722	2.626	4.348	696
Intercommunale	421.554	10	3.111	3.121	6.222
Estimation du nombre de personnes rencontrées		18.405	21.800	40.205	31.358







2

Collector

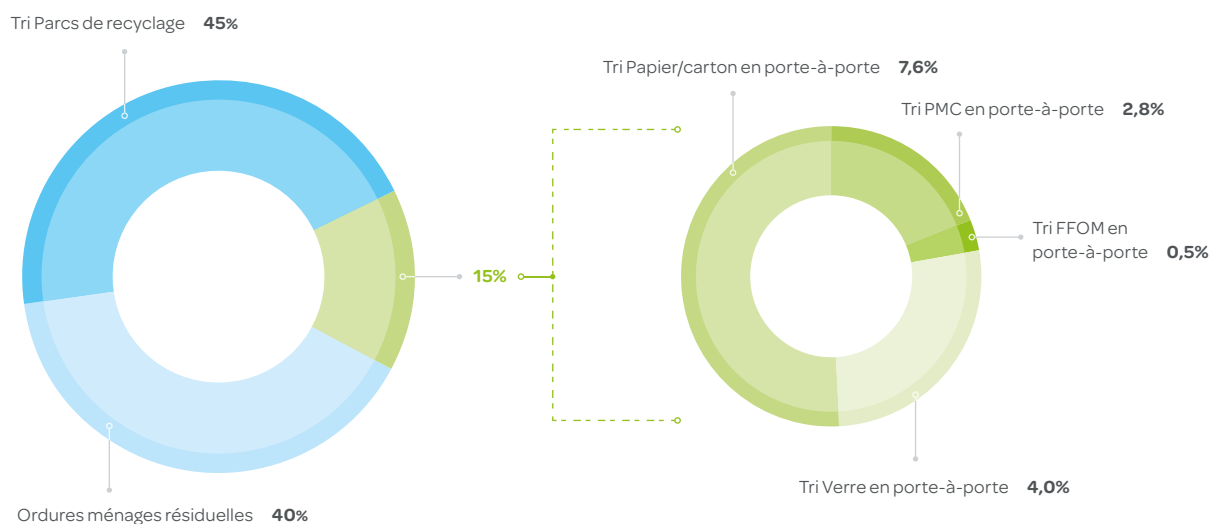
En quelques mots...

Les résultats de l'année 2013 confirment que les 421.554 habitants des 14 communes affiliées à l'ICDI maîtrisent la prévention et le tri de leurs déchets. En effet, les ménages de la zone ICDI ont réduit leur production de déchets à 472 kg par an et par habitant et ont trié 60 % des déchets qu'ils ont produits.

Les déchets de l'année 2013 et évolution depuis 2009 (en kg/an/habitant).

	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères résiduelles	188	184	188	186	188
Tri Parcs de recyclage	221	211	230	227	214
Tri Papier/carton en porte-à-porte	37	37	39	36	36
Tri Verre en porte-à-porte	18	18	20	19	19
Tri PMC en porte-à-porte	10	11	13	12	13
Tri FFOM en porte-à-porte			1	2	2
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	474	461	490	483	472

Les déchets de l'année 2013 : les ménages ont trié 60 % des déchets qu'ils ont produits.



A. LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

L'intercommunale entretient, en interne, sa propre flotte de camions par le biais de son service Charroi installé sur le pôle environnemental, rue du Déversoir à Couillet.

Une installation radio relie, en continu, les camions au dispatching central. Celui-ci permet de remédier rapidement aux divers incidents de collecte tels que les pannes, accidents, travaux, litiges... C'est ainsi que toutes les directives utiles sont transmises aux équipes de ramassage.

Le placement de nouvelles radios numériques avec système de géolocalisation a été finalisé.

En 2013, le logiciel de géolocalisation a été installé et les formations du personnel concerné pour une utilisation optimale sont également en cours. Le système est aujourd'hui opérationnel.

Il convient de saluer le professionnalisme des chargeurs qui s'acquittent des collectes avec un même sérieux quelle que soit la météo. En dépit des intempéries et des multiples chantiers de voirie qui ralentissent le ramassage, les équipes sont soucieuses d'offrir un service optimal aux usagers.

Sur le terrain au quotidien, ce professionnalisme et cette capacité de mobilisation constituent une véritable vitrine de l'intercommunale.



LA COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS DES MÉNAGES EN SACS BLANCS.

Le Personnel

183 ouvriers (chauffeurs et chargeurs) et 3 surveillants de collecte composent le service.

Les surveillants sont attentifs à différents critères :

Collecte

- faire respecter les différentes directives de ramassage ;
- vérifier l'accessibilité des voiries (ex. : travaux, mauvais stationnement...);
- encadrer les équipes en cas d'incidents ;
- effectuer, sur place, le suivi des plaintes, rédiger et transmettre au responsable un rapport détaillé.

Sécurité

- faire respecter le port des Equipements de Protection Individuelle.

Accident

- rédiger le constat d'accident et le rapport détaillé des faits pour le suivi administratif.

Panne

- sécuriser les lieux en cas de danger.

Les différents types de collecte

En règle générale, 14 communes affiliées bénéficient du service des collectes ainsi détaillées :

- la collecte des ordures résiduelles en général une fois par semaine ;
- la collecte sélective des Papiers-cartons en porte-à-porte, en général une fois par mois ;
- la collecte sélective du Verre en porte-à-porte ; en général une fois par mois ;
- la collecte sélective des PMC en porte-à-porte, deux fois par mois ;
- la collecte sélective par conteneurs à puce des déchets résiduels et organiques, une fois par semaine pour les communes concernées.

L'ensemble des collectes est effectué selon le calendrier officiel approuvé par les instances décisionnaires des communes.

En partenariat avec le service “location de conteneurs”, sont également pris en charge :

- la vidange des conteneurs 660 l et 1.100 l pour déchets ménagers ;
- les enlèvements payants au m³ ;
- les enlèvements de sacs orange spécifiques destinés aux PME, indépendants, commerçants, maraîchers... ;
- la vidange des conteneurs de 1.100 l “Papiers-Cartons” et “PMC”, à l’usage exclusif des établissements scolaires et en étroite collaboration avec le service communication et prévention pour le respect de la conformité des déchets.

À la mi-janvier, une collecte annuelle sélective de sapins de Noël en porte-à-porte est proposée. En 2013, 8 communes ont demandé à en bénéficier. Il s’agit de Charleroi, Châtelet, Chapelle-lez-Herlaimont, Farciennes, Fleurus, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles.

Collecte des déchets des maraîchers en sacs orange

Depuis 2011, l’ICDI met à la disposition des maraîchers des sacs payants. Cessacs spécifiques (couleur orange, capacité 100 l) sont fournis à la Régie des marchés ou directement aux maraîchers qui bénéficient, en outre, d’un accès privilégié aux parcs de recyclage pour certains de leurs déchets sur dérogation préalable. De juin 2008 à fin 2013, sur demande de la Ville de Charleroi, les déchets résultant des marchés publics hebdomadaires étaient collectés par l’ICDI. Ce type de collecte n’a pas rencontré le succès escompté (2 à 5 sacs pour l’ensemble des marchés communaux en semaine et en moyenne 30 sacs pour le marché dominical de Charleroi Ville-Haute).

Ce service a finalement été repris par les services internes communaux de la Ville de Charleroi.

Depuis 2011, l’ICDI propose une collecte sélective simultanée des déchets résiduels ménagers et des déchets organiques. La collecte est réalisée au moyen de camions bi-compartmentés. Chaque ménage se voit attribuer deux conteneurs à puce.

Lors de la vidange, après identification de la puce, un outil de pesage comptabilise les levées et les kilos de déchets récoltés. Le système étant capable de distinguer les poids à la levée et à la redescente du conteneur, seuls les déchets vidangés sont pris en compte.

Les données ainsi obtenues servent de base pour déterminer le montant de la taxe communale.

Au-delà du service minimum (forfait d’un nombre de levées et de kilos fixé par la commune), les levées et/ou kilos excédentaires sont facturés en supplément à chaque ménage.

À terme, un tel dispositif devrait inciter le citoyen :

- à modifier son comportement afin de produire moins de déchets ;
- à profiter pleinement de la palette de collectes sélectives en porte-à-porte qui lui est offerte.

Sur le site internet de l’ICDI, chaque usager peut consulter sa propre production de déchets à travers les dates de levées et les kilos collectés par catégories qui y sont détaillés. Un call-center (numéro vert gratuit 0800/94234) permet aux citoyens de se renseigner quant à la mise en place et au fonctionnement du système de collecte par conteneurs à puce.

Ce type de collecte en conteneurs à puce rencontre aujourd’hui un franc succès, particulièrement auprès des communes qui composent la couronne, tout autour de Charleroi. Dès 2014, Aiseau-Presles, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles et Anderlues adhéreront également à ce système. Ce ne sont pas moins de **101.956 habitants** dont les ordures ménagères seront collectées en conteneurs à puce, **soit près d’un quart de la population desservie par l’ICDI.**

Le charroi

En 2013, de nouveaux camions bi-compartmentés destinés aux collectes en conteneurs à puce ainsi que des camions monobac destinés aux ramassages de cartons et PMC ont complété le renouvellement du charroi, en cours depuis 2010 :

- 10 camions compacteurs “monobac”
- 15 camions compacteurs bi-compartmentés
- 3 collectoglass.



Pour augmenter la qualité du service rendu au citoyen, deux camionnettes bâchées avec élévateur permettent de réaliser les tâches là où les voiries sont trop étroites pour les camions classiques.

L'une permet l'accès aux rues trop étroites, en travaux... qui, jusqu'alors, contraignaient les chargeurs à transporter les déchets à pied, parfois sur de longues distances, en leur imposant une surcharge de travail considérable ; l'autre est utilisée pour la maintenance des conteneurs à puce.

Après déclassement des véhicules vétustes et renouvellement de la flotte, fin 2013, le charroi du service se composait de 91 véhicules :

- 45 camions compacteurs monobac :
 - 20 compacteurs affectés à la collecte d'ordures ménagères ;
 - 11 compacteurs affectés à la collecte sélective de "papiers-cartons" ;
 - 11 compacteurs affectés à la collecte sélective de "PMC" ;
 - 3 compacteurs affectés à la collecte des conteneurs ;
- 25 camions bi-compartmentés avec système de pesage affectés à la collecte par conteneurs à puce des déchets résiduels et organiques ;
- 13 camions "collectoglass" affectés à la collecte sélective de "verre" ;
- 4 véhicules de surveillance ;
- 1 camion grappin, essentiellement utilisé pour le service Taxi-Déchets ;
- 1 camionnette-plateau avec élévateur pour desservir les rues inaccessibles aux camions en cas de travaux ;

- 1 camionnette-plateau avec élévateur essentiellement utilisée pour la maintenance et la livraison des conteneurs à puce.
- 1 véhicule de service, essentiellement utilisé par le délégué au suivi des clients conteneurs.

Ancienneté des véhicules

- De 0 à 5 ans : 49 véhicules 53,85 %
- De 6 à 10 ans : 27 véhicules 29,67 %
- De 11 à 15 ans : 8 véhicules 8,79 %
- Plus de 15 ans : 7 véhicules 7,69 %

Toutefois, les véhicules commandés en 2012 ont été livrés début de l'année 2013. Nous avons franchi une étape importante dans le renouvellement du charroi avec l'apport de 29 nouveaux véhicules (15 camions compacteurs compartimentés et 14 camions compacteurs "monobac").

Accidents de roulage

Sur la base des constats établis en 2013, on dénombre 14 accidents de roulage déclarés en tort pour une moyenne de 260 jours de travail/année multiplié par 50 camions sortis/jour = 13.000 sorties. À noter que le chiffre était de 21 pour l'année 2012 (26 pour 2011, 26 pour 2010, 22 pour 2009).

Vu la densité de circulation, les conditions climatiques difficiles notamment l'hiver, les multiples chantiers de voirie, des usagers de la route toujours plus nerveux, on ne peut que saluer l'expérience, la maîtrise, le respect du matériel et le professionnalisme de la plupart de nos chauffeurs.



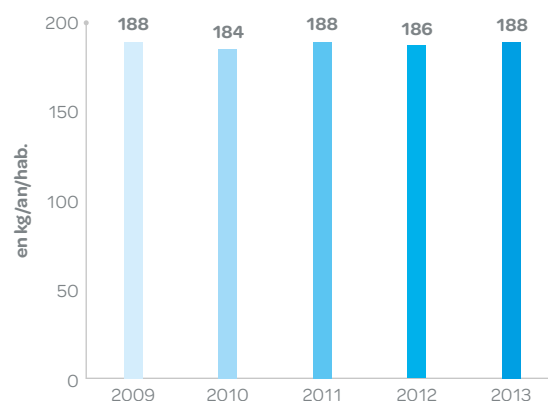
La collecte en quelques chiffres

Kilométrage moyen d'un itinéraire de collecte	± 85 km / jour
Kilométrage moyen du ramassage proprement dit	± 30 km / jour
Nombre de sacs collectés	± 1.000 sacs / chargeur
Poids moyen d'un sac de 60 l (ordures ménagères)	± 8 à 10 kg / sac
Poids moyen d'un sac de 60 l (PMC)	± 2 à 3 kg / sac
Poids maximum autorisé pour un sac (60 l)	15 kg
Equipe de ramassage	1 chauffeur + 2 chargeurs
Horaire de collecte	du lundi au vendredi, de 5h54 à 14h00

→ 1. Les ordures ménagères

Le tonnage d’ordures ménagères résiduelles par habitant retrouve en 2013 un niveau aussi élevé que celui atteint en 2011 ; à de trop rares exceptions près, qui ne compensent pas les augmentations, l’ensemble des communes de la zone ICDI présente des résultats en augmentation par rapport à 2012. Les efforts en matière de prévention des déchets et de tri à la source du verre, du papier/carton, des PMC et de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères doivent être poursuivis pour ramener les quantités d’ordures ménagères résiduelles à un niveau plus acceptable.

Évolution du tonnage d’ordures ménagères résiduelles (sacs et poubelles des ménages) en kg par an et par habitant de 2009 à 2013



→ 2. Les collectes sélectives

Verre

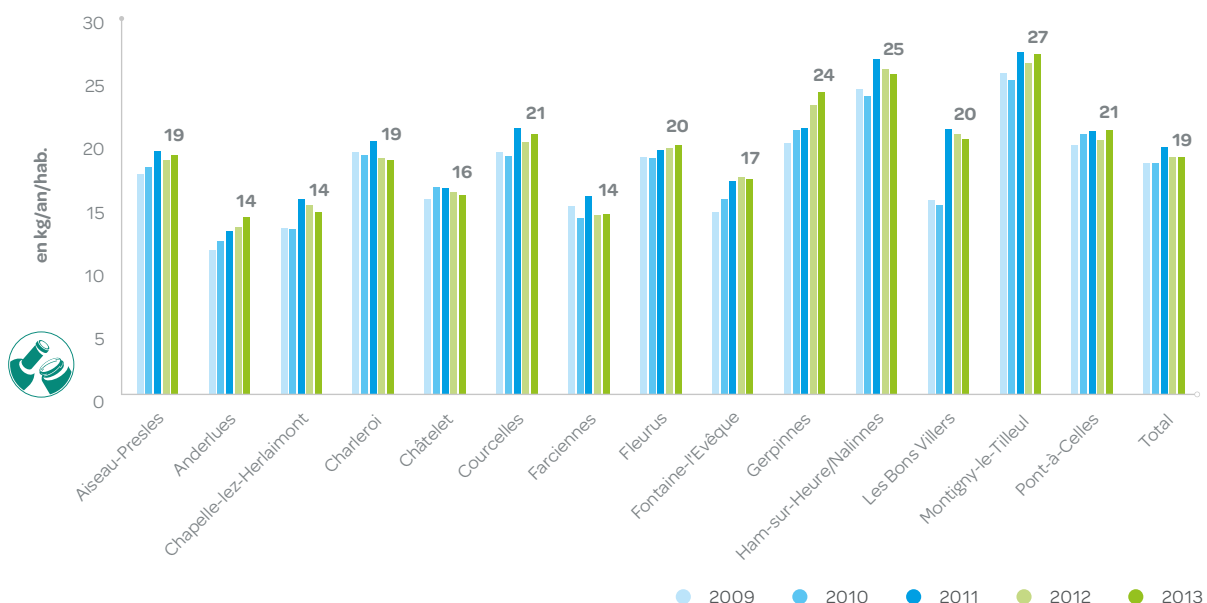
Depuis 2006, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l’ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

Les quantités collectées en porte-à-porte progressent légèrement entre 2012 et 2013 : elles se stabilisent à 7.929 tonnes en 2013. L’augmentation est un peu plus marquée sur Anderlues (+ 6 %), Gerpennes (+ 5 %) et Pont-à-Celles (+ 5 %).

Les meilleures performances sont atteintes par Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalines et Montigny-le-Tilleul avec respectivement 24, 25 et 27 kg par an et par habitant. Les communes de Courcelles, Fleurus, Les Bons Villers et Pont-à-Celles continuent à afficher des résultats légèrement supérieurs à la moyenne de la zone ICDI avec 20 à 21 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte de 2009 à 2013 par commune, en kg par an et par habitant (tableaux détaillés en annexe).

Collecte sélective du verre en porte-à-porte de 2009 à 2013.





Papier/carton

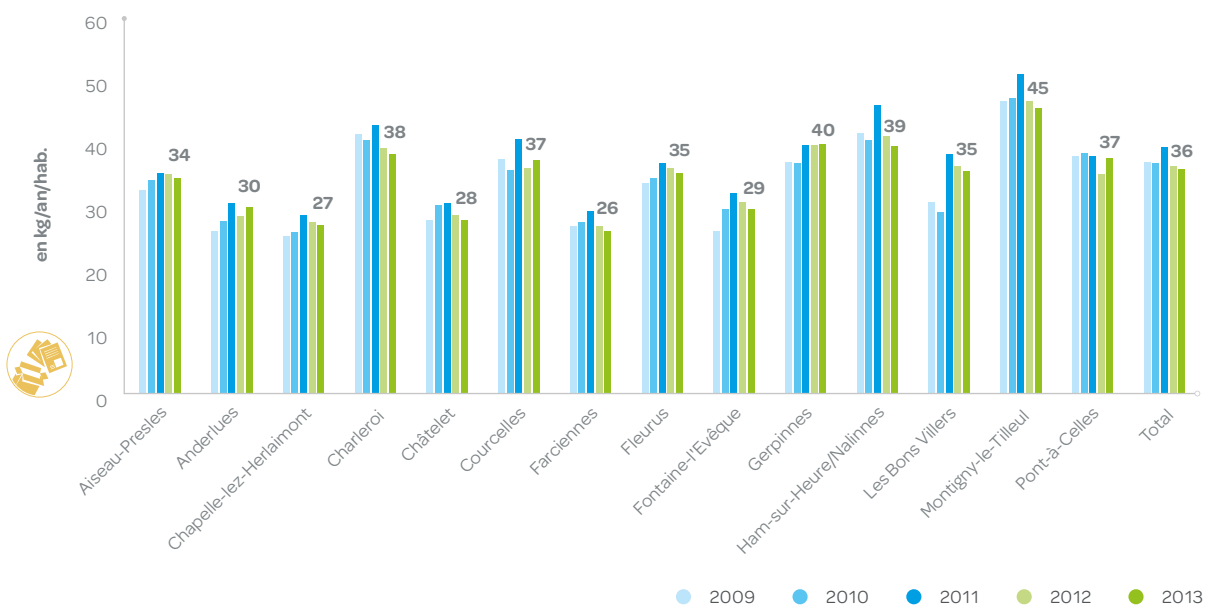
Depuis 2005, les collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

Les quantités collectées en porte-à-porte diminuent de nouveau entre 2012 et 2013 : une légère diminution de 203 T ou - 1 %. Elles atteignent 15.031 tonnes en 2013. À l'exception des communes d'Anderlues (+ 6 %), de Courcelles (+ 4 %), de Gerpinnes (+ 1 %) et de Pont-à-Celles (+ 8 %), la diminution observée est générale.

Les meilleures performances sont réalisées à Charleroi, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Montigny-le-Tilleul avec respectivement 38, 40, 39 et 45 kg par an et par habitant en 2013.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2009 à 2013 par commune, en kg par an et par habitant (tableaux détaillés en annexe).

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte de 2009 à 2013.



PMC

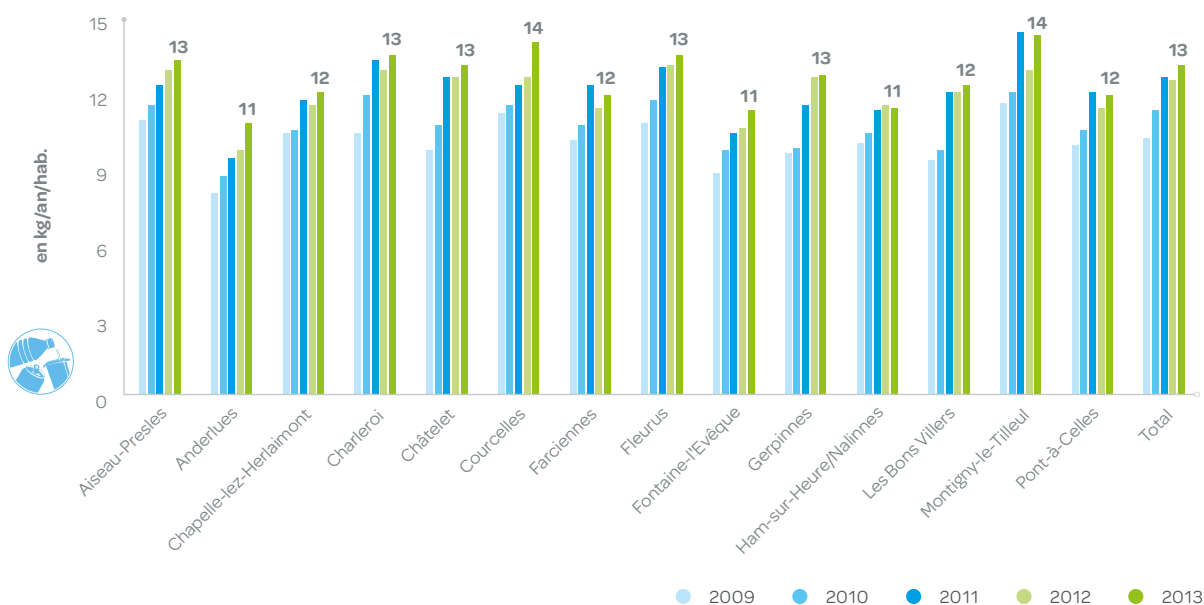
Pour mémoire, les PMC sont constitués des bouteilles et flacons en Plastique, des emballages Métalliques et des Cartons à boissons. Des collectes sélectives en porte-à-porte sont organisées vingt-quatre fois par an sur l'ensemble des communes affiliées depuis 2006.

Les quantités récoltées sont de nouveau en augmentation (après la légère diminution observée pour la première fois depuis 2005 entre 2011 et 2012) et

atteignent 5.511 tonnes en 2013 (+ 5 %). Cette augmentation est particulièrement marquée à Anderlues (+ 12%), Courcelles(+ 13%)et Montigny-le-Tilleul (+ 11%).

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de PMC en porte-à-porte de 2009 à 2013 par commune, en kg par an et par habitant (tableaux détaillés en annexe).

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte de 2009 à 2013.



LE SAC BLANC EST REMPLACÉ PAR 2 CONTENEURS : LE VERT POUR LES DÉCHETS ORGANIQUES ET LE GRIS POUR LES DÉCHETS RÉSIDUELS.

Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

La Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est collectée sélectivement par le biais de conteneurs à puce depuis mai 2011 sur le territoire de la commune de Les Bons Villers, depuis janvier 2012 sur celui de Gerpennes et depuis octobre 2013 à Courcelles.

Un tonnage global de 1.019 tonnes a ainsi pu être collecté séparément en vue d'un traitement par biométhanisation en 2013.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant desservi sont parfaitement conformes aux résultats attendus : 36 kg par an et par habitant desservi à Gerpennes et à Les Bons Villers et 32 kg par an et par habitant à Courcelles en extrapolant les résultats obtenus durant les trois derniers mois de 2013.

B. LES COLLECTES PAR APPORTS VOLONTAIRES

L'ICDI assume pour ses communes la conception, la réalisation et la gestion des parcs de recyclage et centres de transit. Chaque habitant d'une commune affiliée peut se rendre dans n'importe quel parc de la zone et les coûts de gestion sont répartis au prorata du nombre d'habitants par commune.

A terme, on prévoit 3 parcs de recyclage supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 14 parcs déjà en fonction. Pour mémoire, ceux-ci ont été progressivement implantés à Châtelet, Charleroi I (Couillet 1), Gerpinnes, Aiseau-Presles/Farciennes, Les Bons Villers, Pont-à-Celles, Courcelles, Fleurus, Anderlues, Fontaine-l'Évêque, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi II (Ransart), Ham-sur-Heure/Nalinnes et Charleroi III (Couillet 2) (ouvert en avril 2010).

Le parc de recyclage d'Aiseau-Presles/Farciennes a toutefois fermé ses portes le 15/08/2013, en vue de permettre à la SPAQUE de procéder à la réhabilitation de l'ancien site industriel sur lequel le parc était implanté. Cette phase de réhabilitation sera mise à profit pour préparer un nouveau projet de parc de recyclage sur ce site.

La gestion centralisée des parcs de recyclage s'effectue au départ du pôle environnemental de Couillet.

Un centre de transit de déchets, structure provisoire créée dans l'attente de la réalisation d'un parc de recyclage définitif (ouvert le 22/03/2014), est en place à Montigny-le-Tilleul depuis décembre 2000. Il permet de recevoir les déchets habituellement accueillis dans les parcs de recyclage : déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies,...), métaux, papiers, cartons, PMC, verres, encombrants et inertes à l'exception des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), des déchets spéciaux des ménages et des huiles usées.

Moyennant la prise en charge financière par les communes concernées, d'autres infrastructures permettent d'accueillir des déchets spécifiques d'origine non ménagère. Il s'agit des sites de :

- Couillet : accueil des cartons des commerçants de Charleroi ;
- Fleurus : accueil des déchets verts, cartons, encombrants, inertes et incinérables
- Pont-à-Celles : accueil d'encombrants ;
- Courcelles : accueil des déchets verts, cartons, encombrants, inertes et incinérables ;
- Sur tous les parcs de recyclage : accueil de certains déchets maraîchers (sur dérogation).



690.987 VISITES ONT EU LIEU DANS LES PARCS DE RECYCLAGE DE LA ZONE ICDI EN 2013.

→ 1. Quantités collectées et fréquentation

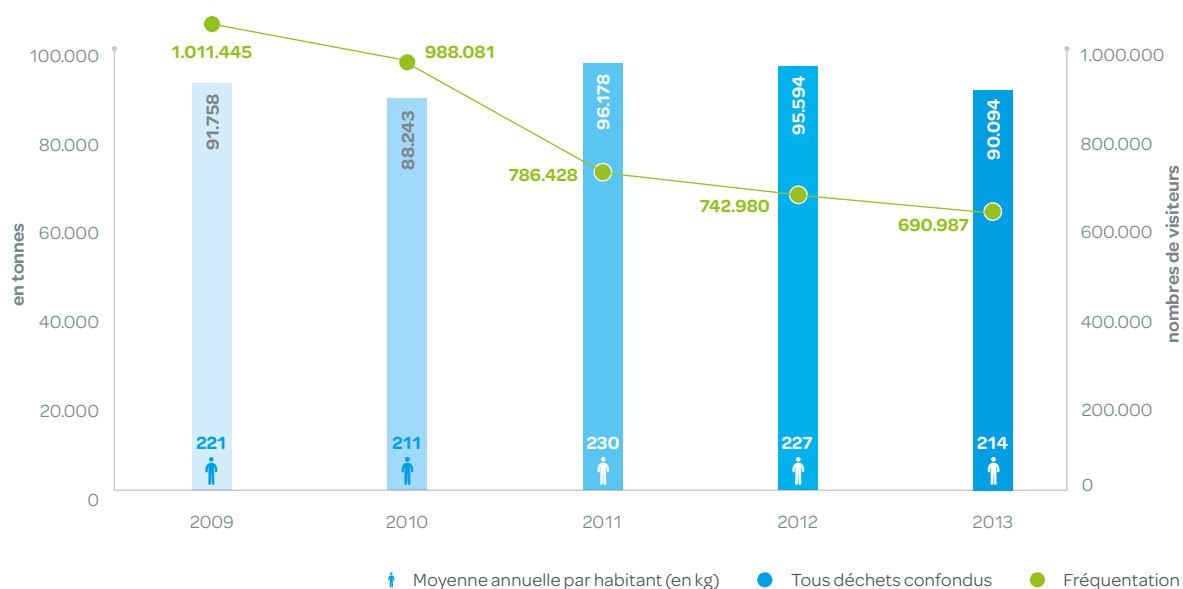
Le graphique ci-après montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les parcs de recyclage et les centres de transit de 2009 à 2013.

En 2013, le nombre de visites dans les parcs de recyclage, enregistré grâce au système de contrôle par la carte d'identité, diminue de nouveau, plus faiblement, et se fixe à 690.987 visiteurs.

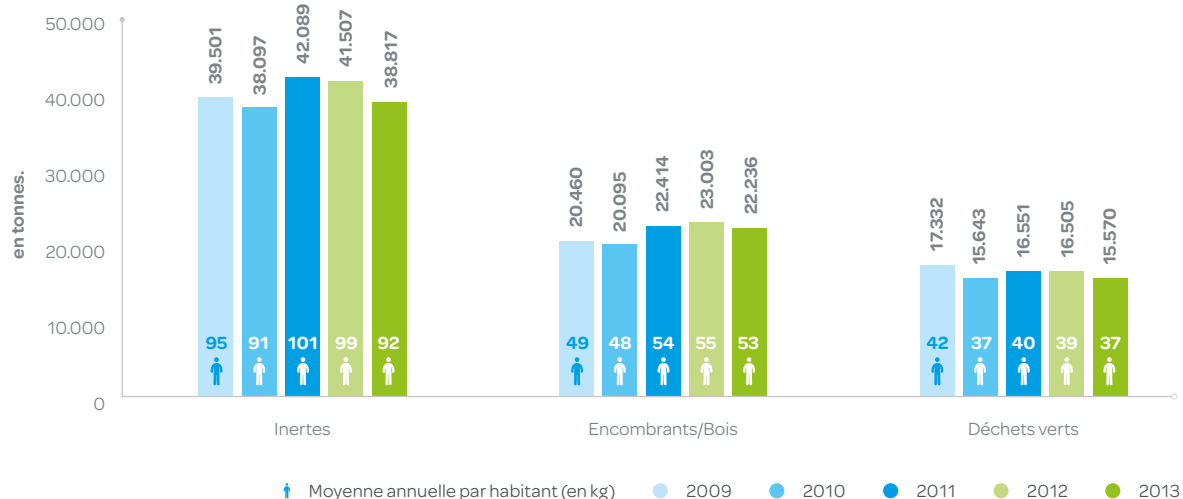
La quantité globale de déchets collectés dans les parcs de recyclage et centres de transit connaît une forte diminution : elle atteint 90.094 tonnes, soit une diminution de 6% ou 5.501 tonnes en 2013 par rapport à 2012. Le niveau atteint retrouve ainsi le niveau des années 2009 et 2010.

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des quantités collectées dans les parcs de recyclage et les centres de transit de 2009 à 2013.

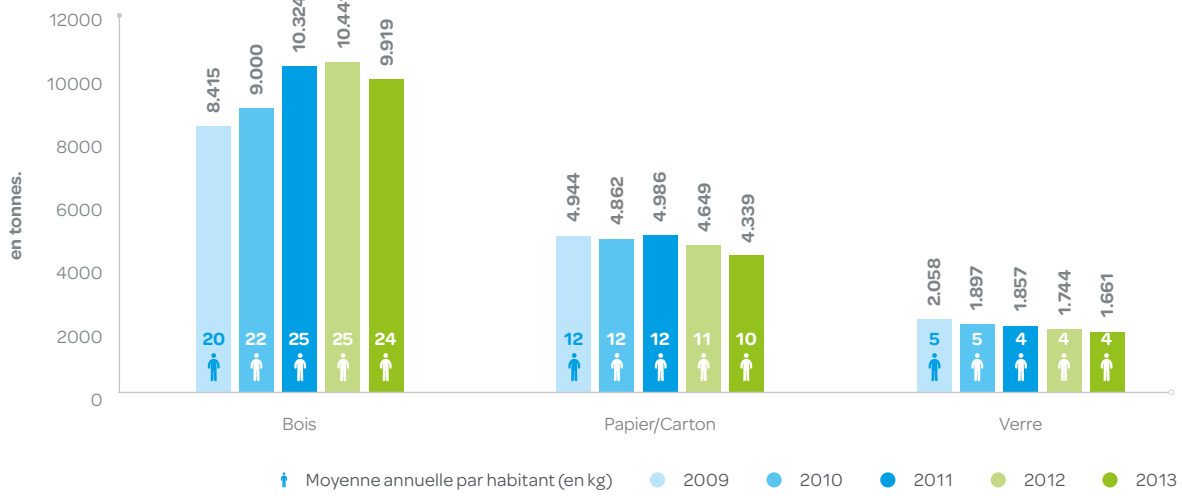
Évolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2009 à 2013.



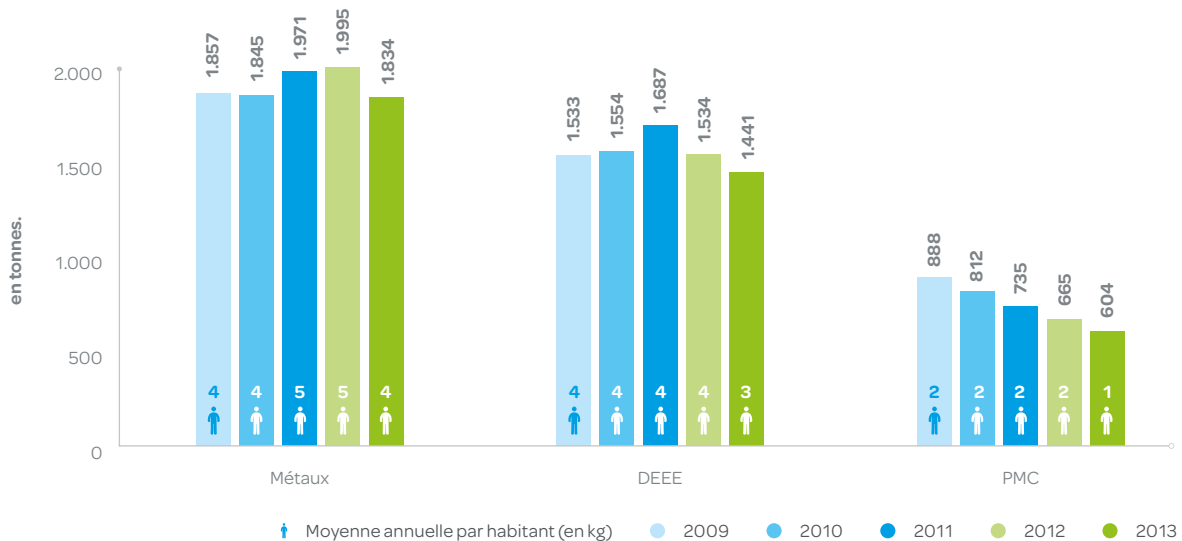
Évolution annuelle des quantités d'inertes, d'encombrants/bois et de déchets verts collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2009 à 2013.



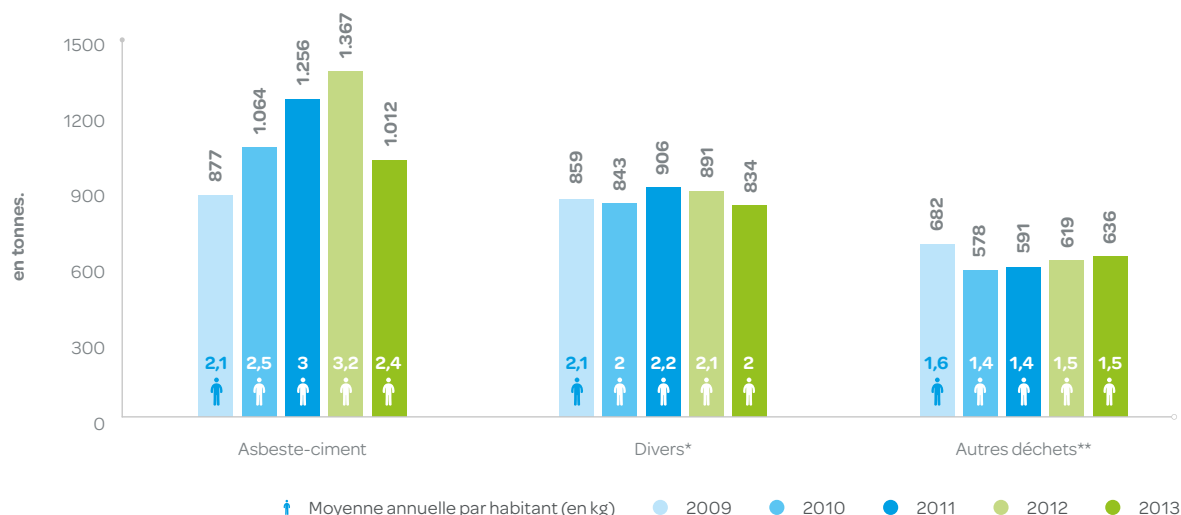
Évolution annuelle des quantités de bois, de papier/carton et de verre collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2009 à 2013.



Évolution annuelle des quantités de métaux, de DEEE et de PMC collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2009 à 2013.



Évolution annuelle des quantités d'asbeste-ciment, de divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets (pneus, bâches agricoles, incinérables) collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2009 à 2013.**



Les **déchets inertes** diminuent fortement en 2013 pour la première fois depuis 2011, de 2.690 tonnes (- 6 %) par rapport à 2012 ; ils retrouvent le niveau des années 2009 et 2010.

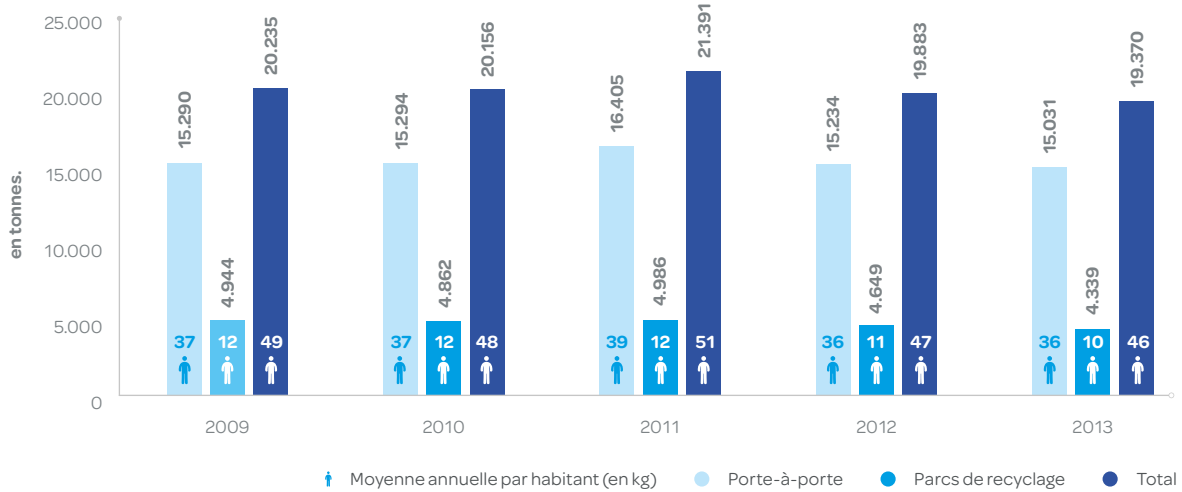
Les quantités de **déchets verts** récoltés dans les parcs de recyclage et les centres de transit diminuent assez fortement (- 935 tonnes ou - 6%) et se fixent à 15.570 tonnes en 2013.

Les **déchets encombrants/bois** diminuent légèrement entre 2012 et 2013 : - 767 tonnes ou - 3 % mais se maintiennent dans les sommets atteints avant 2007. La part "bois" diminue plus que la part "encombrants" : les déchets de bois diminuent de 521 tonnes ou - 5 %, alors que les déchets encombrants ne diminuent que de 246 tonnes ou - 2 %.

Les quantités de **papier/carton** diminuent de 310 tonnes (- 7 %) en 2013, comme c'était déjà le cas en 2012. Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte suivent la même évolution et le tonnage global de papier/carton se limite à 19.370 tonnes en 2013 (- 513 tonnes ou - 3 %).



Évolution annuelle des quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2009 à 2013.



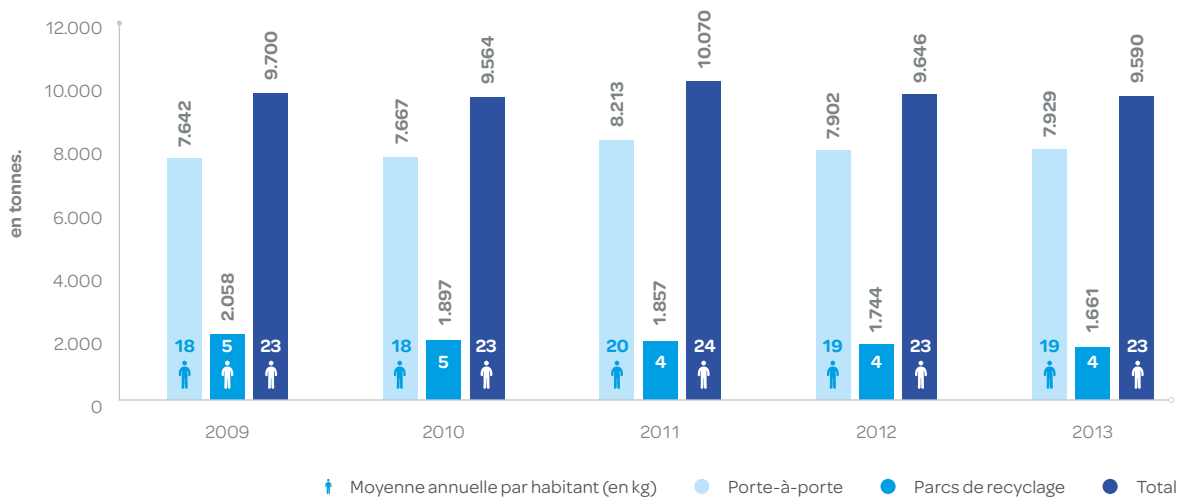
Le graphique ci-dessus reprend l'évolution des tonnages par mode de collecte de 2009 à 2013 pour le papier/carton (tableaux détaillés en annexe).

Les quantités de **verre** diminuent à nouveau de 83 tonnes en 2013 par rapport à 2012 (- 5 %). Les quantités de verre collectées en porte-à-porte se stabilisent et le tonnage global de verre se limite à 9.590 tonnes en 2013 (- 55 tonnes ou - 1 %).

Le graphique ci-après reprend l'évolution des tonnages par mode de collecte de 2009 à 2013 pour le verre (tableaux détaillés en annexe).



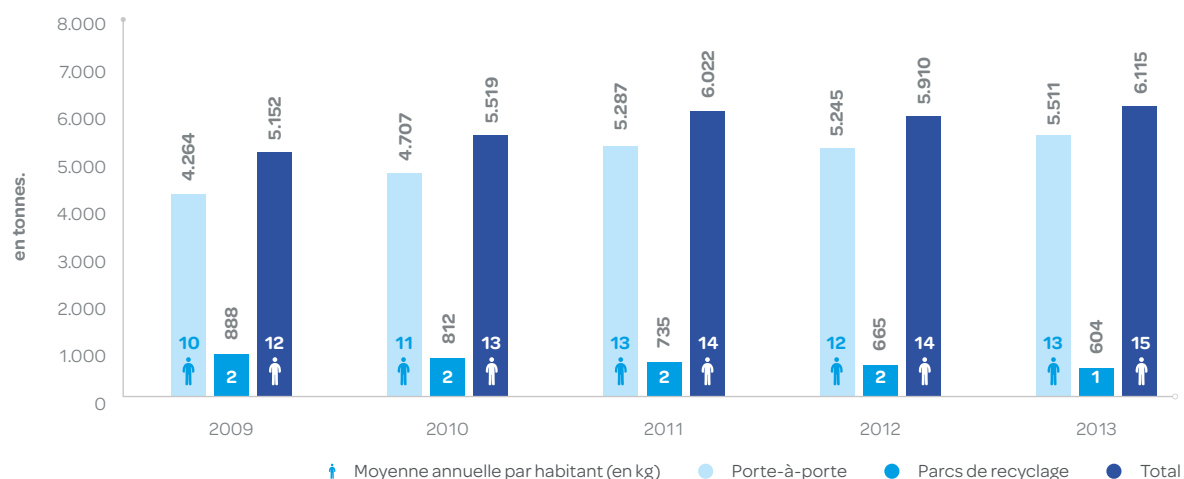
Évolution annuelle des quantités de verre collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2009 à 2013.



Les quantités de **PMC** diminuent de 61 tonnes (- 9 %) en 2013. Cette diminution est largement compensée par les résultats obtenus lors des collectes en porte-à-porte. On constate en effet une augmentation de 205 tonnes (+ 3 %) entre 2012 et 2013 sur les quantités

de PMC collectées globalement pour atteindre 6.115 tonnes en 2013. Le graphique ci-après reprend l'évolution des tonnages par mode de collecte de 2009 à 2013 pour les PMC (tableaux détaillés en annexe).

Évolution annuelle des quantités de PMC collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2009 à 2013.



Les quantités de **métaux**, en progression de 2009 à 2012, diminuent fortement en 2013 par rapport à 2012 (- 160 tonnes et - 8 %) et reviennent au niveau de 2009 en se fixant à 1.834 tonnes.

La catégorie "**divers**", qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, diminue légèrement en 2013 pour atteindre 834 tonnes.

Pour la première fois depuis le démarrage de cette collecte en 2002 et conformément aux attentes liées à la modification des quotas annuels (fixés depuis 2013 à 0,5 m³ par habitant au lieu de 5 m³ par ménage), les dépôts de déchets d'**asbeste-ciment** sont en diminution, de 355 tonnes (- 26 %), soit un total de 1.012 tonnes pour l'année 2013. Les quantités diminuent sur l'ensemble des parcs de recyclage acceptant les déchets d'asbeste-ciment : - 32 % à Charleroi II (Ransart) et à Ham-sur-Heure/Nalinnes et - 16 % à Charleroi III (Couillet 2).

Une récolte de **déchets de plastiques** - films en plastique, pots de repiquage et frigolite (EPS) - avait débuté en octobre 2008 ; elle a permis de récupérer en 2013, 163 tonnes de films en plastique (+ 12 %), 36 tonnes de pots de repiquage (+ 10 %) et 49 tonnes d'EPS (- 8 %), soit un total de 248 tonnes de déchets de plastiques qui ont ensuite été dirigés vers différentes filières de recyclage.

La collecte des **pneus** entamée en septembre 2007 sur 6 parcs de recyclage (Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Fleurus et Ham-sur-Heure/Nalinnes) continue à se stabiliser en 2013, en permettant de collecter 168 tonnes de pneus.

En 2013, la récolte des **bâches agricoles** a été organisée sur les parcs de recyclage à la demande de toutes les communes affiliées (à l'exception d'Ham-sur-Heure/Nalinnes qui l'organise elle-même). Les quantités collectées ont diminué de 8 tonnes (- 7 %) entre 2012 et 2013.

Pneus	2009	2010	2011	2012	2013
en tonnes	273	193	177	162	168
en kg/an/habitant	0,66	0,46	0,42	0,39	0,40

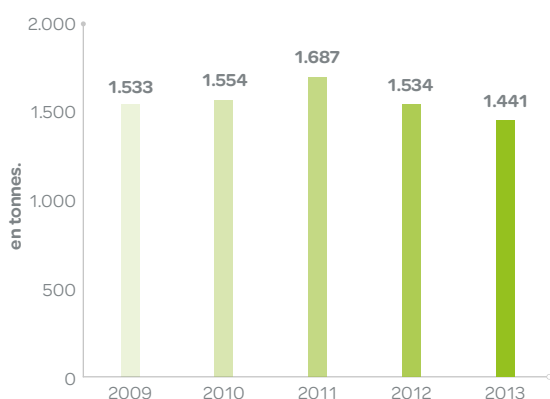
Bâches agricoles	2009	2010	2011	2012	2013
en tonnes	45	73	55	80	74
en kg/an/habitant	0,11	0,18	0,13	0,19	0,17

La récolte des **textiles** s'est chiffrée à 521 tonnes en 2013. En parallèle à cette récolte, le réseau de cabines de récolte de textiles de l'**asbl TERRE**, placées dans les communes affiliées, a permis de récolter 1.701 tonnes. Ceci porte le total de textiles récoltés sur la zone ICDI à 2.222 tonnes ou 5,27 kg par an et par habitant.

Depuis 2009, l'ICDI a débuté une phase test de récolte de **verre plat** sur certains de ses parcs de recyclage; actuellement 7 sites accueillent le verre plat: Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Charleroi III (Couillet 2), Fleurus et Ham-sur-Heure/Nalinnes. Au cours de l'année 2013, 340 tonnes de verre plat ont ainsi été récoltées, soit une progression de 9 tonnes (+ 3%).

Les quantités de **DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)** collectées sur les parcs de recyclage ont diminué de 6 % en 2013 par rapport à 2012: elles atteignent 1.441 tonnes. Pour mémoire, les DEEE comprennent aussi les lampes à décharge (moins d'un demi pour cent du gisement) ainsi que les détecteurs de fumée autonomes (qui ne se retrouvent presque pas actuellement au sein des parcs de recyclage). RETRIVAL continue à agir comme sous-traitant de l'ICDI pour la gestion du CTR (Centre de Transbordement Régional).

Évolution des quantités de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques collectées dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2009 à 2013

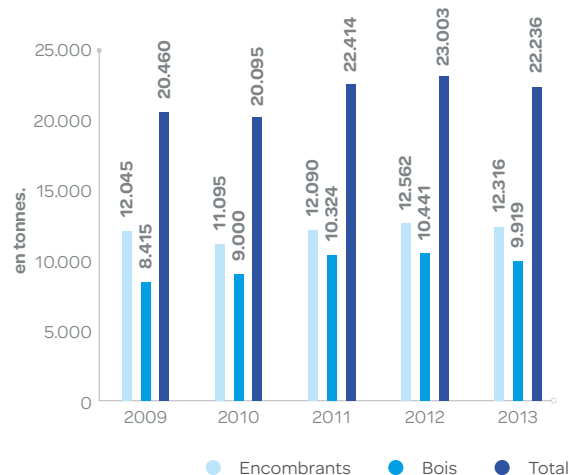


Les déchets de bois ont été dirigés intégralement en 2013 sur la plate-forme de Floreffe dans le cadre du partenariat entre l'ICDI et le BEP Environnement. Les 9.919 tonnes de bois ont suivi une filière de valorisation énergétique.

La part des déchets de bois s'est stabilisée en 2013 à 45% des déchets d'encombrants et de bois.

Enfin, à titre anecdotique, remarquons que 1.260 kg de **liège** et 395 kg de **fonds de bougies** ont pu être collectés dans les parcs de recyclage de l'ICDI en 2013 avec la collaboration de l'asbl De Vlaspit.

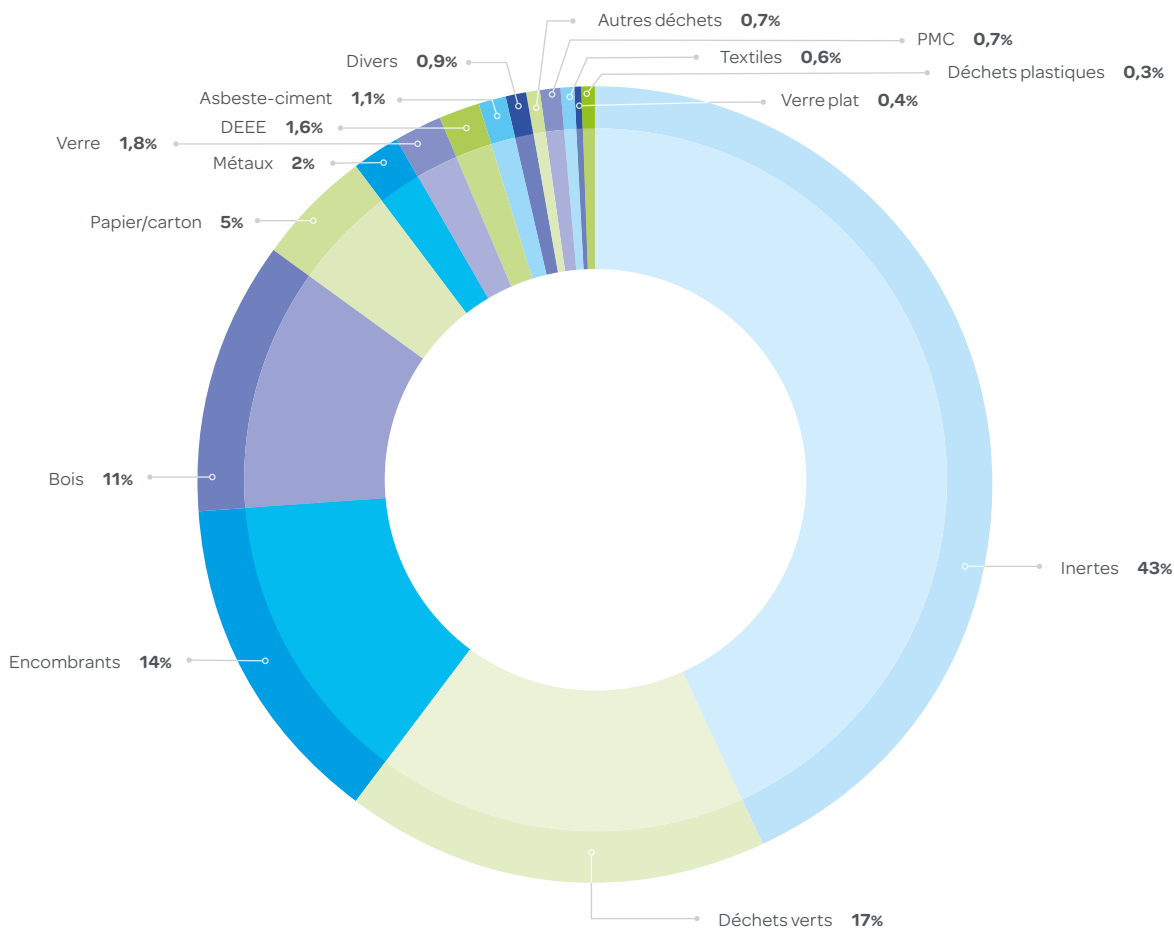
Évolution des quantités d'encombrants et de bois collectées sur les parcs de recyclage et centres de transit de l'ICDI.



BOUCHONS DE LIÈGE, VERRE PLAT ET DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES.

Parcs de recyclage et centre de transit
(données 2013)

Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les parcs de recyclage et centres de transit durant l'année 2013 en pourcentage de poids. La majorité des apports (74 %) concerne les inertes (43 %), les déchets verts (17 %) et les encombrants (14 %).



DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.
Divers : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets : pneus, bâches agricoles, incinérables.

Matière	en T	en kg/an/hab.*
Inertes	38.817	92
Encombrants	12.316	29
Bois	9.919	24
Déchets verts	15.570	37
Papier/carton	4.339	10
Métaux	1.834	4
Verre	1.661	4
PMC	604	1
Divers**	834	2
DEEE	1.441	3
Textiles	521	1
Asbeste-ciment	1.012	2

Matière	en T	en kg/an/hab.*
Autres déchets***	636	2
Verre plat	340	0,81
Pots de repiquage	36	0,08
Films en plastique	163	0,39
EPS	49	0,12
Total	90.094	214
Liège (bouchons)	1,260	0,0030
Bougies	0,395	0,0009

*: sur base de 421.554 habitants
Divers :** Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets* :** pneus, bâches agricoles, incinérables.

→ 2. Les projets de parcs de recyclage

Les **déchets encombrants** rassemblés sur le centre de transit de Couillet, rue de Marcinelle, sont débarrassés des fractions métalliques, bois et plastiques (deux catégories différentes de plastiques) qui sont dirigées vers des filières de recyclage. Le solde est ensuite broyé puis envoyé en valorisation énergétique soit à Pont-de-Loup, soit vers des filières externes.

Au cours de l'année 2013, 8.889 tonnes d'encombrants en provenance des parcs de recyclage et des communes affiliées ont été traités ainsi, tandis que 3.863 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages faisaient l'objet d'une évacuation directe depuis les parcs de recyclage vers une filière de valorisation matière en vue de la récupération de gypse.

Les **déchets verts** sont pour la plupart dirigés vers la plateforme de compostage du GIE (Groupement d'intérêt économique) Sambre Compost (composé de l'ICDI et de SEDE BENELUX), directement au départ des parcs de recyclage. Des regroupements de déchets verts sont également opérés sur le centre de transit de Couillet lors des fermetures hebdomadaires du site de Sambre Compost ou pour certains cas particuliers. En 2013, 15.715 tonnes de déchets verts ont été récoltées par l'ICDI en provenance des parcs de recyclage et des communes affiliées.

Le parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul est implanté à proximité du site du centre de transit provisoire. Le permis unique a été accordé en mars 2011 et la promesse ferme de subsidiation en mars 2012 ; le parc de recyclage a pu ouvrir ses portes au public le 22 mars 2014.

Le projet relatif aux travaux d'extension du parc de recyclage de Pont-à-Celles n'a pas encore reçu la promesse ferme de subvention et nous attendons une autorisation de lancement des travaux, de telle sorte que le permis unique puisse être mis en œuvre dans les délais requis.

La SPAQUE procède à la réhabilitation du site sur lequel était implanté le parc de recyclage d'Aiseau-Presles/Farciennes (fermé depuis le 15 août 2013). Cette phase de réhabilitation est mise à profit pour préparer un nouveau projet de parc de recyclage sur ce site.

Les remplacements des bâtiments de surveillance des parcs de recyclage d'Anderlues, Charleroi I (Couillet 1), Courcelles, Gerpinnes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque et Les Bons Villers se poursuivent.



LE PARC DE RECYCLAGE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL OUVRIRA SES PORTES EN 2014.

C. Les collectes par conteneurs (location)

Le service "location de conteneurs" se compose comme suit :

- équipe administrative (employés et délégué au suivi journalier) :
 - planification et facturation des prestations ;
 - gestion des contrats de location de conteneur(s) ;
 - gestion des litiges ;
 - suivi de la clientèle.
- chauffeurs et chargeurs affectés à la vidange des conteneurs.
- équipe pour la maintenance des conteneurs :
 - placement, reprise ou transfert des conteneurs ;
 - réparation ou remplacement des conteneurs détériorés.

L'acquisition d'un nouveau véhicule adapté à la livraison de conteneurs et poubelles a amélioré le service à notre clientèle et les conditions de travail de nos collaborateurs. Ce service a pris de l'ampleur en 2013 étant donné le nombre de communes ayant opté pour le système de collectes en conteneurs à puce.

Les interventions pour la maintenance des conteneurs à puce ont été reprises totalement par l'ICDI.

La mise en place d'un "call-center" interne dédié spécifiquement aux questions et demandes de renseignements concernant les collectes par système de poubelles à puce est en cours d'analyse.

Le service s'occupe également, en collaboration avec le service Communication et Prévention, des placements et réparations des conteneurs de 1.100 l sélectifs Papiers/Cartons ou PMC spécifiques aux établissements scolaires.

Les vidanges de ces conteneurs sont effectuées par le service des collectes aux dates prévues dans le calendrier ICDI pour les collectes sélectives en porte-à-porte.

Les services proposés à la clientèle sont les suivants :

- location et vidange de conteneurs 660 l – 1.100 l – 20 m³ pour les déchets ménagers à incinérer ;
- location et vidange de conteneurs 1.100 l spécifiques à la collecte de papiers/cartons ;
- location et vidange de conteneurs 1.100 l spécifiques à la collecte de PMC ;



- location et vidange de conteneurs 20 m³ pour encombrants/déchets ménagers ;
- contrats d'enlèvement au m³, facturation au volume (spécifiques aux communes) ;
- placement provisoire de conteneurs (salons, expositions, festivités diverses...);
- placement de conteneurs 1.100 l pour sélectifs (papiers-cartons/PMC) avec le service Communication et Prévention, à l'usage exclusif des établissements scolaires.

Dans le cadre de la mise en place progressive du système de collecte par conteneurs à puce, l'ICDI propose aux indépendants, PME, commerçants, etc., la location de poubelles à puce de 40 à 240 l pour déchets résiduels ou organiques.

Depuis 2011, l'ICDI propose également la collecte de sacs orange de 100l, destinés essentiellement aux clients n'ayant pas d'emplacement pour stocker un conteneur.

Ce nouveau service répond également à la demande des administrations communales de pouvoir différencier clairement un dépôt clandestin de déchets, des enlèvements de déchets effectués par l'ICDI dans le cadre de contrats d'enlèvements payants au m³.

On dénombre, au 31 décembre 2013 :
1.818 clients (clients conteneurs, enlèvements sacs/m ³ et poubelles à puce)
2.218 conteneurs installés (tous types de conteneurs et poubelles confondus).

La clientèle est essentiellement composée de : restaurants, magasins, snack-friteries, résidences, homes, établissements scolaires, PME, etc.

Le nombre de clients (hors système “poubelles à puce”) est en légère augmentation grâce à l’implication de l’équipe administrative face aux différentes sollicitations, à la publicité (Pages d’Or, site internet ICDI, “infos pratiques”) et/ou publicité dite “de bouche à oreille”, et, également, à l’utilisation de nouveaux conteneurs 1.100 l en HDPE (plastique), plus esthétiques et surtout plus faciles à manipuler que les conteneurs de 1.100 l en acier galvanisé, autant pour les clients que pour nos collaborateurs.

Le nombre total de clients continue à augmenter de manière significative, grâce, notamment au passage progressif de plusieurs communes à la collecte des ordures ménagères en conteneurs à puce. Les indépendants, associations, entreprises, etc. devant trouver une alternative à l’ancien système des sacs et s’orienter soit vers une filière privée soit vers l’ICDI.

Le renouvellement des conteneurs de 1.100 l en acier galvanisé se poursuit chaque année à raison d’une commande annuelle de +/- 300 conteneurs.

Ces conteneurs HDPE, par leur facilité de manipulation, sont appréciés de nos chargeurs et contribuent à diminuer sensiblement les accidents de travail dus aux difficultés qu’ils rencontraient avec les conteneurs galvanisés.

Il faut souligner également l’implication et le sens de l’initiative de l’équipe administrative pour répondre au mieux aux communes ayant adhéré à la convention de dessaisissement pour la gestion des déchets communaux.

Les différentes interventions, enlèvements, mises à disposition des conteneurs repris dans cette convention sont centralisés et planifiés par le service conteneurs, en collaboration avec le service charroi des parcs de recyclage, pour l’aspect pratique, lorsqu’il s’agit de conteneurs “grand volume”.

En cas d’apports directs des communes vers les différents sites des filières de traitement, la gestion administrative est effectuée par le service comptabilité, avec la collaboration du service conteneurs, si besoin.

Les différents types de conteneurs sont répartis comme suit, au 31 décembre 2013 :

Type de conteneur(s)	Types de déchets	Nombre de conteneurs	Nbre de client(s) (dépôts)
1.100 l	Déchets incinérables	1.612	1.187
660 l	Déchets incinérables	75	65
10 à 20 m ³ (assimilés privés)	Déchets incinérables	2	2
10 à 20 m ³ (assimilés communaux)	Déchets incinérables	22	6
1.100 l	Papiers/Cartons	106	89
1.100 l	P.M.C.	36	35
Sacs orange 100 l	Déchets incinérables		50
Enlèvements au m ³ (assimilés publics)	Déchets incinérables		32
Poubelle à puce 40 l	Déchets résiduels	21	21
Poubelle à puce 40 l	Déchets organiques	90	90
Poubelle à puce 140 l	Déchets résiduels	106	105
Poubelle à puce 140 l	Déchets organiques	40	39
Poubelle à puce 240 l	Déchets résiduels	76	68
Poubelle à puce 240 l	Déchets organiques	20	20
Conteneur 1.100 l à puce (facturation au poids) Assimilés publics	Déchets résiduels	12	9
TOTAUX		2.218	1.818

D. LE TAXI-DÉCHETS

Il s'agit du service de collecte à l'usage des particuliers résidant dans les communes affiliées et ne pouvant se déplacer vers les parcs de recyclage, qui a été mis en place par l'ICDI depuis 2009.

Les personnes éligibles à ce service :

- ont plus de 65 ans ;
- ne possèdent pas de véhicule ;
- vivent seules ;
- sont reconnues "à mobilité réduite".

Le "taxi-déchets" récolte :

- les déchets inertes (sauf les asbestes-ciments) ;
- les déchets verts ;
- le bois ;
- les métaux ;
- les encombrants.

Depuis 2013, le service est maintenant agréé pour collecter les déchets d'asbeste-ciment et les déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils électroménagers, TV, ordinateurs...).

→ Composition du service

Au plan administratif, un employé se charge de prendre les rendez-vous avec la clientèle, de planifier les interventions, de reporter les recettes et les statistiques telles que types de déchets, quantités, interventions...

Sur le terrain, 1 chauffeur et 2 chargeurs interviennent avec un camion grappin.

Ce camion grappin permet d'offrir un service de qualité à la clientèle et améliore les conditions de travail des membres de l'équipe.

→ Conditions d'enlèvements

Les enlèvements s'effectuent entre 8h30 et 15h00 sur rendez-vous pris au 071/44 06 84.

Les déchets doivent être triés, conditionnés ou liés de manière à faciliter la manutention, stockés au rez-de-chaussée et être facilement accessibles à notre personnel.

Le poids des paquets est limité à 20 kg.

La quantité ne peut dépasser les différents quotas fixés par type de déchets.

A l'enlèvement, le demandeur doit être présent et en possession de sa carte d'identité.

Le prix (10 € / m³ et 20 € minimum) doit être réglé au comptant au chauffeur, avant l'enlèvement.

→ Détails des interventions depuis la mise en service

2009 : 682 interventions pour une quantité totale de 1.790 m³ de déchets récoltés (1.028 m³ encombrants, 650 m³ déchets verts, 112 m³ déchets inertes)

2010 : 715 interventions pour une quantité totale de 2.068 m³ de déchets récoltés (977 m³ encombrants, 880 m³ déchets verts, 211 m³ déchets inertes)

2011 : 652 interventions pour une quantité totale de 1.725 m³ de déchets récoltés (901 m³ encombrants, 748 m³ déchets verts, 76 m³ déchets inertes)

2012 : 840 interventions pour une quantité totale de 2.162 m³ de déchets récoltés (1.168 m³ encombrants, 894 m³ déchets verts, 100 m³ déchets inertes)

2013 : 784 interventions pour une quantité totale de 1.972,75 m³ de déchets récoltés (972 m³ encombrants, 812 m³ déchets verts, 139 m³ déchets inertes, 29,75 m³ d'asbeste-ciment)

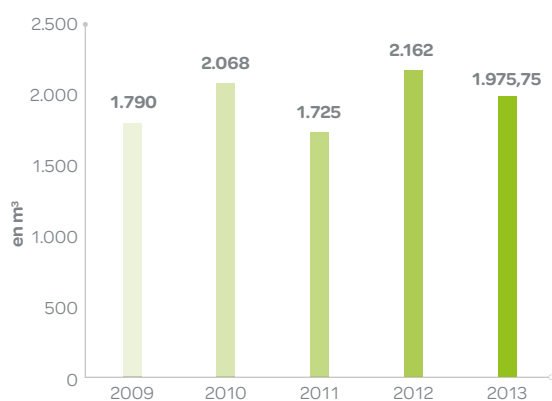
On constate une légère diminution des interventions en 2013, essentiellement liée à la mise en place de la Ressourcerie du Val de Sambre, qui propose l'enlèvement gratuit d'encombrants à domicile dans certaines entités : Charleroi, Les Bons Villers, Courcelles et Ham-sur-Heure/Nalinnes.

Même si le Taxi-Déchets propose un éventail de services plus larges que celui de la Ressourcerie, il est encore assez méconnu du public.

Ce service répond à un réel besoin d'usagers, sensibilisés de plus en plus au tri des déchets, mais n'ayant pas toujours la possibilité de se rendre aux parcs de recyclage :

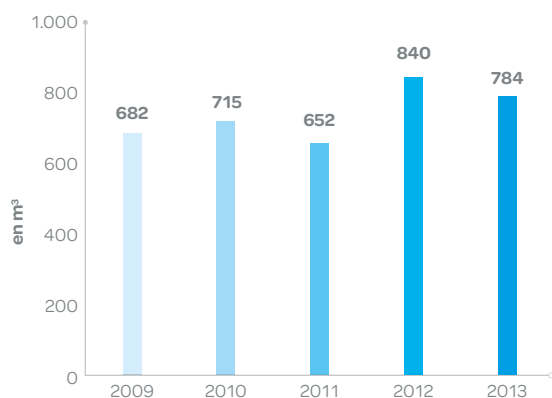
- soit pour répondre à l'enlèvement de déchets verts, asbeste-ciment, DEEE, ...
- soit pour répondre à la demande des citoyens des entités n'ayant pas adhéré à la Ressourcerie de Val de Sambre.

Volumes collectés par le taxi-déchets (en m³)



LE TAXI-DÉCHETS, SERVICE PAYANT D'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS À DOMICILE.

Nombre d'interventions annuelles du taxi déchets :



CERTAINES ENTITÉS PROPOSENT À LEURS CITOYENS DE BÉNÉFICIER DES SERVICES DE LA RESSOURCERIE.





3 Recycler

A. LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Le tableau récapitulatif suivant reprend les différentes filières d'évacuation des déchets récoltés en 2013.

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	- séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse ; - tri des fractions métalliques, bois et plastiques pour recyclage - broyage du solde avant valorisation énergétique	- Van Gansewinkel - Comet Sambre/BEP/Van Gansewinkel - UVE de l'ICDI ou externe
Bois	valorisation énergétique	BEP Environnement
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	tri / démontage / dépollution / recyclage / valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	recyclage / valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	mise en CET de classe 2	CETB (Monceau-sur-Sambre)
Déchets verts	compostage	Sambre Compost (Farciennes)
Métaux	recyclage	Comet Sambre
Papier/carton	recyclage	Sita (Sombrefe)
Verre	recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de l'ICDI
Piles	tri / recyclage / valorisation	Bebat
Huiles minérales	régénération / valorisation	collecteur agréé désigné par la Région Wallonne (Wos)
Déchets spéciaux des ménages	recyclage / valorisation / traitements spécifiques	collecteur agréé désigné par la Région Wallonne (Sita)
Huiles et graisses de cuisine	recyclage / valorisation	collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	rechapage / recyclage / valorisation	opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	réutilisation / valorisation	Terre asbl (Fontaine-l'Evêque)
Déchets de plastiques : films en plastique, pots de repiquage, plastiques issus du tri des encombrants	recyclage	AB Plasta, Kras Recycling, Kunststof Recycling Van Werven Energie, Recyfin via Van Gansewinkel (Châtelet)
Déchets de plastiques : EPS	recyclage	Pirobouw via Cogetrina (Marquain)
Verre plat	recyclage (laine de verre)	Maltha/Coreva (Farciennes)
Liège	recyclage	"De Vlaspit" asbl.
Fonds de bougies	recyclage	

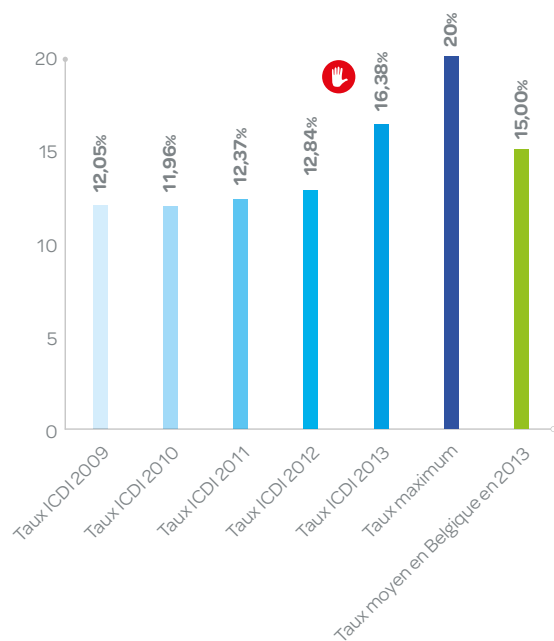
B. LE TRI DES PMC

En 2013, le centre de tri a traité un total de 9.917 tonnes de PMC, provenant de l'ICDI pour 48 %, du BEP Environnement pour 37 % et de l'IBW pour 15 %.

Une partie du tri des PMC collectés par l'ICDI (22 %) a été réalisée en sous-traitance pendant la durée des travaux d'automatisation de la chaîne de tri.

Le taux de résidu atteint en 2013 pour les PMC de l'ICDI, 16,38 %, ne reflète pas forcément la qualité du tri réalisé par les habitants, ni du contrôle attentif du personnel de collecte et du personnel chargé du tri, mais est symptomatique des difficultés rencontrées lors de la mise en route de la chaîne de tri automatique ; en effet, le taux de résidu des six premiers mois de 2013 est similaire à celui de 2012 à 12,85 %, alors que le taux de résidu atteint les six derniers mois de 2013 dépasse le seuil autorisé avec 20,31 %.

Taux de résidu du tri des PMC de l'ICDI de 2009 à 2013.



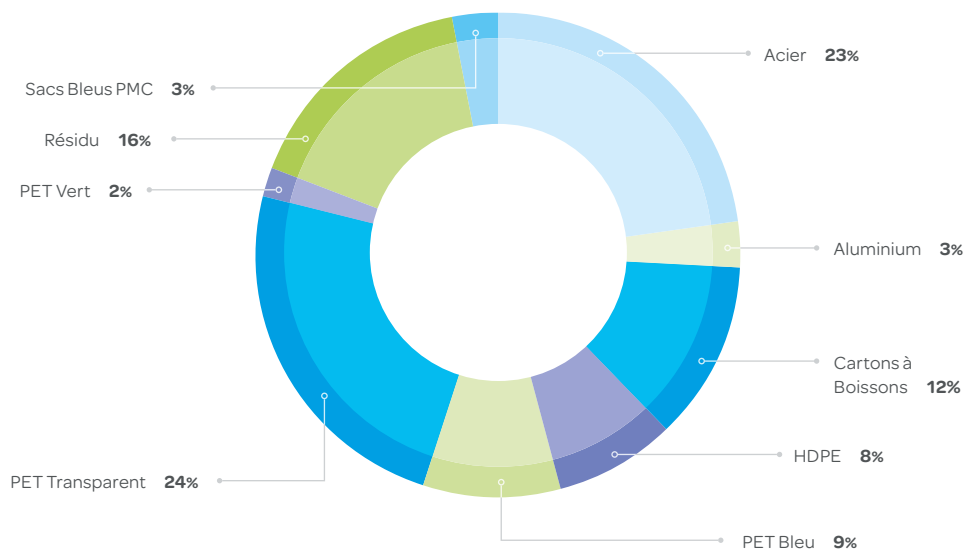
LE CENTRE DE TRI VALTRIS: FOSSE DE DÉCHÈGEMENT.



LE CENTRE DE TRI VALTRIS : LE CONTRÔLE QUALITÉ.

Le graphique ci-après reprend la répartition des PMC triés en 2013. La majeure partie est constituée de bouteilles et flacons en plastique (43 %) et d’emballages métalliques (26 %).

Répartition moyenne des quantités triées de PMC de l’ICDI en 2013.



C. LE TRI-BROYAGE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants collectés par nos services ou déposés sur le site de Charleroi I (Couillet 1) font l’objet d’un tri-broyage par une équipe forte d’une dizaine d’agents. Ce secteur dispose d’un broyeur fixe adapté, ainsi que de matériel de manutention et de camions lève-conteneurs ou semi-remorque.

Depuis 2010, 100 % du gisement d’encombrants est valorisé notamment grâce au pré-tri manuel permettant de retirer des encombrants les fractions métaux, bois, plastiques durs et PVC pour les diriger vers des filières de recyclage, le solde étant broyé avant d’être évacué vers l’Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup ou vers d’autres unités. Les déchets dits de plafonnages font eux l’objet d’un tri à la source sur les parcs de recyclage et sont dirigés vers une filière spécifique pour le recyclage du gypse. Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2013 :

Encombrants valorisés énergétiquement: 70 %;

Encombrants recyclés
(plafonnages, plastiques, métaux et bois) : **30 %.**

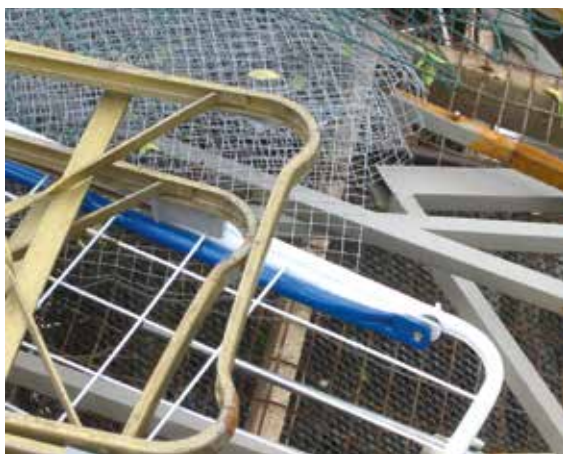
D. LA RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX À L'ISSUE DE L'INCINÉRATION

Le tableau ci-contre montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l'incinérateur de l'ICDI depuis 2009.

Année	Tonnage
2009	1.757
2010	1.938
2011	1.786
2012	1.907
2013	1.972

Les quantités récupérées représentent environ 2 % du tonnage incinéré.

Notons encore que depuis plus de 10 ans, les mâchefers sont également valorisés : ils sont pris en charge par la société Valomac qui réalise, après maturation, une valorisation des mâchefers en structure routière. Des métaux sont aussi récupérés à ce niveau, à concurrence de 6,5 % de métaux ferreux et 0,25 % de métaux non-ferreux en moyenne.



E. LES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE L'ICDI ET FOST PLUS

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballage, l'ICDI et Fost Plus avaient conclu une première convention dite "système existant" entre 1997 et 2002. D'autres accords ont ensuite été signés pour la période 2003/2005, puis 2006/2010 et enfin 2011/2015.

L'ICDI réalisant en régie les prestations de collecte des déchets d'emballages papier/carton, verre et PMC et

de tri des PMC, les coûts à rembourser par Fost Plus doivent être fixés de commun accord, en vue de couvrir le coût réel et complet.

Depuis 2009, les collectes sélectives de **verre** en porte-à-porte sont remboursées au coût de référence de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant. S'agissant des parcs de recyclage, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux "verre" revient à l'ICDI, Fost Plus facturant à l'ICDI la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

En ce qui concerne le **papier/carton**, les collectes sélectives en porte-à-porte et en parcs de recyclage sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son agrément, Fost Plus prend en charge 30 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part "emballages" du papier/carton).

Depuis 2012, le marché d'acquisition du papier/carton a été attribué par Fost Plus, en accord avec l'ICDI, à Sita (Sombrefe). Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à l'ICDI la part qui lui revient (non-emballages), à savoir 75 % des recettes.

Enfin, les collectes sélectives en porte-à-porte et en parcs de recyclage de **PMC** sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié.

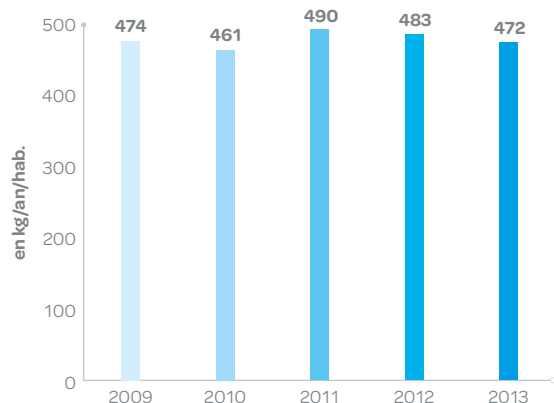
Le tri du PMC est remboursé à la tonne traitée, là-aussi sur base d'un tarif négocié.

On notera encore que la convention prévoit également l'intervention de Fost Plus dans des opérations de sensibilisation et d'information sur le tri des déchets d'emballages concertées avec l'ICDI. Ce point est tout particulièrement important pour préserver la qualité des matières collectées, des pénalités financières étant prévues en cas de taux de résidu supérieur à 20 % au sein des déchets de PMC collectés.

F. STATISTIQUES GLOBALES

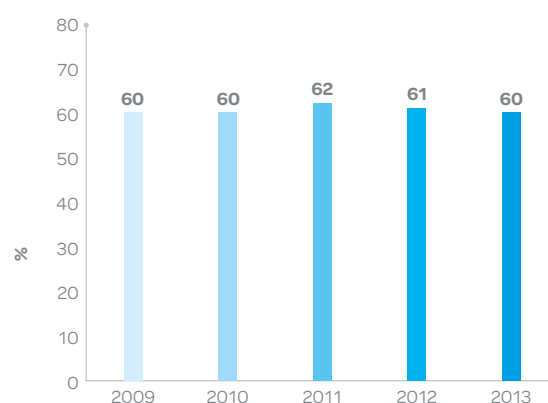
Les indicateurs statistiques comportent 6 graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérés par l'ICDI.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant



Indicateur n° 1 : évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs et poubelles des ménages et collectes sélectives), en parcs de recyclage et centres de transit.

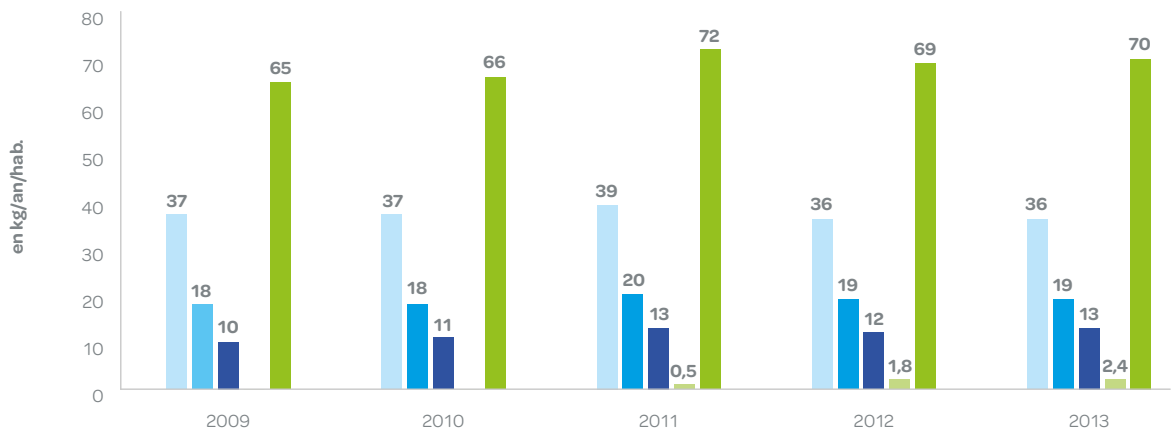
% de collecte sélective (pàp, pdr et ct)



Indicateur n° 2 : évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte (pàp), en parcs de recyclage (pdr) et centres de transit (ct).



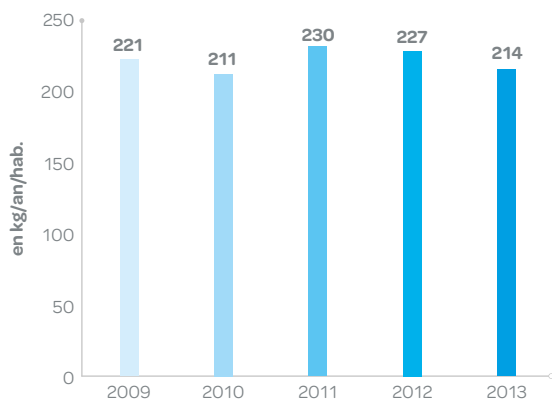
Taux de captation papier/carton, verre, PMC et FFOM en porte-à-porte en kg/an/habitant



Indicateur n° 3 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et de FFOM collectés sélectivement en porte-à-porte.

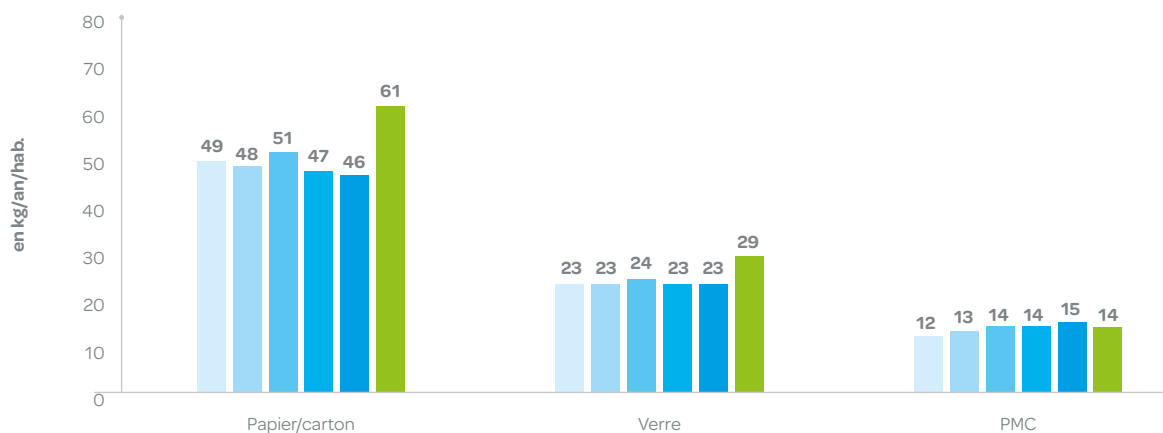
● Papier/carton ● Verre ● PMC ● FFOM ● Global

Taux de récolte en parcs de recyclage et centres de transit en kg/an/habitant



Indicateur n° 4 : évolution des quantités de déchets collectés en parcs de recyclage et centres de transit, en kg par an et par habitant.

Taux de captation papier/carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge en kg/an/habitant



Indicateur n° 5 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, en parcs de recyclage et centres de transit dans la zone ICDI par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.

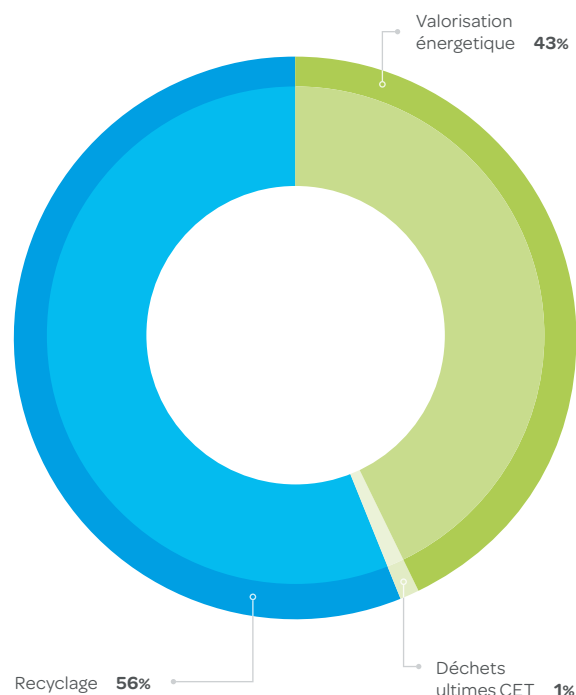
● 2009 ● 2010 ● 2011 ● 2012 ● 2013 ● Moy. Bel. 2013

Déchets des ménages : répartition des filières - 2013

Indicateur n° 6 : tableau de l'ensemble des déchets gérés par l'ICDI, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets mis en CET continue à se stabiliser en 2013 en atteignant 1 (1,42) % au lieu de 2 (1,54) % en 2012, de 1 (1,44) % en 2011 et de 2 (1,53) % en 2010. Pour mémoire, il était de 7% en 2009 et de 9% en 2008. Ces bons résultats sont dus à la suppression de la mise en CET des ordures ménagères et des encombrants depuis 2010 et, pour 2013, à la diminution des déchets d'asbeste-ciment mis en CET.

Le taux de recyclage garde un bon niveau en 2013 avec 56 %, notamment grâce au recyclage de la fraction dite "plafonnages des encombrants". Le taux de valorisation énergétique atteint lui 43% en 2013.







4 Valoriser

A. LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

Les déchets ménagers et assimilés, collectés sur la zone de l'intercommunale, sont traités à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) installée rue du Port de la Praye à Pont-de-Loup.

2013 : le traitement et la valorisation des OM en quelques chiffres	
Ordures ménagères traitées et valorisées	95.808 tonnes
Ordures ménagères traitées dans d'autres UVE	8.137 tonnes
Mâchefers produits	22.822 tonnes (valorisés en fondation de voiries)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.972 tonnes (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes	1.691 tonnes
Boues	279 tonnes
Gâteaux de filtres à manches	93 tonnes

Le gisement de déchets à traiter thermiquement à l'UVE dans les fours-chaudières est constitué :

- du flux assimilé aux déchets ménagers, qui représente globalement un gisement d'un peu plus de 100.000t/an, constitué des déchets ménagers collectés en porte à porte et des apports provenant des administrations, régies, petites entreprises privées.
- du flux de déchets à haut pouvoir calorifique, qui représente actuellement un gisement de plus de 5.000 t/an, constitué des déchets encombrants collectés dans les parcs de recyclage et broyés ainsi que des refus de tri des PMC.

Les arrivées de déchets sont contrôlées précautionneusement. Certains déchets ne sont pas acceptables dans les fours de par leurs caractéristiques (nature, dimensions, etc.).

Cette acceptabilité est fonction des spécificités du permis d'environnement ou d'impératifs techniques. Les contrôles garantissent notamment la qualité de la combustion. De plus, afin d'identifier d'éventuelles sources radioactives orphelines, l'entrée de l'UVE dispose depuis janvier 2013 d'un nouveau portique de détection.



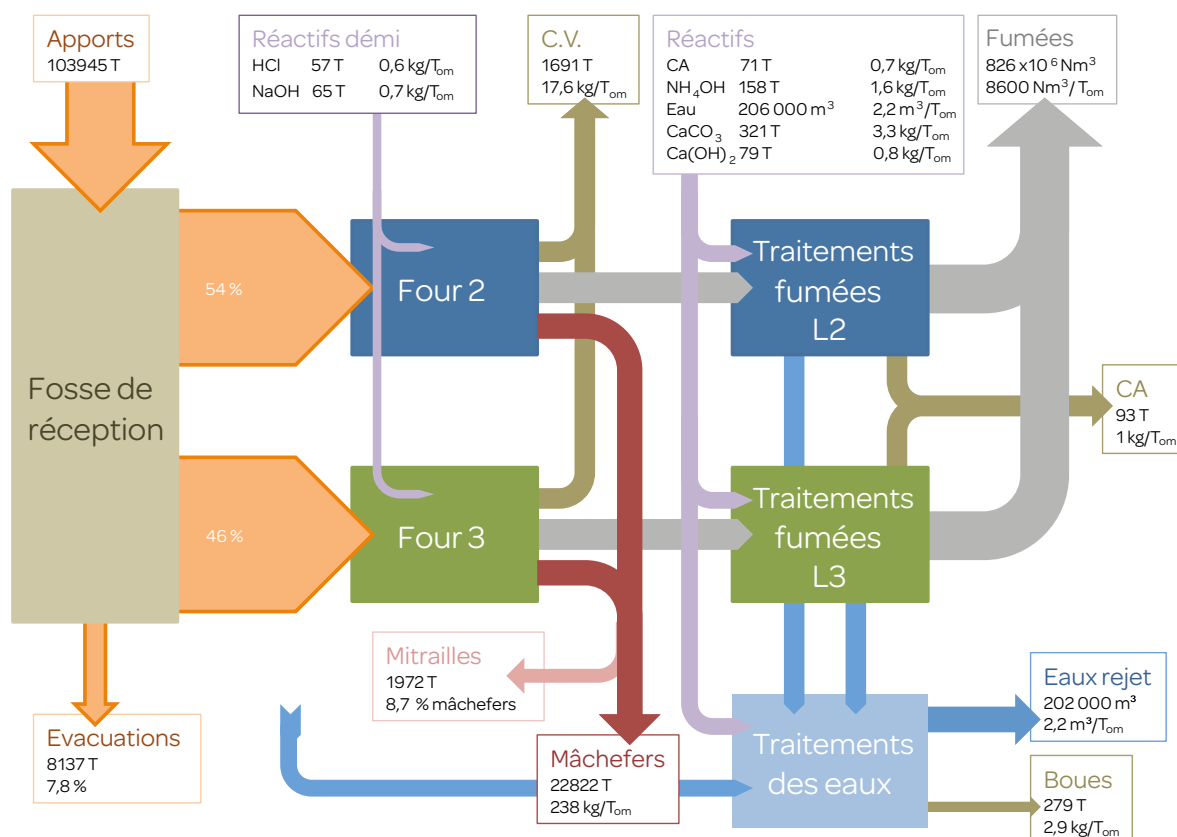
UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE VUE DE LA COMMUNE D'AISEAU-PRESLES. ON PEUT VOIR LES ENSEMBLES FOURS-CHAUDIÈRES (À GAUCHE DE L'IMAGE) AINSI QUE LE TRAITEMENT HUMIDE DES FUMÉES (À DROITE DE L'IMAGE).

→ 1. Le trajet des déchets

Les ordures ménagères des communes affiliées sont collectées chaque matin. Une fois arrivés à l'UVE, les camions sont pesés, les frais variables sont ainsi répartis entre les différentes communes, au prorata des tonnages collectés sur chacune d'entre elles. Les camions se placent en marche arrière et déversent leur chargement dans la fosse de stockage par le biais des caisses d'amenage. Les ordures sont mélangées dans la fosse pour obtenir une masse plus homogène et stabiliser le pouvoir calorifique inférieur. Une fois stockée, la masse obtenue est répartie dans les trémies d'alimentation des fours au moyen d'un grappin d'une capacité de 2,5 tonnes. Puis elle est déversée dans les trémies pour y être pesée. Les tonnages relevés sont comparés aux données du pont-basculé et aux évolutions des

niveaux de la fosse. Les déchets progressent alors dans les fours où ils sont réchauffés puis séchés avant d'être brûlés à une température d'au moins 850°C. Le stade d'achèvement de la combustion permet de réduire le produit final en mâchefers qui sont éteints puis refroidis. Enfin, des extracteurs vident les fours et déversent les mâchefers sur une bande transporteuse unique. La fraction métallique est séparée du reste des mâchefers par un overband. Les deux produits sont repris par des sous-traitants pour être valorisés. Si la fosse de stockage des déchets est saturée suite à l'arrêt prolongé, programmé ou accidentel, d'un four, les déchets excédentaires sont rechargés en semi-remorques et acheminés vers d'autres UVE.

UVE - Diagramme des flux matières et réactifs



→ 2. Les équipements

2.1. Le Four 2

Un système de 4 grilles VØLUND assure le transport des déchets à travers le four et permet d'incinérer 8 tonnes à l'heure. Tout en garantissant une distribution optimale de l'air primaire essentiel à la combustion et à leur refroidissement, ces grilles réduisent sensiblement les envolées de poussières. Ce four possède également une meilleure distribution de l'air secondaire, permettant d'abattre le CO bien en deçà des normes.

La chaudière et le turbo-alternateur.

Le four 2 est complété par une chaudière dite "intégrée" (des tuyaux des éléments de la chaudière se trouvent à la hauteur des grilles) qui permet de récupérer l'énergie calorifique des fumées chaudes issues de la combustion en transformant de l'eau alimentaire en vapeur surchauffée, à 39 bars et 390 °C. Cette vapeur servira à alimenter un groupe turbo-alternateur (GTA) produisant de l'électricité. A charge thermique maximale, le GTA 2 est capable de produire 4,4 MW électriques.

2.2. Le Four 3

Le four n°3, de type oscillant "Laurent-Bouillet", d'une capacité de 6 tonnes à l'heure, est en service depuis 1987. Comme pour le modèle à grilles, les déchets sont déchargés dans une trémie par le grappin et ils sont introduits dans la partie cylindrique du four par un

vérin-poussoir. Par gravitation grâce aux oscillations de l'ensemble, les ordures progressent vers la partie conique à mesure que leur volume diminue. Les fumées sont évacuées vers une chambre de tranquillisation où leur température est homogénéisée. Une partie des poussières et des grosses particules y est déjà récoltée avant le passage dans l'électrofiltre.

La chaudière et le turbo-alternateur.

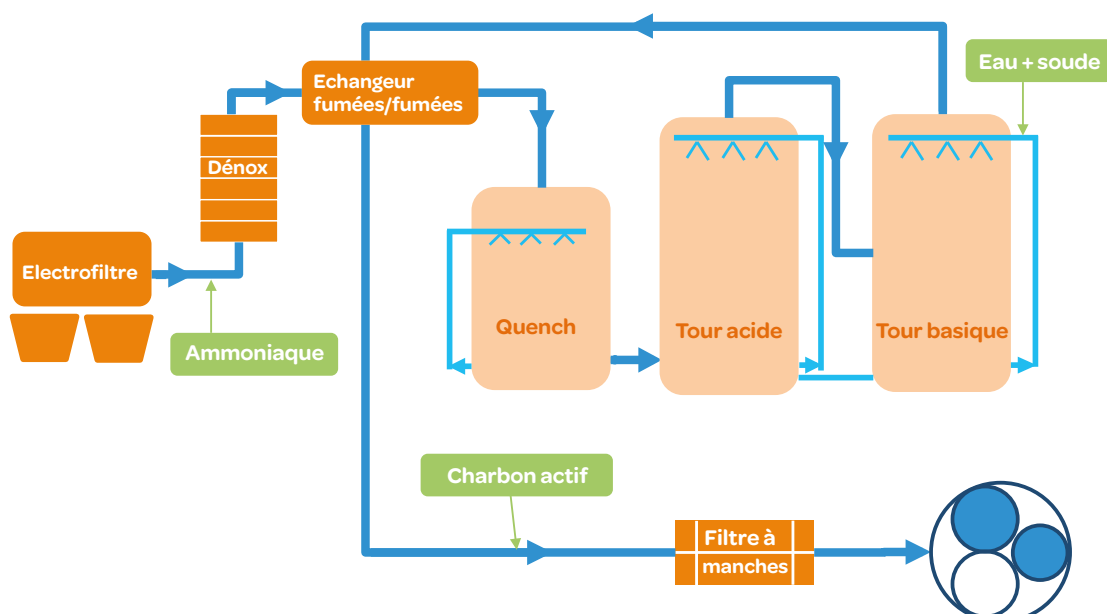
Un GTA, alimenté par la vapeur générée par la chaudière dite "attelée", produit de l'électricité comme c'est le cas pour le four 2 avec, toutefois, un rendement bien inférieur et pour une production électrique d'environ 1 MW.

L'électricité produite sur les deux lignes est partiellement consommée par les équipements de l'UVE dont environ la moitié pour les seuls dispositifs d'épuration des fumées. L'électricité excédentaire est, quant à elle, injectée sur le réseau et rachetée par un tiers (EDF Luminus en 2013).

2.3. Les équipements d'épuration des fumées

Le premier traitement des fumées est effectué par les électrofiltres qui captent les poussières. Pour réduire les oxydes d'azote sur les lignes 2 & 3, deux

Captation des poussières, réduction des oxydes d'azote (NOx), des acides et des métaux lourds et captation des dioxines et furannes.



filtres catalytiques ont été installés entre l'électrofiltre et l'échangeur de chaleur. Ces appareils utilisent une réaction chimique par voie catalytique sélective pour casser les molécules d'oxydes d'azote en azote libre et en vapeur d'eau (procédé SCR). Un lit catalytique a été rajouté sur la ligne 2 afin d'améliorer encore les performances. Les dioxines et furannes sont également partiellement traités par ce procédé. A ce stade, les fumées sont refroidies dans un échangeur de chaleur (fumées-fumées) avant d'être dépolluées dans l'unité de lavage (abattement des poussières, des acides, du dioxyde de soufre et des métaux lourds). Les fumées repassent alors dans l'échangeur thermique pour être réchauffées à la température idéale de réaction du charbon actif en voie sèche (130°C). L'injection de charbon actif se fait immédiatement après le réchauffage. Les fumées véhiculent le charbon actif jusqu'à sa fixation sur les manches du filtre. C'est pendant ce trajet, et surtout lors de la traversée du gâteau de charbon fixé sur les manches, que l'absorption des dioxines et des furannes va s'effectuer.

2.4. Les déchets ultimes de l'incinération

En sortie de fours, subsistent les mâchefers, résidus directs de l'incinération qui passent sous un overband pour récupération de la fraction métallique. Celle-ci sera finalement recyclée en sidérurgie. Un centre de valorisation recueille la fraction restante de mâchefers. La maturation permet aux quelques éléments non incinérés d'achever leur transformation. Une fois mûrs, les mâchefers sont stables et inertes. Après criblage, ils sont utilisés, par exemple, en fondation de voiries ou dans la construction. Le sous-traitant a obtenu l'agrément de son produit en Région wallonne.

Traitements des résidus solides

D'autres résidus solides (**refioms : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères**) sont produits aux différents stades de l'épuration des fumées : cendres volantes, charbon actif chargé en dioxines, boues du traitement des eaux de lavage. D'abord liquides, ces boues sont pressées dans un filtre-pressé et transformées en galettes sèches. L'eau récoltée dans cette opération retourne dans le cycle de traitement des eaux de rejets. Leur devenir est explicité plus loin, dans un tableau récapitulatif.



SILO DE CHARBON ACTIF ; LE CHARBON ACTIF PERMET LE TRAITEMENT DES DIOXINES CONTENUES DANS LES FUMÉES.

→ 1. Valorisation des ordures ménagères : statistiques 2013

Flux de déchets

Flux de Déchets	Tonnage
Ordures ménagères valorisées par l'UVE de l'ICDI :	95.808
Ordures ménagères évacuées par valorisation dans d'autres UVE :	8.137
Soit apports totaux :	103.945

Les ordures ménagères évacuées pour valorisation dans d'autres UVE ont été entièrement redirigées vers l'UVE de Bruxelles Energie.

Apports de déchets

Les apports de déchets en 2013 étaient répartis comme suit :

Nature des apports	Tonnage
209661-Ordures ménagères	80.255
200301-Déchets communaux en mélange	16.552
191212-Encombrants	3.684
191210-Déchets combustibles	1.945
200302-Déchets de Marchés	918
200303-Déchets de nettoyage des rues	422
200101-Papiers, cartons (documents confidentiels)	115
190801-Autres déchets	33
190503-Compost déclassé	20
150103-Emballage de bois	2

Évolution sur 5 ans

Comme le montre le tableau suivant, l'évolution de la quantité de déchets apportés à l'UVE reste sensiblement constante, soit une augmentation de 2 % en 2013 par rapport à 2012.

Année	Apports	Sorties	Incinérés	Encombrants traités hors UVE	
2009	99.020	9.502	89.518	11.583	tonnes
2010	103.072	7.485	95.587	4.253	tonnes
2011	102.215	7.284	94.930	6.105	tonnes
2012	101.693	9.279	92.414	6.029	tonnes
2013	103.945	8.137	95.808	4.741	tonnes

Produits valorisés

Flux de Déchets	Tonnage
Mâchefers produits	22.822 tonnes soit 23,8% du poids d'OM traitées
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.972 tonnes soit 8,7% du poids des mâchefers
L'ensemble des sous-produits valorisés indépendamment de la valorisation énergétique représente globalement 26% des OM traitées.	

Évolution sur 5 ans

La quantité de mâchefers produits et de mitrailles récupérées à l'UVE a légèrement augmenté, soit une augmentation de 4 % à la tonne d'ordures ménagères (OM) en 2013 par rapport à 2012.

Année	Mâchefers	Mitrailles	
2009	19.654	1.757	tonnes
2010	20.319	1.938	tonnes
2011	21.300	1.786	tonnes
2012	20.973	1.907	tonnes
2013	22.822	1.972	tonnes

Refioms

Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Flux de Déchets	Tonnage
Cendres volantes	1.691 tonnes (traitement et mise en CET classe 1)
Boues	279 tonnes (traitement et mise en CET classe 1)
Gâteaux de filtres à manches	93 tonnes (traitement et mise en CET classe 1)

L'ensemble des sous-produits non valorisés représente globalement 2,2 % des OM traitées.

Évolution sur 5 ans

La quantité de mâchefers produits et de mitrailles récupérées à l'UVE a légèrement augmenté, soit une augmentation de 4 % à la tonne d'ordures ménagères (OM) en 2013 par rapport à 2012.

Année	CV	CA	Boues	
2009	1.657	159	148	tonnes
2010	1.812	155	189	tonnes
2011	1.638	144	194	tonnes
2012	1.682	92	258	tonnes
2013	1.691	93	279	tonnes

B. LES REJETS, UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

L'arrêté du gouvernement wallon du 27 février 2003 portant sur les conditions sectorielles relatives aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets, est entré en application le 28 décembre 2005.

→ 1. Les rejets atmosphériques

Nonobstant les mesures en continu des rejets atmosphériques, diverses campagnes de mesures des émissions atmosphériques, tant sur le four n°2 que le four n°3 composant l'Unité de Valorisation Énergétique du Port de la Praye, ont été réalisées courant 2013 par le laboratoire agréé LARECO.

Les paramètres mesurés sont les suivants : poussières totales, acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF), dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NO_x), ammoniac (NH₃), monoxyde de carbone (CO),

carbone organique total (COT) et métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, CO, Cu, Mn, Ni, V, Hg, Cd, Tl). Le tableau suivant donne la moyenne des teneurs mesurées pendant les périodes de prélèvement en comparaison des normes de l'AGW (sur base de gaz secs corrigés physiquement de manière légale et rapportés en valeurs normalisées).

L'année 2013 montre un fonctionnement sans aucun dépassement en dioxines des fours 2 et 3 de l'UVE.

Polluants	Four 2		Four 3		Normes*	
	Concentrations en mg/Nm ³ 11 % O ₂ gaz secs				Moyenne 1/2 h	Moyenne journalière
	mai-13	déc-13	mai-13	nov-13		
Poussières	<1	0,39	<3	3,5	30	10
HCl	0,28	0,5	0,43	7,4	60	10
HF	0,063	<0,032	0,16	0,16	4	1
SO₂	8,53	4,2	11,6	30	200	50
NO_x	56	62	<14	73	400	200
COT	<5	<5	<14	<15	20	10
CO	<7	<5	28	49	150*	100**
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	0,03694	<0,023	<0,0736	<0,056	0,5	0,5
Cd+Tl	0,015	<0,00402	<0,00438	<0,00834	0,05 (0,03 restriction PE)	0,05 (0,03 restriction PE)
Hg	0,00025	0,00071	0,00019	0,00087	0,05	0,05

Campagne mai 2013

Four 2 : prélèvements le 31/05/2013 – rapport B13/R1139/0006

Four 3 : prélèvements le 30/05/2013 – rapport B13/R1139/0006

Campagne novembre – décembre 2013

Four 2 : prélèvement le 04/12/2013 – rapport B14/R1139/0007

Four 3 : prélèvement le 21/11/2013 – rapport B14/R1139/0007

Laboratoire agréé : LARECO.

Prélèvements en continu

Pour contrôler le respect de la norme d'émission de 0,1 mg/Nm³ en dioxines et furannes, la Région wallonne a signé, avec les intercommunales gérant des unités d'incinération de déchets ménagers, une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu. En pratique, des cartouches de prélèvement sont placées sous scellés dans la cheminée de l'incinérateur.

Tous les 14 jours pour le four 3 et tous les 28 jours pour le four 2, un organisme agréé par la Région wallonne (ISSeP) vient remplacer les cartouches (une par four). Leur analyse permet de déterminer les quantités de dioxines et furannes émises par l'incinérateur durant la période du prélèvement. Les résultats sont publiés sur le site Internet de la DGRNE (voir ci-après). Il faut souligner que tout dépassement des normes doit être justifié auprès du Département de la Police et des Contrôles (DPC) et que peut s'ensuivre la fermeture de la ligne d'incinération concernée.

Résultats On-Line

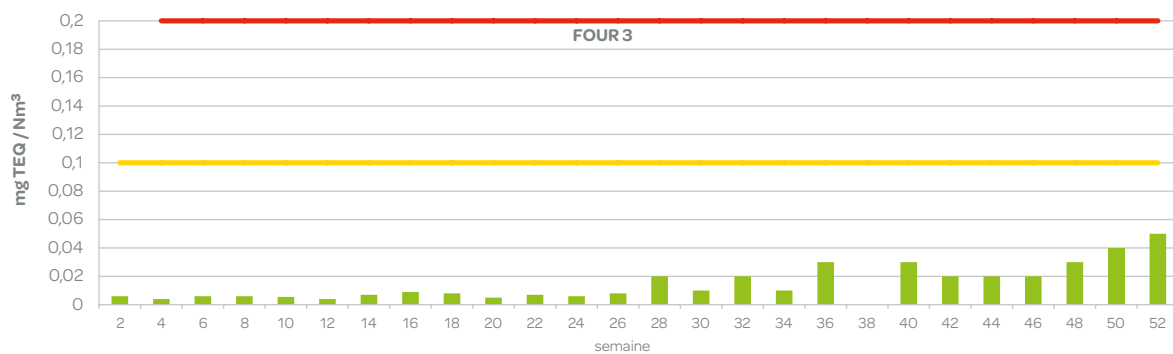
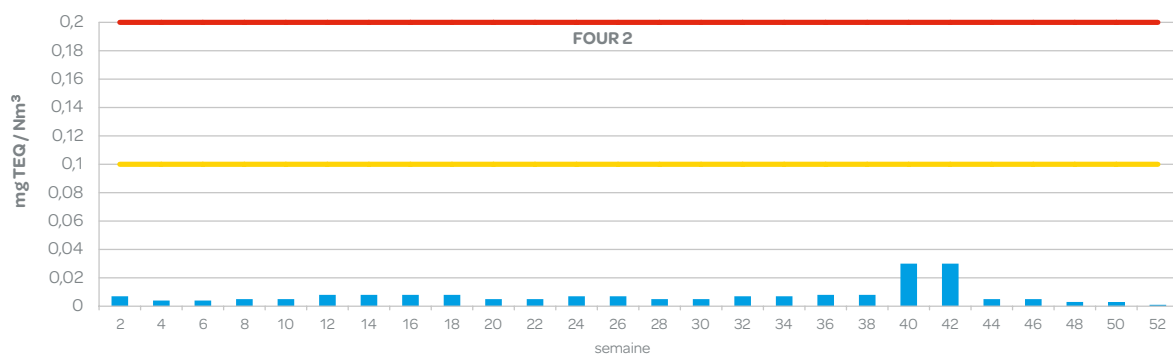
Le site Web de la DGRNE présente l'ensemble des données environnementales concernant la Région wallonne à l'adresse suivante :

<http://environnement.wallonie.be/data/>

Le site <http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm> donne accès aux méthodes d'analyse et aux résultats en matière de dioxines pour les différents incinérateurs de la Région.

Rem : Fonctionnels à l'impression de ce rapport, les liens ci-dessus sont donnés à titre indicatif. L'ICDI n'est pas responsable des modifications des sites Internet cités.

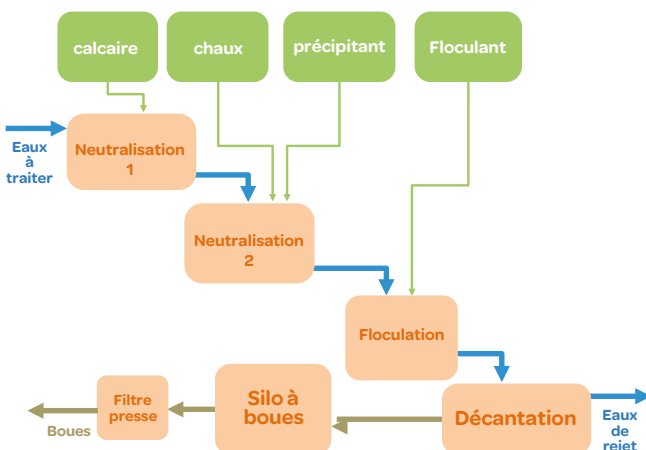
L'année 2013 montre un fonctionnement sans aucun dépassement en dioxines des fours 2 et 3 de l'UVE Pont-de-Loup.



→ 2. Les rejets des eaux usées

9 points de rejet ont été autorisés : les eaux usées en provenance de l'Usine de Valorisation Energétique du Port de la Praye sont déversées en eaux de surface (la Sambre) pour tous les points à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Seul le point n°5 rejette des eaux industrielles (traitées).

- **Rejet 1 :** eaux pluviales provenant du ruissellement d'eaux sur la voirie d'entrée au site.
- **Rejets 2 et 3 :** eaux pluviales de ruissellement de toiture du bâtiment administratif à l'entrée du site ainsi que les eaux domestiques des installations sanitaires du bâtiment. Le bâtiment est équipé d'une fosse septique. Des STEP 8EH sont placées juste en amont des points de rejet.
- **Rejet 4 :** eaux pluviales provenant du ruissellement d'eaux sur la voirie d'accès à la cour de l'usine.
- **Rejet 5 :** eaux de ruissellement de l'aire de manœuvre des camions-bennes (le déchargement étant couvert), eaux de ruissellement de la voirie au sud du site (côté Sambre), ruissellement du bâtiment de l'usine et eaux de traitement nécessaires à l'activité de l'UVE.



On distingue plusieurs étapes dans le traitement des eaux industrielles

D'une part, sont traitées les eaux utilisées lors du lavage des fumées opéré dans le traitement humide. Cette opération comprend un réajustement du pH à une valeur de +/-8.5 (neutralisation au calcaire et à la chaux), une précipitation des métaux lourds, une floculation des boues obtenues suivie d'une décantation

dans un séparateur lamellaire. Les boues issues de la décantation sont stockées puis pressées en vue de leur dessiccation. L'eau recueillie retourne dans le circuit de traitement. Ces boues sont acheminées vers un centre de traitement où elles sont inertifiées puis traitées dans le respect des conditions réglementaires. L'ensemble du process décrit produit une eau claire neutralisée et exempte de métaux lourds. Mélangée aux eaux de process de l'UVE, cette eau suit un second traitement visant à éliminer les matières sédimentables et en suspension ainsi que les hydrocarbures. La station est composée d'un réacteur décanteur aérobie qui agit par activation bactérienne, d'un séparateur d'hydrocarbures et d'un conteneur décanteur de boues périodiquement vidangé par un collecteur agréé.

- **Rejet 6 :** déversement éventuel des eaux pluviales en provenance des trous d'homme de remplissage des 2 cuves à mazout. Il est équipé d'un séparateur d'hydrocarbures.
- **Rejet 7 :** eaux domestiques du bâtiment de l'usine. Il est équipé d'une station d'épuration individuelle 8EH.
- **Rejet 8 :** eaux de ruissellement collectées sur la dalle de stockage des conteneurs présents sur le site. Les eaux sont canalisées par des collecteurs et acheminées dans un déboureur/déshuileur puis rejetées à l'égout public menant à la station d'épuration de Roselies. Pour limiter une source potentielle d'émission de polluants dans l'eau de ruissellement, des filets d'eau avec bordures ont été installés et sont régulièrement nettoyés. De même, tous les conteneurs "ouverts" sont bâchés.
- **Rejet 9 :** eaux pluviales recueillies par la toiture de la serre.

Des contrôles multiples et réguliers sur divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. La station complémentaire par traitement biologique nous garantit le maintien de la qualité du rejet pour les matières en suspension. Les analyses portent sur des paramètres tels que : le pH, la température, les matières en suspension ; analyses réalisées en interne. Un laboratoire agréé (CEPESI) mesure également, chaque semaine, les concentrations en DCO, chlorures et sulfates des eaux de rejets. Ce dernier réalise également des mesures trimestrielles et semestrielles.

Année 2013 - Analyses trimestrielles.

Les prélèvements et les analyses sont effectués par le CEPESI. L'année 2013 montre un fonctionnement sans aucun dépassement.

Paramètre mesuré	Unité	mars-13		juin-13		sept-13		déc-13		Valeur limite
		Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	
MES	[mg/l]	3,1	15,8	15,6	17,4	67,2	24,8	5,8	5,6	60
DCO	[mg/l]	18,8	/	25,8	/	46,6	/	91,8		150
DBO5	[mg/l]	3,2	4,3	10,8	3,5	10,3	8,2	18,7	5,2	30
Hydrocarbures apolaires au CCl ₄	[mg/l]	<0,2	0,4	0,2	0,4	<0,2		<0,2		5
Hg	[mg/l]	0,0009		0,0018		0,0011		0,0024		0.01
Cd	[mg/l]	<0,001		0,001		x		x		0.05
As	[mg/l]	x		x		<0,01		0,06		0.05
Cr	[mg/l]	<0,01		x		x		<0,01		0.15
Tl	[mg/l]	<0,01		x		<0,01		<0,01		0.5
Ni	[mg/l]	<0,01		x		<0,01		x		0.5
Cu	[mg/l]	<0,01		0,21		0,07		0,11		0.5
Pb	[mg/l]	<0,1		x		x		x		0.1
Zn	[mg/l]	x		0,07		x		0,13		1
		P8123		P8329		P8253		P8720		

x : valeur comprise entre la limite de quantification et la limite de détection

■ Différence eau de rejet - eau de Sambre

Année 2013 - Analyses semestrielles.

Les prélèvements et les analyses sont effectués par le CEPESI, rapports P8123/P8253. L'année 2013 montre un fonctionnement sans aucun dépassement.

Paramètre mesuré	Unité	mars-13		sept-13		Valeur limite
		Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	
Volume journalier	[m³/h]					60
Température	[°C]	8,9		23,7		30
Phases		absence		absence		Absence
Matières en suspension	[mg/l]	3,1	15,8	67,2	24,8	60
Matières sédimentables	[ml/l]	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,5
DBO5	[mg/l]	3,2	4,3	10,3	8,2	30
Hydrocarbures apolaires au CCl ₄	[mg/l]	0,2	0,4	<0,2	/	5
Détergents totaux	[mg/l]	<1,3	<1,4	<1,5	<1,5	3
pH		7,7		7,9		6,5<pH<9
PCB & PCT	[mg/l]	0		0		0
DCO	[mg/l]	18,8		46,6		150
Fluorures	[mg/l]	5		3,08		10
Cl-	[mg/l]	1951		953		6000
Sulfates	[mg/l]	277		214		500
Dioxines	[ng TEQ / l]	0,007		0,053		0,3
		P8123		P8253		

■ Différence eau de rejet - eau de Sambre

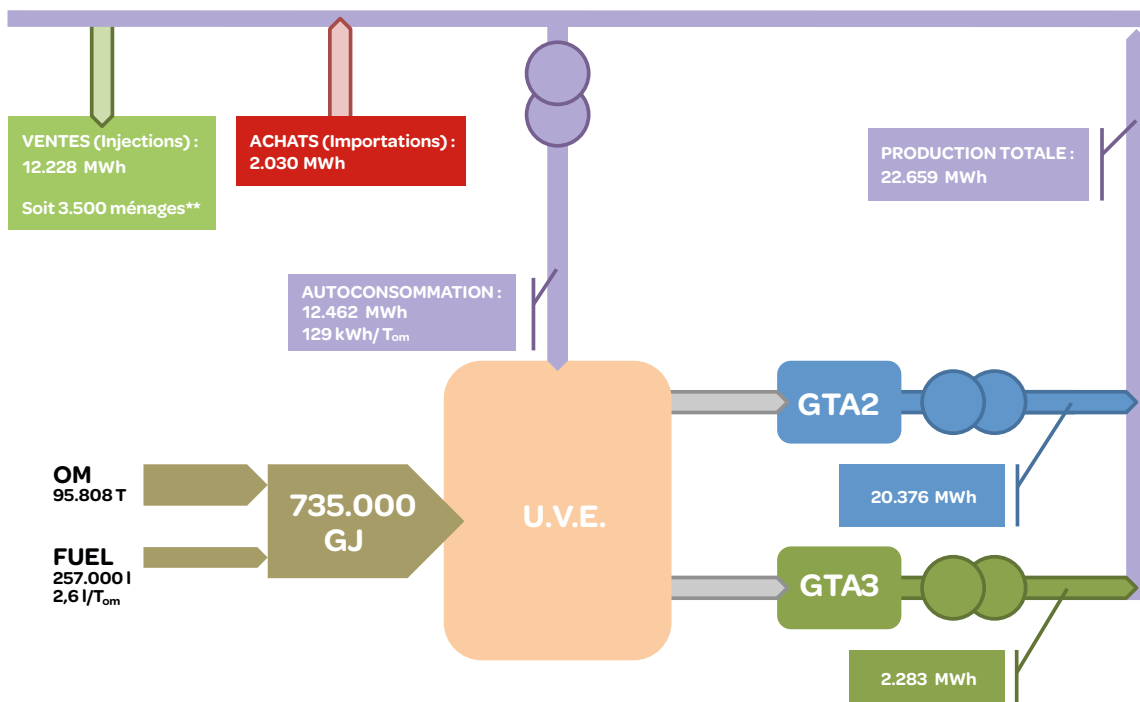
→ 3. Le bilan énergétique en 2013

Le bilan énergétique réalisé s'est vu diminuer en 2013 (de l'ordre de 9 %), la baisse de la production d'électricité est en grande partie due à une défaillance lors du renouvellement du bobinage de l'alternateur du groupe GTA de la ligne 3 durant les 6 premiers mois de l'année.

En conséquence, la vente est plus faible en 2013 qu'en 2012 (9 %).

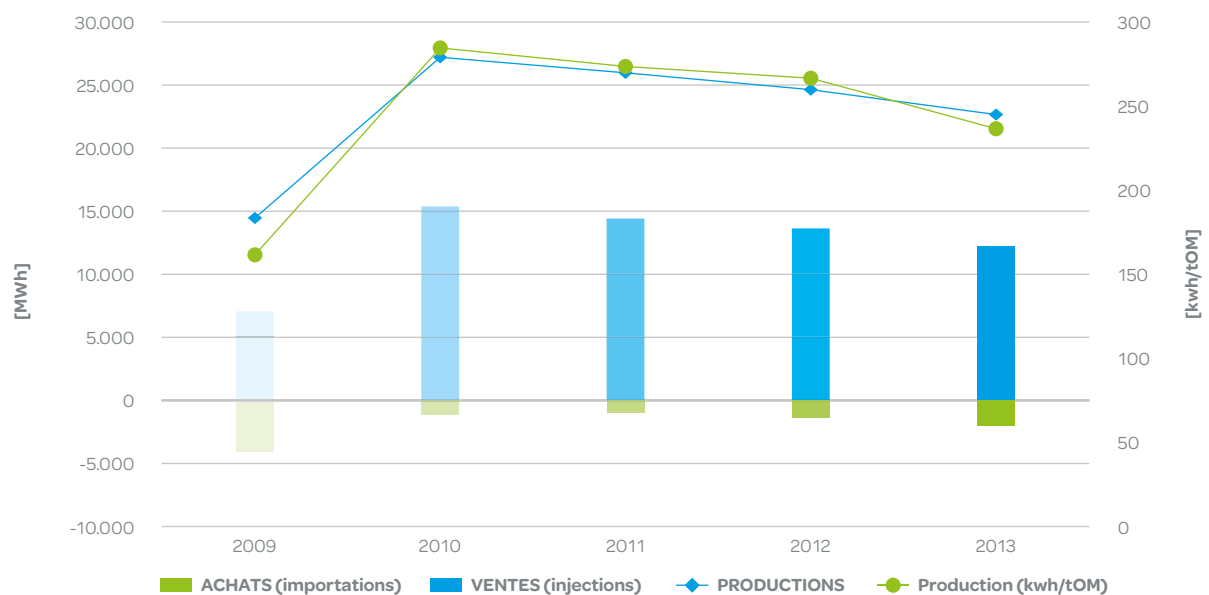
En 2013, l'UVE a produit 22.659 MWh dont 12.228 MWh ont été réinjectés sur le réseau EDF Luminus

Diagramme des flux énergétiques

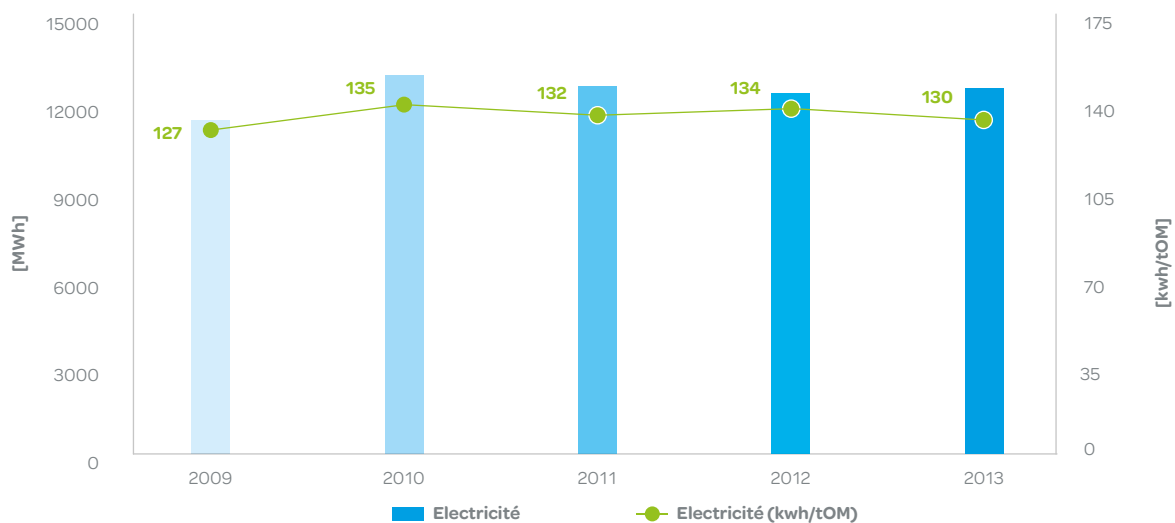


*Sur base d'un PCI des OM de 1.811 kcal/kg (7,57 GJ/t) estimé et d'un PCI du fuel de 35,13 MJ/l. L'apport énergétique du fuel comprend aussi la consommation pour les phases d'arrêts et démarrages. ** Sur base d'une consommation annuelle de 3500 kWh.

Production et échanges électriques - évolution sur 5 ans



Consommations énergétiques - évolution sur 5 ans



→ 4. Comité d'accompagnement des riverains

Pour mémoire, le Permis d'Environnement du 3 novembre 2004 et mis en œuvre le 25 juillet 2005 ne prévoyait plus de comité d'accompagnement. Le 3 juillet 2006, la DGRNE, la DPA de Charleroi, nous alertait que des dispositions supplémentaires visant à l'instauration d'un comité d'accompagnement pour l'usine de traitement de déchets de Pont-de-Loup allaient compléter les conditions particulières d'exploitation du Permis d'Environnement.

Le 12 janvier 2007, le Fonctionnaire technique nous faisait parvenir son arrêté modifiant le Permis, en y

incluant des mesures imposant la mise en place d'un comité d'accompagnement, à charge pour les communes d'Aiseau-Presles et de Farciennes de désigner leurs représentants.

La première réunion du 23 avril 2007 avait pour objet la mise en place du comité, son règlement d'ordre intérieur et la présentation de l'UVE.

En 2013, à la demande de la Commune d'Aiseau-Presles et de commun accord avec tous les intervenants, aucune réunion n'a été tenue.

→ 5. Le système de management environnemental de l'ICDI

Un système de management de l'environnement répondant aux exigences du règlement EMAS - n°761/2001 (en français, "système communautaire de management environnemental et d'audit") et élaboré par l'Union Européenne, a été créé par l'ICDI sur son site de Pont-de-Loup.

Le noyau du SME mis en place à l'ICDI est basé sur la norme internationale ISO 14001 : 2004 pour laquelle l'incinérateur est également certifié. Basée sur le principe de l'amélioration continue, cette norme inclut un engagement de respect de la législation. Elle s'applique à une organisation et énumère les exigences auxquelles doit répondre un système de management environnemental. Ainsi, cette organisation est à même de formuler une politique et des objectifs respectant les législations en vigueur et les informations disponibles sur les impacts environnementaux significatifs.



VUE AÉRIENNE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE.

Des exigences plus spécifiques à la réglementation EMAS se greffent autour de ce noyau en matière d'environnement : une participation active du personnel, la contrainte de conformité par rapport à la législation, la nécessité de communiquer avec le monde extérieur et l'obligation d'amélioration continue de ses résultats.

Le système EMAS est un outil de gestion qui répond aux objectifs principaux suivants :

- maîtriser l'impact de nos activités sur l'environnement ;
- améliorer sans cesse les performances environnementales ;
- optimiser notre communication interne et externe ;

Déclaration environnementale

Le SME étant en place, l'ICDI, soucieuse d'information et de transparence, rédige, chaque année, une déclaration environnementale téléchargeable sur le site internet de l'ICDI (www.icdi.be) dans la rubrique consacrée à EMAS.

Les aspects environnementaux significatifs

L'analyse environnementale a mis en évidence les aspects réglementaires et les aspects significatifs. Les aspects réglementaires sont tous maîtrisés (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée). Les aspects significatifs prioritaires sont identifiés sur base d'une analyse de risques et se traduisent sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Ayant pour but de réduire ou de mieux maîtriser ces aspects significatifs, chaque objectif fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable. L'état d'avancement des objectifs est régulièrement évalué. Nos méthodes de travail, d'analyse et de suivi sont formalisées grâce au système EMAS. La validité

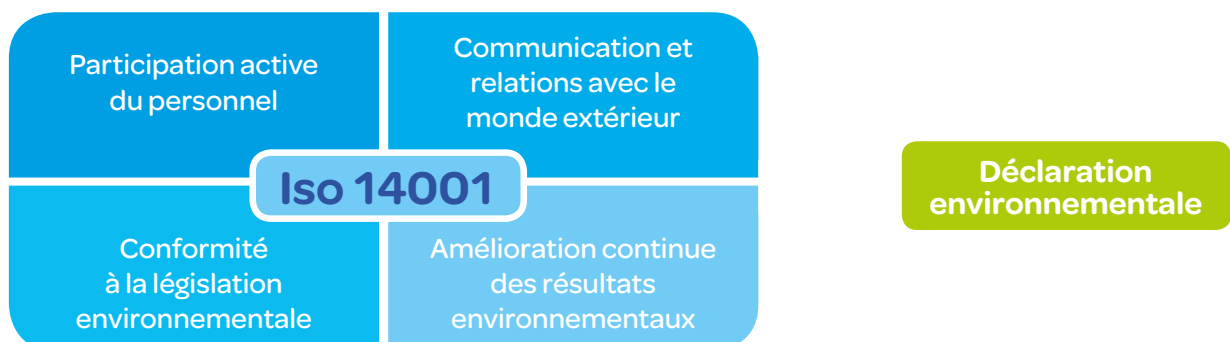
- tenir une veille législative pour vérifier notre conformité et anticiper les nouvelles dispositions ;
- améliorer la compétence et l'efficacité de notre personnel en menant les procédures et les formations adaptées.

L'enregistrement EMAS a été demandé pour le "traitement par incinération avec valorisation énergétique de déchets ménagers issus de la zone ICDI et traitement des fumées de combustion sur le site de Pont-de-Loup".

et l'application de nos procédures ont été vérifiées tout au long de l'année écoulée. Des repères rigoureux sont à présent à disposition du personnel pour standardiser les actions et la conduite des installations. Dans le souci d'une amélioration continue du service public, le Système de Management Environnemental et sa certification accréditent la qualité du service rendu à la collectivité.

→ Vérification

Chaque année, le Système de Management de l'Environnement mis en place sur le site du Port de la Praye est audité par un vérificateur externe. Deux audits ont eu lieu en 2013 : les 02 avril et 04 novembre.



→ 6. Projets

L'Unité de Valorisation Énergétique de déchets (UVE) comprend actuellement 2 lignes de traitement thermique en activité : la ligne 2, mise en service en 2005 et la ligne 3, mise en service en 1987.

Les lignes 2 et 3 sont indépendantes et comprennent chacune, outre leurs fours-chaudières, leurs installations de traitement des fumées, ainsi que leurs installations de valorisation énergétique sous forme de production électrique (groupe turbo-alternateur et poste d'eau).

Un permis délivré en 2004 à l'ICDI autorise l'exploitation de l'établissement qui concerne une installation de traitement par incinération de 138.000 tonnes/an de déchets ménagers et assimilés pour une durée de 20 ans. Toutefois, une décision du Gouvernement wallon le 17 juillet 2003 concernant la réorientation de la prévention et de la gestion des déchets 2003-2008, ainsi que le plan d'équipement de la Wallonie et son financement, limite la capacité d'incinération de l'ICDI à 110.000 tonnes par an. Afin de se préparer à la fin de vie de son four le plus ancien (ligne 3), l'Intercommunale ICDI a décidé de mettre en œuvre un nouveau scénario d'exploitation ("scénario 2bis") retenu à l'issue d'une étude comparative de différentes filières de traitement de déchets ménagers.

Les opérations nécessaires à la mise en œuvre de ce scénario sont :

- La création dans le périmètre d'exploitation de l'UVE d'une unité de transfert de la fraction fermentescible des ordures ménagères de 15.000 t/an (FFOM) permettant sa reprise pour le transport en camions semi-remorques à fond mouvant jusqu'à une unité de biométhanisation (UBOM) projetée sur un autre site ;
- La réalisation des travaux de remplacement du four-chaudière 3 par un nouveau four-chaudière appelé "four-chaudière 1" dimensionné pour maintenir la capacité totale de l'UVE à 110.000 t/an. Les travaux comprennent les adaptations nécessaires de génie civil et d'équipements afin de constituer une nouvelle ligne 1 avec traitement des fumées et valorisation énergétique intégrée dans l'UVE. Le projet comprend le remplacement et le démantèlement de la ligne 3 ainsi que le démantèlement d'une ligne obsolète encore présente ;

- La réalisation de travaux de modernisation de l'UVE visant l'amélioration de sa fonctionnalité et de son intégration paysagère dont la construction d'un parking pour le personnel, d'un atelier de stockage et d'entretien ainsi que le voûtement de l'ancien bras de la Sambre dit "Saint Martin".



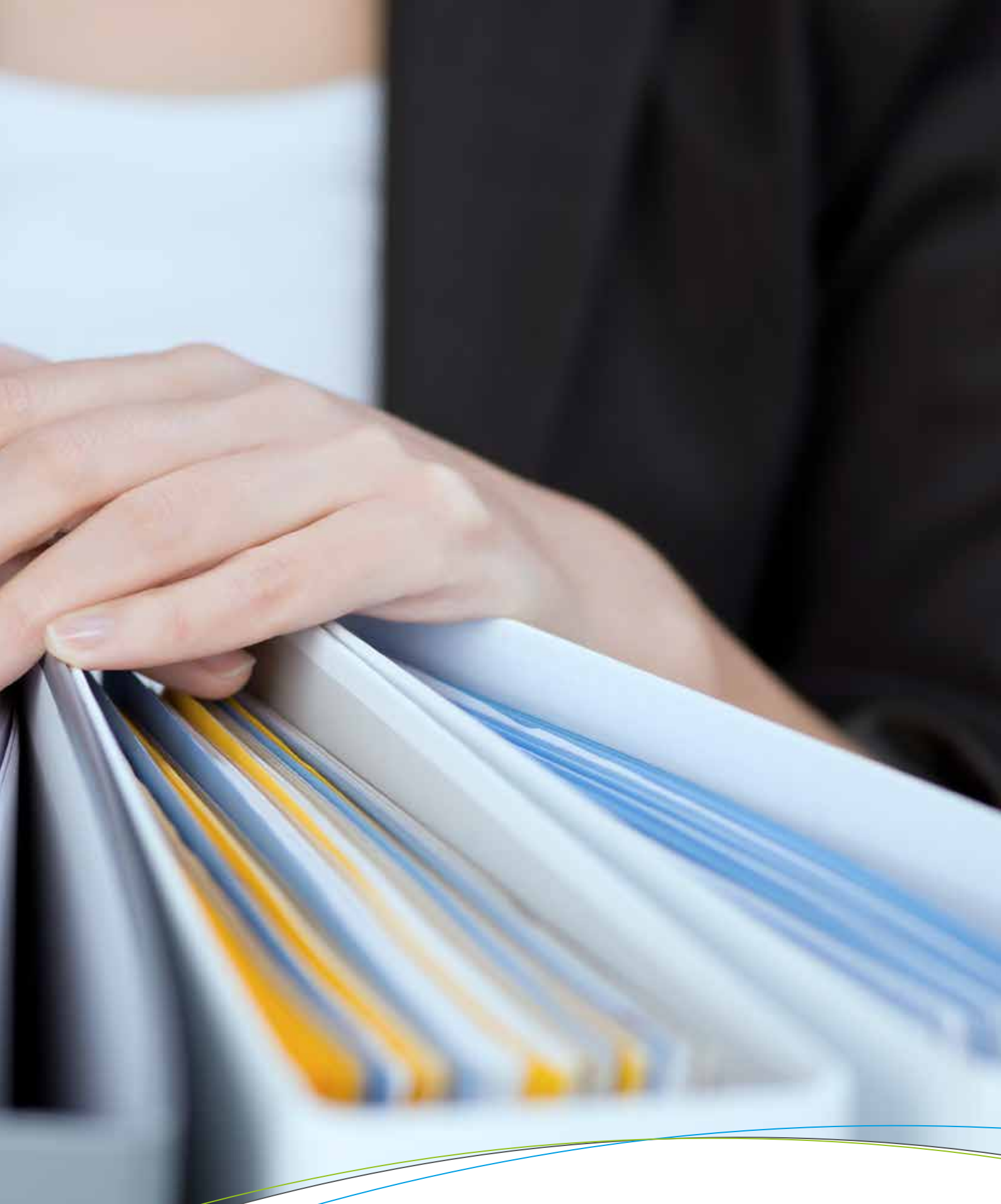
Depuis 2011, différentes démarches ainsi que différents intervenants tels qu'un bureau d'études d'assistance de maîtrise (Association momentanée IBH-IGRETEC), un bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'incidences (Royal Haskoning), des spécialistes, bureaux, universités, laboratoires pluridisciplinaires dans le domaine de l'eau, de l'air, du sol, du bruit, des déchets, de l'énergie, de l'aspect paysager, etc.), des ensembleurs et concepteurs d'installations de traitement des déchets ménagers et d'épuration des gaz de combustion participent de près ou de loin au projet.

En 2013, les offres des divers soumissionnaires sont reçues et évaluées et le marché est attribué à l'association momentanée Fabricon-Vinci-Galère.

L'étude d'incidences débutée en 2012 s'est poursuivie également en 2013. Elle aboutira sur la demande du Permis Unique courant 2014.

Il s'en suivra la construction des ouvrages, la fourniture des équipements, le montage des installations, et mise en service des installations (MSI) et marche continue pour réception provisoire entre 2017 et 2018 pour se conclure par un délai de garantie et la réception définitive entre 2019 et 2020.





5 Administrer

Gestion & protection du personnel

A. GÉNÉRALITÉS

L'année 2013 a été marquée par de nombreux changements organisationnels et opérationnels qui s'inscrivent dans la recherche d'une meilleure qualité de service et la réalisation du plan stratégique. Elle a vu la mise en route du nouveau centre de tri automatisé de VATRIS qui a demandé un effort particulier de la part de nos agents et responsables d'équipe. Ces derniers ont démontré leur implication ainsi que de la ténacité afin de faire face aux nombreux problèmes rencontrés.

Durant l'année, nous avons accueilli de nouveaux collaborateurs venant d'horizons différents dont notamment : le Responsable UVE, le Chef de Service Communication et Prévention, le Chef de Service Ressources Humaines et l'Adjoint au Responsable du centre de tri. Ces recrutements sont venus enrichir l'équipe en place et s'inscrivent dans la continuité de la démarche d'amélioration continue. La réorganisation des services Charroi, Communication & Prévention et Ressources Humaines a jeté les bases des changements intrinsèques aux mutations et défis du service public.

Les résultats positifs de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers des parcs de recyclage ont

souligné la qualité du service rendu par les agents de l'intercommunale. Ces résultats démontrent le respect des valeurs de l'ICDI à savoir le professionnalisme, l'esprit d'équipe, l'esprit d'initiative et l'intégrité.

B. MISE EN PLACE DES OUTILS GRH

Les projets entamés ont été poursuivis, tels que l'élaboration du plan de formation, la gestion automatisée des congés et le projet emploi-compétence qui a repris un nouvel élan avec un référentiel de compétence retravaillé.

C. LES RELATIONS SOCIALES

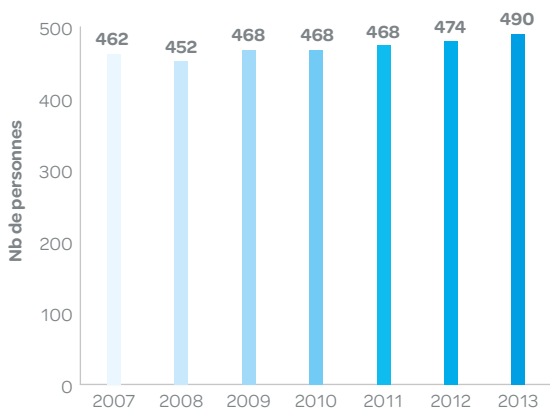
L'année 2013 s'est déroulée sous les auspices d'un climat favorable à la concertation et à la négociation.

Cet esprit positif a permis à l'intercommunale de répondre aux besoins récurrents et exceptionnels et ainsi honorer ses engagements vis-à-vis des communes affiliées et de leurs concitoyens.



D. ÉVOLUTION DU VOLUME DE L'EMPLOI ET RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ÂGE

Volume de l'emploi



Répartition par sexe et par âge

Age	Femmes					Hommes				
	2009	2010	2011	2012	2013	2009	2010	2011	2012	2013
20-29	7	3	2	1	1	82	83	76	69	68
30-39	5	11	12	11	13	126	124	122	115	109
40-49	13	13	12	13	11	137	145	144	157	165
50-59	9	10	10	8	12	79	72	79	85	99
60-65	1	1	3	5	3	9	6	14	16	9
	35	38	39	38	40	433	430	435	442	450

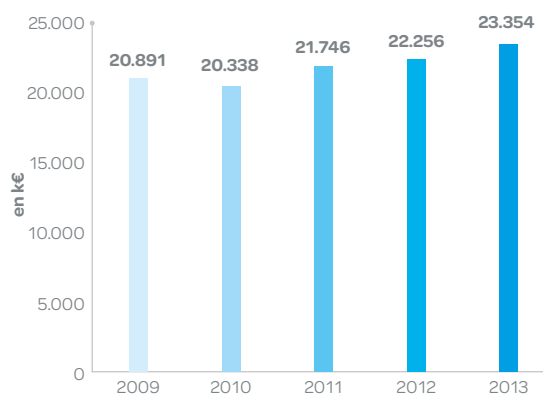
E. ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

Nous assistons à une augmentation des frais de personnel par rapport à l'exercice 2012.

Ceci s'explique par :

- un renforcement du cadre
- une augmentation du taux de sécurité sociale
- l'indexation automatique des salaires
- le processus de nomination
- les charges liées aux pensions

Évolution des frais de personnel



F. LE SIPP

Le Service Interne de Prévention et Protection au travail a été créé en 2007 à l'initiative de la direction de l'époque. Il est actuellement composé de 3 conseillers en prévention de niveau 2, à temps complet.

Le rôle du service interne est **d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs** dans l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et dans toutes les autres mesures et activités de prévention, ainsi que dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le Système Dynamique de Gestion des Risques.

Il participe à la réalisation des analyses des risques (de l'identification des dangers aux mesures à prendre), à l'étude des facteurs qui ont une influence sur la survenue des incidents, des accidents, maladies professionnelles, ainsi qu'à l'étude et à l'adaptation de la charge de travail.

Le SIPP donne son avis, entre autres, sur :

- l'hygiène des lieux et postes de travail ainsi que les facteurs d'ambiance (et agents bio-physicochimiques) ;
- les équipements de travail, les équipements de protection individuelle et les substances et préparations, depuis leur achat jusqu'à leur mise en œuvre et leur utilisation et à la rédaction des instructions les concernant ;
- l'accueil, l'accompagnement, l'information, la formation et la sensibilisation des travailleurs ; il fait des propositions et participe à la coordination ;
- la prévention incendie, les procédures à suivre en cas de danger grave et immédiat et l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence. Sur le terrain, en collaboration avec les travailleurs (avec, selon le cas, des membres des délégations syndicales) et la ligne hiérarchique, le SIPP effectue des visites (systématiques ou à la demande de l'employeur ou des travailleurs), des enquêtes, des études et des recherches utiles, nécessaires et pertinentes pour l'amélioration du bien-être des travailleurs et prend connaissance des procédés et méthodes de travail, les examine sur place et propose des mesures pour réduire les risques qui en découlent. Il procède ou fait procéder aux analyses ou contrôles réglementaires et tient à jour une documentation nécessaire dont le contenu est fixé par la loi. Le SIPP est à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour toutes questions soulevées concernant l'application des réglementations concernant le bien-être au travail. Il travaille en étroite collaboration avec le Service Externe de Prévention et Protection au travail, entre autres en matière de sécurité et de santé au travail. AristA est actuellement le SEPP attitré de l'ICDI.

G. LE CPPT

Afin de favoriser le bon fonctionnement et la participation du plus grand nombre au Système Dynamique de Gestion des Risques, un Comité de Prévention et Protection au Travail a été organisé, en plus du Comité de Concertation Supérieur. Le CPPT est l'organe de référence au sein de notre intercommunale en matière de bien-être au travail.

Le CPPT se réunit mensuellement et est constitué de la direction, de membres de la ligne hiérarchique, de représentants des travailleurs et du SIPP. Des invités sont régulièrement convoqués afin de proposer avis et expertises.

Le Comité a essentiellement pour mission de faire des recherches, émettre des avis et formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs, sur le "plan global" de prévention et le "plan annuel" d'actions établis par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats.

Il donne son avis, entre autres, sur :

- la planification et l'introduction de nouvelles technologies en ce qui concerne les conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs ; le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective ;
- le choix ou le remplacement des services externes concernant la prévention au travail (SEPP), les contrôles techniques (SECT), et d'autres institutions ou experts ;
- toute mesure envisagée pour adapter les techniques et les conditions de travail à l'homme, pour prévenir la fatigue professionnelle ou concernant l'aménagement des lieux de travail. Le Comité participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des moyens de propagande et des mesures concernant l'accueil, l'accompagnement, l'information et la formation des travailleurs à la prévention et la protection du travail. Il désigne une délégation qui se rend immédiatement sur place, lorsqu'il y a des risques graves pour lesquels le dommage est imminent et chaque fois qu'un accident (grave ou pas) ou incident sérieux a eu lieu. Enfin, le Comité collabore avec le service externe (entre autres en matière de santé au travail) et avec les fonctionnaires chargés de la surveillance.

H. LES ACTIVITÉS

Le CPPT s'est réuni 10 fois en 2013 et un procès-verbal reprenant les propositions, avis et décisions a été rédigé à chaque réunion ; ils sont disponibles au secrétariat général sur demande. Ils sont composés d'un compte-rendu des différentes actions en matière de bien-être au travail à mettre en place par les différents services de l'ICDI ainsi que du rapport mensuel des activités du SIPP.

Ce dernier reprend une synthèse des accidents de travail ayant eu lieu le mois précédent et des statistiques et analyses les concernant, les mesures de préventions prises par le Service Interne (visites sur le terrain, études de nouveaux produits ou équipements, réalisations d'affiches ou documentations,...) et les recherches en matière de bien-être (réunions avec les fournisseurs, consultations de spécialistes,...).

Le SIPP s'est rendu régulièrement sur les différents sites de l'Intercommunale afin d'y réaliser des états des lieux en matière de bien-être au travail et de s'assurer du suivi des mesures adoptées en CPPT.

Lors des visites du SIPP avec le Service Externe de Prévention et Protection, nous nous assurons que les conditions de travail et les équipements (de travail et de protection) sont adaptés aux travailleurs. Les doléances et suggestions émises par des travailleurs lors de ces visites participatives sont prises en compte et examinées.

Les avis et propositions du SIPP, du SEPP et des organismes de contrôles réglementaires concernant le bien-être sont maintenant encodés dans un fichier informatique ; ainsi les propositions d'experts tels que notre Assureur-Loi ou le Service Régional d'Incendie sont également enregistrées dans ce fichier disponible sur l'Intranet ou simplement sur demande. Celui-ci sert de base pour le "plan annuel de prévention" qui reprend les mesures pour l'année 2013.

À titre d'exemple, voici un condensé de quelques activités réalisées par le SIPP durant l'année 2013 :

En plus de la gestion administrative quotidienne et des visites de sites, le SIPP a réalisé des recherches en collaboration avec nos fournisseurs et la médecine du travail portant sur des équipements toujours mieux adaptés aux spécificités des différents postes de travail (travail en espace confiné, etc.)

Des fiches de postes et des analyses de risques spécifiques ont été réactualisées ou réalisées pour certains postes ou activités nouvelles ou évolutives de l'Intercommunale. Divers documents concernant la sécurité sur chantier ont été mis à jour en collaboration avec les différents sites de l'Intercommunale.

La Ligne Hiérarchique a suivi une formation de base concernant la tenue de toolbox meeting fin de l'année 2013. Cette formation permettra de les sensibiliser à la gestion de la sécurité ainsi que de dynamiser la prévention des risques au sein des services techniques de l'Intercommunale.

Beaucoup de nos parcs de recyclage sont malheureusement régulièrement vandalisés. Les loges des préposés étaient en piteux état. L'Intercommunale a décidé d'investir conséquemment dans de nouveaux bâtiments pour certains sites et dans du nouveau mobilier pour tous les parcs, améliorant ainsi les conditions de travail de nos préposés. L'ensemble de ce projet d'ampleur sera finalisé fin 2014.

La gestion et l'entretien des vêtements de travail ont été confiés à un organisme externe unique. Nous avons ainsi eu une profonde réflexion concernant les vêtements les mieux adaptés selon les métiers et les saisons.

Cette formule de leasing nous a permis d'avoir un confort et une qualité supérieure de vêtements, ainsi

qu'un service de nettoyage plus respectueux de la matière, surtout concernant les bandes réfléchissantes des vêtements de signalisation.

À l'issue d'un cahier des charges, une société a été désignée pour la réalisation de tous les contrôles réglementaires auxquels sont soumis certains équipements et ce, pour l'ensemble de nos sites. Cette harmonisation et le support informatique obtenu, nous permettent de nous assurer de la périodicité des contrôles et du suivi des recommandations.

Le SIPP a suivi de près la construction de notre nouvelle chaîne de tri des PMC. Suite aux modifications engendrées, nous avons réalisé une batterie de mesures d'ambiance thermique, acoustique et lumineuse afin de garantir un environnement de travail confortable.

En 2011, une société externe a effectué un audit de nos sites en vue de mettre en place une veille législative en matière d'environnement et de bien-être au travail. Le fichier est maintenant revu annuellement afin de juger de notre exhaustivité et de notre conformité vis-à-vis des nouvelles législations. Nous avons étendu la mission de ce consultant à l'analyse législative et normative de l'écart entre la situation actuelle de nos sites par rapport à une future certification OHSAS18001 (Système de Management de la Sécurité). Le résultat de cette analyse sera présenté début 2014.

→ Les accidents en 2013

Voici les statistiques transmises au Service Public Fédéral via le rapport annuel des activités du SIPP :

Statistiques	Nombre
Nombre d'accidents du travail avec incapacité	86
Nombre de journées calendrier perdues	2.302
Nombre d'heures de travail réellement prestées par le personnel de l'ICDI	692.118
Nombre d'heures de travail réellement prestées par les intérimaires + étudiants	18.707
Taux de fréquence	124.25
Taux de gravité	3,32
Nombre d'accidents du travail mortels	0
Nombre d'accidents du travail graves	3
Nombre d'accidents du travail survenus sur le chemin du travail	2
Nombre d'accidents du travail relatifs aux intérimaires + étudiants	3
Nombre d'accidents du travail relatifs aux travailleurs externes	0

Rem : ces chiffres sont repris en fonction des données qui étaient en possession du SIPP au 31 mars 2014

I. PATRIMOINE ET TRAVAUX

Gestion du patrimoine

La restructuration du patrimoine de l'intercommunale ICDI a continué au cours de cette année 2013, une relance des ventes des bâtiments des anciens garages à Montignies-sur-Sambre a été réalisée. Deux acquéreurs potentiels se sont fait connaître.

Parcs de recyclage

Suite à la réception des permis d'urbanisme et uniques, l'ICDI a pu lancer les travaux pour la réalisation des nouveaux pavillons de surveillance dans les parcs de recyclage de Couillet 1, Anderlues, Gerpinnes et Fleurus. Ces quatre pavillons ont été réalisés en 2013 et sont d'ores et déjà à la disposition des préposés des parcs de recyclage.

Les travaux du pavillon de surveillance de Les Bons Villers ont débuté en décembre 2013.

Le chantier du parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul a suivi son cours tout au long de cette année 2013.

Le parc de recyclage de Farciennes a été fermé en août 2013 pour des travaux de réhabilitation du terrain exécutés par la SPAQUE.

Pôle environnemental

Un plan de remembrement des différentes parcelles inoccupées sur le pôle environnemental a débuté étant donné que les travaux de la SPAQUE sont terminés.

Ressourcerie

La rénovation des halls et la construction d'un auvent ont été réalisées aussi au cours de cette année 2013.



UN PAVILLON DE SURVEILLANCE DE PARC DE RECYCLAGE ENTièrement NEUF.



VUE EN 3D DU NOUVEAU PARC DE RECYCLAGE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL QUI OUVRIRA SES PORTES EN 2014.





Rapport Financier

RAPPORT DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2013 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 JUIN 2014

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2013

CAPITAL SOCIAL DES ASSOCIES PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2013

Parts sociales de catégorie A :

AISEAU-PRESLES	9.554 parts sociales
ANDERLUES	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	14.511 parts sociales
CHARLEROI	112.153 parts sociales
CHATELET	20.039 parts sociales
COURCELLES	15.858 parts sociales
FARCIENNES	7.022 parts sociales
FLEURUS	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	10.835 parts sociales
GERPINNES	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	15.352 parts sociales

Part sociale de catégorie B :

IGRETEC SCRL	1 part sociale
---------------------	----------------

A. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

→ 1

Suite aux élections communales d'octobre 2012, l'année 2013 fut logiquement marquée par le renouvellement de l'ensemble des instances de l'intercommunale. Aussi, dans la foulée du renouvellement des administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2013, ont été désignés aux postes de Président et de Vice-Présidents du Conseil d'administration, respectivement Madame Françoise Daspremont ainsi que Messieurs Dominique Grenier et Guy Tonnelier. Les trois autres membres constituant le Comité de gestion ont été désignés en les personnes de Messieurs Philippe Charlier, Mahmut Dogru et Mourad Sahli.

Les membres siégeant au niveau du Comité de Rémunération sont, quant à eux, Madame Françoise

Daspremont ainsi que Messieurs Dominique Grenier, Guy Tonnelier, Mahmut Dogru et Mourad Sahli.

Directement après la désignation et l'installation des nouveaux administrateurs, des séances de formation, portant tout autant sur la responsabilité des administrateurs (organisées par l'Union des Villes et Communes de Wallonie) que sur la législation du secteur des déchets et sur les métiers techniques de l'intercommunale (organisées par l'institution elle-même), ont été proposées à l'ensemble de ces derniers.

→ 2

La volonté affirmée du nouveau Conseil d'administration a été de poursuivre en 2013 le développement de l'intercommunale en sa qualité d'opérateur incontournable et fiable de la gestion des déchets ménagers au niveau wallon, dans une perspective durable en termes de prévention, de collecte, de recyclage, de valorisation et d'élimination des déchets.

Dans ce cadre, afin d'utiliser au mieux ses ressources, l'année 2013 fut en partie consacrée à la restructuration de plusieurs services en relation avec le recrutement de nouveaux responsables, en particulier, par ordre chronologique :

- Le Service Communication et Prévention, sous la supervision de Madame Françoise Lardencœy, Chef de Service ;
- Le Service Ressources Humaines, sous la supervision de Madame Lara Teston, Chef de Service ;
- Le Service Charroi, sous la supervision de Monsieur Didier Ligot, Chef de Service faisant fonction ;
- L'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup, sous la supervision de Monsieur Jean-Luc Gosselin, Responsable de site.

Les modifications d'organigramme et de cadre ont, dans le respect des dispositions de la loi du 19 décembre 1974 et de ses arrêtés d'exécution organisant les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales, été débattues en Comité de concertation dans une ambiance de travail constructive et basée sur le dialogue social.

→ 3

Début 2013, signalons la finalisation des opérations d'apport de branche d'activités du GIE Charleroi Recyclage vers VALTRIS. Celles-ci concernaient majoritairement l'apport en nature de l'ancienne chaîne de tri dans le patrimoine immobilier de la filiale de l'intercommunale.

Parallèlement, le Conseil d'administration a également approuvé la constitution d'un droit d'emphytéose permettant à VALTRIS de jouir en qualité d'emphytéote du bâtiment et du terrain abritant le centre de tri.

→ 4

Conjointement au démarrage de la nouvelle chaîne de tri automatisée ayant fait l'objet d'un marché public de travaux attribué à la société momentanée AR.VAL – IGRETEC – VAN GANSEWINKEL, une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place au niveau du centre de tri de VALTRIS.

À ce titre, il est à signaler le litige toujours en cours entre le pouvoir adjudicateur et la société momentanée en raison de la non-atteinte des performances reprises aux clauses techniques du contrat signé en date du 21 novembre 2012.

→ 5

Fin 2013, le Conseil d'administration a entériné l'accord transactionnel définitif, négocié par l'intermédiaire de Maître Donea du cabinet d'avocats Van Cutsem - Wittamer - Marnef and Partners, portant sur les 3 volets du dossier contentieux avec l'administration fiscale, pour des faits antérieurs (2001 à 2007), à savoir la mise à disposition de véhicules de fonction à certains agents, la mise à disposition de logements de conciergerie et l'octroi de chèques-repas requalifiés en rémunération. Rappelons que le montant réclamé initialement par l'administration des contributions directes était de 7.877.960,38 € correspondant à l'impôt dû augmenté des intérêts de retard et de la perception d'une cotisation sur commissions secrètes égale à 309% du montant des avantages octroyés alors que l'accord transactionnel porte sur un montant de 1.874.063,78 €.

→ 6

L'année 2013 a également vu la conclusion de nouvelles conventions de dessaisissement avec plusieurs communes affiliées leur permettant de confier la gestion de leurs déchets communaux à leur intercommunale. Au 31 décembre 2013, on peut ainsi dénombrer 11 associés communaux qui ont profité de cette opportunité représentant un double avantage, non seulement en termes d'économies administratives mais aussi financières grâce à des tarifications particulièrement intéressantes liées au volume étendu des prestations.

Poursuivant la volonté d'intensifier les synergies avec d'autres institutions publiques, le mécanisme a également été proposé à d'autres institutions publiques. Ainsi, en 2013, en plus de l'intercommunale IGRETEC, le CPAS de Charleroi a souscrit une part sociale de catégorie B dans le capital de l'intercommunale afin de respecter les conditions juridiques permettant la relation "In House" avec l'intercommunale.

→ 7

Le Conseil d'administration a également approuvé une convention de service ainsi qu'un contrat de bail permettant à La Ressourcerie du Val de Sambre de démarrer ses activités début 2013. Relevons par ailleurs le succès rencontré par cette structure, fruit du partenariat avec le CPAS de Charleroi et IGRETEC, dont le service de collecte à domicile d'encombrants s'est organisé dans les villes et communes de Charleroi, Les Bons Villers, Ham-sur-heure/Nalines et Courcelles en 2013. L'objectif est d'assurer le réemploi mais aussi de générer des emplois pour des personnes précarisées sur le marché du travail.

→ 8

Signalons aussi la poursuite de l'implémentation du système de collecte à l'aide de poubelles à puce qui a été ordonnancée au sein de la commune de Courcelles à partir d'octobre 2013.

→ 9

Il y a également lieu de remarquer qu'en juin 2013, le Conseil d'administration a décidé de saisir l'opportunité d'une importante opération de dépollution menée par la SPAQUE sur la zone du Dria pour réhabiliter le site du parc de recyclage de Farciennes qui a dès lors été fermé au public en date du 15 août 2013. Rappelons que le parc de recyclage de Farciennes a été mis en service en 1994, ce qui en faisait une infrastructure désuète régulièrement vandalisée. L'investissement visant la reconstruction du parc de recyclage de Farciennes devra être intégré dans le futur plan d'investissements du PWD 2020.

→ 10

En 2013, la COPIDEC (Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets) qui est chargée de défendre les intérêts et de représenter les 7 intercommunales de gestion des déchets (IDELUX-AIVE, BEP ENVIRONNEMENT, IBW, ICDI, IDEA-HYGEA, INTRADEL et IPALLE) a décidé de se structurer en adoptant le statut de société. C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration a approuvé le pacte d'associés ainsi que les statuts de la nouvelle structure. Il est à noter que l'ICDI y détient un septième du capital, tout comme les autres intercommunales.

→ 11

En outre, le Conseil d'administration a dû déplorer en 2013 le vol d'environ 10.000 litres de mazout (dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 août) ainsi que la découverte d'échantillons de contrefaçons de faux sacs blancs ICDI, vraisemblablement distribués à partir de petits commerces. Pour ces derniers faits, il ressort du démantèlement récent du réseau qu'il s'agissait d'actes perpétrés par une organisation criminelle dont 9 individus suspects ont été inculpés.

→ 12

Il faut également relever que l'année 2013 fut consacrée à l'élaboration du nouveau plan stratégique portant sur les 3 prochaines années 2014, 2015 et 2016 qui a été construit en collaboration avec les chefs de service et qui reflète la vision stratégique de l'intercommunale en identifiant une multitude d'objectifs généraux et opérationnels. La stratégie globale est de renforcer, au

cours des 3 prochaines années, l'orientation "client" de l'intercommunale en mettant tout en œuvre pour anticiper et apporter des solutions concrètes aux défis contemporains de la gestion des déchets et s'assurer de la parfaite satisfaction des besoins des communes affiliées et de leurs 420.000 citoyens.

→ 13

Dans le cadre de l'élaboration des budgets 2014, 2015 et 2016 en relation avec le plan stratégique, le Conseil a pris conscience de la difficulté de maîtrise des coûts de l'intercommunale face aux augmentations naturelles et automatiques des charges des services et des fournitures liées à son fonctionnement mais également à la diminution des subsides en provenance des divers niveaux de pouvoirs, en particulier :

- L'augmentation inévitable de la masse salariale ;
- L'augmentation du prix de l'eau et de l'énergie (électricité, diesel, mazout) ;
- L'augmentation des coûts de transport ;
- L'augmentation des coûts de traitement des déchets collectés dans les parcs de recyclage ;
- L'augmentation d'une série de taxes, en particulier celle relative à l'incinération ;
- La diminution des subsides en personnel (en particulier ceux relatifs aux points APE en raison de la politique de nomination) ;
- La limitation des intérêts financiers sur les travaux faisant l'objet d'une subsidiation décidée par le Gouvernement wallon.

→ 14

Sur ce dernier point, le Conseil d'administration regrette cette décision qui aura pour conséquence de générer une charge financière supplémentaire qui sera inévitablement reportée sur les communes, et, partant, sur les citoyens sur base du principe du coût vérité.

→ 15

Il est à remarquer que, dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter, dès le 1^{er} janvier 2014, le prix du sac PMC qui est passé ainsi de 0,125 €/sac à 0,15 €/sac.

→ 16

Finalement, en 2013, tout fut mis en œuvre pour faire évoluer favorablement quelques projets importants tels que :

- La poursuite de la modernisation de l'infrastructure informatique et de sa suite logicielle ;



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICDI.

- La finalisation des travaux de construction du nouveau parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul ;
- La rénovation des pavillons de surveillance de plusieurs parcs de recyclage ;
- L'évolution du dossier de modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique de Pont-de-Loup avec l'attribution du marché de travaux à la société momentanée FABRICOM - VINCI - GALERE ;
- La poursuite du renouvellement du charroi ;
- L'amélioration du bien-être de notre personnel et la diminution substantielle du nombre d'accidents de travail.

→ 17

Le Conseil d'administration tient en définitive à mettre en évidence la série d'initiatives conduites par le Comité de gestion en étroite collaboration avec le Comité de Direction Interne qui se présente comme suit pour les plus marquantes :

- L'approbation d'une nouvelle convention de coopération avec l'AIVE pour la biométhanisation des déchets organiques ;
- Le mandat de vente d'équipements professionnels déclassés ;
- L'analyse et l'approbation de différents documents à caractère financier favorisant le contrôle budgétaire afin de respecter la trajectoire fixée par l'Assemblée Générale ;
- Le maintien du nouvel horaire des parcs de recyclage afin de rencontrer une demande des communes affiliées et de leurs concitoyens ;
- L'approbation d'une convention permettant à l'intercommunale de commander à l'asbl GIAL des fournitures et des services informatiques à des prix attractifs.

→ 18

Le Conseil d'administration tient à souligner que les documents et études qui ont conduit à l'ensemble de ces

décisions et/ou réalisations ont toujours été préparés avec soin et rigueur et contenaient tous les éléments nécessaires à l'analyse approfondie des dossiers.

→ 19

Précisons également, comme habituellement, que les réunions mensuelles tant des Comité de concertation et de négociation que du Comité pour la Prévention et la Protection du Travail ont été accomplies à la satisfaction des différentes parties dans un climat serein, constructif et responsable.

→ 20

Enfin, les réunions "des Chefs de service" ont régulièrement été tenues en 2013, de manière à, d'une part, assurer un management par objectif en mesurant l'évolution des divers projets et, d'autre part, faire circuler l'information, le tout étant traité collectivement, ce qui fait la richesse des débats et favorise l'esprit d'équipe.

→ 21

Pour conclure, le Conseil désire mettre en évidence la qualité du travail du Comité de gestion, du Comité de Direction Interne et de l'ensemble de la ligne hiérarchique qui s'emparent des problèmes relevés afin de les résoudre efficacement. Comme depuis quelques années, une vigilance particulière fut observée quant au respect des principes des marchés publics, de la gestion du personnel et de la comptabilité générale et budgétaire.

→ 22

Tableau de tenue des réunions en 2013	
Conseils d'administration	8
Comités de gestion	21
Chefs de service	9
Comités de concertation et/ou négociation	9
Comités de Prévention et Protection du Travail	10

B. LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

→ 1. Déchets ménagers

Le citoyen de la zone intercommunale a généré en moyenne, en 2013, 472 kg/an/hab de déchets ménagers, soit une nouvelle diminution par rapport à 2012 (483 kg/an/hab) et 2011 (490 kg/an/hab.), tout en restant largement supérieur au niveau atteint en 2010 (461 kg/an/hab.).

La production des ordures ménagères résiduelles a légèrement augmenté en 2013 pour revenir à 188 kg/an/hab (comme en 2011), au lieu de 186 kg/an/hab en 2012.

Le taux de collecte sélective est de 60 % en 2013, soit de l'ordre de 5 % en deçà de l'objectif 2010 fixé à 65 % par le Gouvernement wallon dans son PWD2010.

→ 2. Déchets en provenance des parcs de recyclage

La quantité de déchets collectés dans les parcs de recyclage diminue de nouveau en 2013 (-6%) pour atteindre 214 kg/an/hab et retrouver des niveaux similaires à ceux de 2009 et 2010. Cette tendance est générale, mais particulièrement marquée pour les déchets d'asbeste-ciment, - 26 %, conformément aux attentes liées à la révision des quotas annuels autorisés.

→ 3. Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte

Il s'agit en l'occurrence du verre, du papier/carton, du PMC et, depuis mai 2011, de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM). On peut constater un tassement des quantités récoltées en porte-à-porte tout comme dans les parcs de recyclage pour le papier/carton et pour le verre.

Par contre, la quantité globale de PMC a progressé pour atteindre 6.115 tonnes, portée par les excellents résultats de la collecte en porte-à-porte.

Parallèlement, les quantités de FFOM collectées sélectivement sont parfaitement conformes aux résultats attendus et atteignent 36 kg/an/hab pour les deux communes pionnières dans le système de collecte par conteneurs à puce.

C. LES RÉSULTATS FINANCIERS

→ 1. Exercice 2013

Les chiffres se répartissent comme suit :

LES PRODUITS	
Chiffre d'affaires	9.208.548,52 €
Autres produits	3.787.249,67 €
Produits financiers	1.963.983,69 €
Produits exceptionnels	573.051,51 €
Sous-Total	15.532.833,39 €

LES CHARGES	
Marchandises	998.282,60 €
Biens et services divers	17.412.724,64 €
Rémunérations et charges sociales	24.817.567,09 €
Amortissements et provisions	5.459.880,94 €
Autres charges d'exploitation	1.804.693,45 €
Charges financières	1.153.362,16 €
Charges exceptionnelles	698.213,56 €
Sous-Total	52.344.724,44 €
Soit un résultat comptable de	36.811.891,05 €

LE COÛT DES COMMUNES SE PRESENTE COMME SUIV	
Rétrocessions et produits affectés	10.487.345,21 €
Coût net	26.324.545,84 €

Le coût net du budget 2013 s'élevait à 26.527.608,84 €. En définitive, le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 donne un coût net s'élevant à 26.324.545,84€, soit une réduction de charges (boni) de, respectivement, 203.063,00 € par rapport au budget initial.

→ 2. Charges et produits exceptionnels

En ce qui concerne les charges exceptionnelles, soit des charges ne provenant pas de l'activité habituelle de l'entreprise, celles-ci ont sensiblement diminué par rapport à l'exercice précédent. Le montant de 698.213,56 €, comparé aux 2.172.466,99 € de l'exercice précédent, est principalement constitué par un réajustement de provision consécutif à la décision de l'administration fiscale sur le montant du contentieux réclamé pour les exercices s'étalant entre 2001 et 2007. Vient également s'y ajouter un complément de taxe afférent au coût véritable de l'eau pour l'exercice 2010.

Les produits exceptionnels s'élèvent quant à eux à 573.051,51 €.

L'incidence de la comptabilisation de ces charges et produits exceptionnels influence négativement le résultat comptable à raison d'un montant de 125.162,05 €. Rappelons qu'en 2012, l'exercice comptable avait été influencé négativement à raison de 1.319.106,04 €.

→ 3. Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition des résultats par l'intervention des associés dans la perte à raison 33.138.941,69 €, conformément aux dispositions statutaires. Cependant, le coût net à charge des communes, déduction faite des rétrocessions et produits affectés, s'élève à 26.324.545,84 €.

L'affectation de ce résultat aux communes sera réalisée en fonction des critères établis par les organes de gestion suivant la clé de répartition des charges approuvée par le Conseil d'administration en date du 30 août 2010.

→ 4. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Suite à des perquisitions opérées par la police judiciaire fédérale consécutives à la découverte d'un important trafic de vente de sacs contrefaits dans la région de Charleroi et de Mons, l'intercommunale s'est constituée partie civile par l'entremise d'un avocat désigné par le Conseil d'administration en date du 5 mai. Cette constitution de partie civile a pour objectif principal de récupérer le préjudice financier encouru par l'intercommunale et ses associés. Le cadastre du préjudice va être dressé au cours de l'exercice 2014.

→ 5. Activité recherche et développement

Néant.

→ 6. Modification du capital

Néant.

→ 7. Règles de continuité

Compte tenu de l'intervention statutaire des associés dans la perte, la justification des règles de continuité contenues à l'article 96, 6° du Code des sociétés

permet de conclure au maintien de l'application des règles comptables en continuité.

→ 8. Acquisition d'actions propres

Néant.

→ 9. Succursales

Néant.

→ 10. Risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise

Aucun risque et/ou incertitude majeur éventuel n'est à relever.

→ 11. Conclusions

Du fait de la concrétisation de nombreux nouveaux projets de collaboration entre l'intercommunale et ses partenaires publics, initiés durant les 2 exercices précédents et d'une maîtrise de ses charges de fonctionnement s'appuyant sur des contrôles budgétaires approfondis, la trajectoire budgétaire a été respectée malgré l'impact d'éléments ayant influencé négativement l'exercice 2013.

Ce constat s'inscrit dans la foulée des mesures draconiennes prises au cours des derniers exercices ayant pour objet notamment la vente d'actifs non prioritaires pour l'institution et visant à générer des produits de différentes natures améliorant le résultat de l'entreprise.

Le Conseil d'administration propose dès lors d'approuver les comptes annuels qu'il arrête ainsi que de maintenir les règles d'évaluation mises en œuvre en continuité.

F. Daspremont
Présidente

COMPTE D'EXPLOITATION 2013

TOTAL DES DEPENSES	52.344.724,44 €
60 Achats	890.134,99 €
61 Biens et services divers	4.813.103,46 €
62 Personnel	14.685.901,90 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	740.337,89 €
64 Autres charges d'exploitation (dont tva non déductible)	714.015,62 €
65 Charges financières	153.181,02 €
66 Charges exceptionnelles	280.167,70 €
Total dépenses service Collecte	22.276.842,58 €
60 Achats / Variation stock	108.147,61 €
61 Biens et services divers	7.647.346,24 €
62 Personnel	3.809.159,47 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	4.363.766,60 €
64 Autres charges d'exploitation (dont tva non déductible)	1.087.027,53 €
65 Charges financières	991.793,32 €
66 Charges exceptionnelles	264.326,92 €
Total dépenses service Traitement	18.271.567,69 €
60 Achats / Variation stock	- €
61 Biens et services divers	4.952.274,94 €
62 Personnel	6.322.505,72 €
63 Amortissements, réductions de valeurs, provisions	355.776,45 €
64 Autres charges d'exploitation	3.650,30 €
65 Charges financières	8.387,82 €
66 Charges exceptionnelles	153.718,94 €
Total dépenses service Parcs	11.796.314,17 €

TOTAL DES RECETTES	15.532.833,39 €
70 Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	3.893.703,57 €
74 Autres produits d'exploitation	3.079.237,76 €
75 Produits financiers	9.431,66 €
76 Produits exceptionnels	202.643,47 €
Total recettes service Collecte	7.185.016,46 €
70 Chiffre d'affaires	3.459.841,64 €
74 Autres produits d'exploitation	74.971,59 €
75 Produits financiers (Subsides)	1.539.566,72 €
76 Produits exceptionnels	196.655,87 €
Total recettes service Traitement	5.271.035,82 €
70 Chiffre d'affaires	1.855.003,31 €
74 Autres produits d'exploitation	633.040,32 €
75 Produits financiers (Subsides)	414.985,31 €
76 Produits exceptionnels	173.752,17 €
Total recettes service Parcs	3.076.781,11 €

COÛT DE L'EXERCICE 36.811.891,05 €

Collecte	15.091.826,12 €
Traitement	13.000.531,87 €
Parcs de recyclage	8.719.533,06 €
36.811.891,05 €	
Bonifications sur chiffre d'affaires	- 3.672.949,38 €
Subside Prévention RW	- 837.000,00 €
Rétrocessions sacs	- 5.977.395,83 €
Coût net communes	26.324.545,84 €

2013 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE VERRE

ENTITES	Coefficient	Indice Collecte Sélectives		Population par Entité	Kg Moyen P/An/Hab.	Kg de Réf. Svt Pds Moyen	Ecart Poids Moyen	Boni/Mali Calculé sur Prix moyen/Kg	Résultat Net	% Boni Mali	FOST +	Bonifications C.A	Coût Net
		Variables (Temps)	Fixes (Hab)										
		698.953,47 €	110.395,17 €								611.052,99 €	61.353,61 €	
													809.348,64 €
AISEAU	2,498%	17.459,86 €	2.815,44 €	10.751	18,97	202,221	-1.698,55	173,37 €	20.101,92 €	-0,02142%	15.629,30 €	1.577,86 €	2.894,76 €
ANDERLUES	2,525%	17.648,58 €	3.127,07 €	11.941	14,06	224,605	56.724,81	5.789,98 €	26.565,63 €	0,71539%	15.881,61 €	1.299,00 €	9.385,02 €
CHAPELLE L/H	3,289%	22.888,58 €	3.836,49 €	14.650	14,49	275,560	63.259,87	6.457,02 €	33.282,10 €	0,79780%	19.609,91 €	1.642,70 €	12.029,49 €
CHARLEROI	44,614%	311.831,10 €	53.358,16 €	203.753	18,55	3.832,502	53.471,74	5.457,94 €	370.647,20 €	0,67436%	294.604,00 €	29.240,78 €	46.802,42 €
CHATELET	6,777%	47.368,08 €	9.511,10 €	36.319	15,81	683,144	108.983,96	11.125,17 €	68.004,34 €	1,37456%	49.899,95 €	4.442,57 €	13.661,83 €
COURCELLES	8,445%	59.026,62 €	8.041,71 €	30.708	20,62	577,604	-55.656,41	5.680,93 €	61.387,40 €	-0,70191%	45.763,23 €	4.899,94 €	10.724,23 €
FARCIENNES	2,231%	15.593,65 €	2.942,18 €	11.235	14,31	211,325	50.595,27	5.163,31 €	23.699,15 €	0,63796%	14.997,38 €	1.243,75 €	7.458,02 €
FLEURUS	5,919%	41.371,06 €	5.935,70 €	22.666	19,73	426,337	-20.782,80	2.121,33 €	45.185,42 €	-0,26210%	33.352,89 €	3.459,65 €	8.372,88 €
FONTAINE	3,711%	25.938,16 €	4.555,35 €	17.395	17,05	327,192	30.572,08	3.120,53 €	33.614,04 €	0,38556%	24.360,22 €	2.295,14 €	6.958,68 €
GERPINNES	4,101%	28.664,08 €	3.238,11 €	12.365	23,94	232,580	-63.459,94	6.477,45 €	25.424,74 €	-0,80033%	19.413,69 €	2.290,65 €	3.720,40 €
HAM/H-NALINNES	4,194%	29.314,11 €	3.556,29 €	13.580	25,36	255,434	-88.966,34	9.080,92 €	23.789,47 €	-1,12200%	21.812,43 €	2.664,84 €	687,80 €
LES B. VILLERS	2,987%	20.877,74 €	2.400,10 €	9.165	20,28	172,390	-13.470,50	1.374,95 €	21.902,89 €	-0,16988%	13.775,29 €	1.438,12 €	6.689,48 €
MT LE TILLEUL	3,162%	22.100,91 €	2.653,60 €	10.133	26,98	190,597	-82.782,85	8.449,76 €	16.304,74 €	-1,04402%	16.597,63 €	2.115,32 €	2.405,20 €
PT A CELLES	5,547%	38.770,95 €	4.423,88 €	16.893	20,99	317,750	-36.790,31	3.755,24 €	39.439,59 €	-0,46398%	25.355,46 €	2.743,30 €	11.340,83 €
TOTAL GL.	100,000%	698.953,47 €	110.395,17 €	421.554	18,81	7.929.240	0,00	0,00 €	809.348,64 €	0,000000%	611.052,99 €	61.353,61 €	136.942,04 €

2013 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE PAPIERS /CARTONS

ENTITES	Coefficient	Indice Collecte Sélective			Kg Collecté	Population par Entité	Kg Moyen P/An/Hab.	Kg de Réf. Svt Pds Moyen	Ecart Poids Moyen	Boni/Mali Calculé sur Prix moyen/Kg	Résultat Net	% Boni Mali	FOST + -	Bonifications C.A	Coût Net
		Variables (Temps)	Fixes (Hab)	TOTAL											
AISEAU	2,462%	25.160,15 €	4.083,84 €	29.243,99 €	368.740	10.751	34,30	383.340,0	14.599,97	1.148,17 €	30.392,16 €	0,09713%	10.178,99 €	26.892,91 €	6.679,74 €
ANDERLUES	2,816%	28.777,82 €	4.535,86 €	33.313,68 €	354.080	11.941	29,65	425.770,9	71.690,86	5.637,91 €	38.961,59 €	0,47695%	10.973,20 €	25.823,72 €	2.154,67 €
CHAPELLE L/H	2,996%	30.617,31 €	5.564,90 €	36.182,20 €	393.280	14.650	26,85	522.363,5	129.083,55	10.151,39 €	46.333,59 €	0,85878%	12.957,22 €	28.682,65 €	4.693,72 €
CHARLEROI	46,922%	479.514,46 €	77.396,86 €	556.911,32 €	7.737.120	203.753	37,97	7.265.060,7	-472.059,25	37.123,68 €	519.787,64 €	-3,14057%	197.943,60 €	564.282,80 €	242.438,76 €
CHATELET	6,266%	63.932,54 €	13.796,00 €	77.728,54 €	1.000.110	36.319	27,54	1.294.998,1	294.888,07	23.190,59 €	100.919,12 €	1,96186%	31.525,05 €	72.939,91 €	3.545,84 €
COURCELLES	8,548%	87.355,39 €	11.664,63 €	99.020,02 €	1.138.960	30.708	37,09	1.094.931,0	-44.028,95	3.462,52 €	95.557,49 €	-0,29292%	29.719,76 €	83.086,51 €	17.228,78 €
FARCIENNES	2,188%	22.360,04 €	4.267,69 €	26.627,72 €	290.520	11.235	25,86	400.597,6	110.077,57	8.656,72 €	35.284,44 €	0,73234%	9.678,14 €	21.188,17 €	4.418,13 €
FLEURUS	5,823%	59.507,54 €	8.609,82 €	68.117,36 €	796.400	22.666	35,14	808.183,8	11.783,77	926,70 €	69.044,06 €	0,07840%	21.706,19 €	58.082,96 €	10.745,09 €
FONTAINE	3,801%	38.843,92 €	6.607,60 €	45.451,52 €	510.680	17.395	29,36	620.239,9	109.559,86	8.616,01 €	54.067,53 €	0,72889%	15.783,80 €	37.244,86 €	1.038,87 €
GERPINNES	3,576%	36.544,56 €	4.696,92 €	41.241,48 €	489.800	12.365	39,61	440.889,1	-48.910,90	3.846,45 €	37.395,03 €	-0,32540%	12.569,65 €	35.722,04 €	10.896,66 €
HAM/H-NALINNES	3,903%	39.886,30 €	5.158,45 €	45.044,75 €	535.550	13.580	39,44	484.211,4	-51.338,60	4.037,37 €	41.007,38 €	-0,34155%	13.683,49 €	39.058,67 €	11.734,79 €
LES B. VILLERS	2,828%	28.900,45 €	3.481,38 €	32.381,83 €	324.800	9.165	35,44	326.789,2	1.989,21	156,44 €	32.538,27 €	0,01323%	8.844,37 €	23.688,28 €	5,62 €
MT LE TILLEUL	2,949%	30.137,00 €	3.849,08 €	33.986,08 €	458.840	10.133	45,28	361.304,4	-97.535,57	7.670,39 €	26.315,69 €	-0,64890%	10.501,57 €	33.464,07 €	17.649,95 €
PTA CELLES	4,932%	50.402,06 €	6.416,91 €	56.818,97 €	632.140	16.893	37,42	602.340,4	-29.799,56	2.343,50 €	54.475,47 €	-0,19825%	16.615,24 €	46.103,17 €	8.242,93 €
TOTAL GL.	100,000%	1.021.939,51 €	160.129,95 €	1.182.069,46 €	15.031.020	421.554	35,66	15.031.020,0	0,00	0,00 €	1.182.069,46 €	0,000000%	402.680,27 €	1.096.240,73 €	316.851,54 €

2013 - TABLEAU DE L'INDICE : COLLECTE SELECTIVE DE PMC

ENTITES	Coefficient	Indice Collecte Sélective			TOTAL
		Variables (temps)	Fixes (hab)	TOTAL	
		3.044.478,50 €	88.290,42 €	3.132.768,92 €	
AISEAU	2,945%	89.659,89 €	2.251,69 €	91.911,59 €	
ANDERLUES	2,905%	88.442,10 €	2.500,93 €	90.943,03 €	
CHAPELLE L/H	3,192%	97.179,75 €	3.068,30 €	100.248,05 €	
CHARLEROI	43,186%	1.314.179,59 €	42.674,10 €	1.356.853,69 €	
CHATELET	7,064%	215.061,96 €	7.606,66 €	222.668,63 €	
COURCELLES	7,395%	225.139,19 €	6.431,49 €	231.570,68 €	
FARCIENNES	2,781%	84.666,95 €	2.353,06 €	87.020,01 €	
FLEURUS	5,848%	178.041,10 €	4.747,18 €	182.788,28 €	
FONTAINE	4,194%	127.685,43 €	3.643,21 €	131.328,64 €	
GERPINNES	3,997%	121.687,81 €	2.589,73 €	124.277,54 €	
HAM/H-NALINNES	5,012%	152.589,26 €	2.844,20 €	155.433,46 €	
LES B. VILLERS	3,020%	91.943,25 €	1.919,52 €	93.862,77 €	
MT LE TILLEUL	3,566%	109.175,00 €	2.122,26 €	111.297,26 €	
PT A CELLES	4,895%	149.027,22 €	3.538,08 €	152.565,30 €	
TOTAL GL.	100,000%	3.044.478,50 €	88.290,42 €	3.132.768,92 €	

KG Collecté	Population par Entité	Kg Moyen P/Ani/Hab.	Kg de Réf. Svt Pds Moyen	Ecart Poids Moyen	Boni/Mali Calculé sur Prix moyen/Kg	Résultat Net	% Boni Mali	FOST +	Coût Net
142.580	10.751	13,26	140.551,5	-2.028,49	1.153,09 €	90.758,50 €	-0,0368%	62.500,37 €	28.258,13 €
129.420	11.941	10,84	156.108,8	26.688,79	15.171,11 €	106.114,14 €	0,4843%	66.724,32 €	39.389,82 €
176.440	14.650	12,04	191.524,5	15.084,47	8.574,69 €	108.822,75 €	0,2737%	84.554,76 €	24.267,99 €
2.747.400	203.753	13,48	2.663.732,8	-83.667,16	47.560,18 €	1.309.293,51 €	-1,5182%	1.173.856,67 €	135.436,84 €
477.420	36.319	13,15	474.810,7	-2.609,26	1.483,22 €	221.185,41 €	-0,0473%	209.869,05 €	11.316,36 €
431.280	30.708	14,04	401.456,2	-29.823,79	16.953,18 €	214.617,50 €	-0,5412%	184.499,60 €	30.117,90 €
133.820	11.235	11,91	146.879,0	13.059,01	7.423,33 €	94.443,34 €	0,2370%	60.990,76 €	33.452,58 €
305.400	22.666	13,47	296.320,4	-9.079,61	5.161,26 €	177.627,02 €	-0,1648%	137.220,96 €	40.406,06 €
196.530	17.395	11,30	227.410,8	30.880,80	17.554,04 €	148.882,68 €	0,5603%	96.491,46 €	52.391,22 €
156.520	12.365	12,66	161.651,9	5.131,89	2.917,19 €	127.194,73 €	0,0931%	75.080,31 €	52.114,42 €
154.640	13.580	11,39	177.536,0	22.896,00	13.015,12 €	168.448,58 €	0,4155%	75.163,77 €	93.284,81 €
113.020	9.165	12,33	119.817,2	6.797,19	3.863,83 €	97.726,60 €	0,1233%	53.591,08 €	44.135,52 €
145.330	10.133	14,34	132.472,2	-12.857,82	7.308,96 €	103.988,30 €	-0,2333%	61.058,05 €	42.930,25 €
201.320	16.893	11,92	220.848,0	19.527,98	11.100,58 €	163.665,88 €	0,3543%	95.908,47 €	67.757,41 €
5.511.120	421.554	13,07	5.511.120,0	0,0	0,00 €	3.132.768,92 €	0,0000%	2.437.509,64 €	695.259,29 €

DETAIL DES COTISATIONS APPELEES POUR COUVRIR LES FRAIS D'EXPLOITATION 2013

ENTITES	T. Sacs / Poubelles à Puce		Collecte OM		Collectes Spéciales Serv. Spéc.	Bonifications CA Cont./Ent.spéc.	Sous-Total	Collectes Sélectives (dég. Fost. / CA)	Boni Mali S/ Coll. Sélect.	Total Collectes Sélectives	TOTAL INDICE COLLECTES
	Ménages	Hors Ménages	Frais Variables (Ton)	Frais Fixes (hab)							
			TOTAL								
AISEAU	2.063,454	0,000	2.063,454	45.361,90 €	11.492,30 €	- 13.520,35 €	319.690,61 €	24.651,44 €	178,29 €	24.473,15 €	344.163,76 €
ANDERLUES	2.264,817	7,408	2.272,225	50.382,89 €	7.960,87 €	- 11.542,20 €	351.118,85 €	24.330,50 €	26.599,00 €	50.929,51 €	402.048,36 €
CHAPPELLE L/H	2.917,973	0,000	2.917,973	61.813,02 €	9.446,70 €	- 12.150,26 €	449.911,28 €	15.808,09 €	25.183,11 €	40.991,19 €	490.902,47 €
CHARLEROI	40.874,458	548,192	41.422,648	859.698,88 €	416.787,81 €	- 489.723,90 €	6.334.465,27 €	19.026,43 €	- 79.225,93 €	- 60.199,50 €	6.274.265,76 €
CHATELET	7.433,046	22,224	7.455,270	153.241,44 €	39.340,79 €	- 46.206,90 €	1.144.853,75 €	- 11.400,19 €	32.832,53 €	21.432,34 €	1.166.286,09 €
COURCELLES	5.099,255	7,944	5.107,199	129.566,84 €	90.032,03 €	- 44.742,08 €	858.859,92 €	49.709,99 €	- 26.096,64 €	23.613,35 €	882.473,27 €
FARCIENNES	2.278,708	3,704	2.282,412	47.404,05 €	10.039,14 €	- 13.137,38 €	349.987,44 €	24.085,37 €	21.243,36 €	45.328,72 €	395.316,17 €
FLEURUS	4.050,541	11,112	4.061,653	95.635,08 €	50.963,07 €	- 49.969,03 €	640.603,10 €	44.389,74 €	- 6.355,89 €	38.033,85 €	678.636,94 €
FONTAINE	3.461,855	0,000	3.461,855	73.395,05 €	23.222,13 €	- 34.889,40 €	525.371,28 €	31.098,20 €	29.290,58 €	60.388,77 €	585.760,06 €
GERPINNES	1.315,928	20,071	1.335,999	52.171,88 €	66.068,43 €	- 20.546,74 €	276.622,86 €	52.344,86 €	- 7.406,70 €	44.938,16 €	321.561,02 €
HAM/H-NALINNES	2.280,666	14,816	2.295,482	57.298,35 €	16.916,97 €	- 19.724,93 €	361.922,48 €	80.965,40 €	- 103,17 €	80.862,22 €	442.784,70 €
LES B. VILLERS	1.095,798	18,708	1.114,506	38.670,06 €	35.043,72 €	- 11.814,65 €	211.164,03 €	48.185,31 €	2.645,31 €	50.830,62 €	261.994,65 €
MT LE TILLEUL	1.787,362	0,000	1.787,362	42.754,36 €	21.634,23 €	- 25.374,83 €	278.393,74 €	46.301,21 €	- 23.429,12 €	22.872,09 €	301.265,83 €
PT A CELLES	3.302,906	0,000	3.302,906	71.276,95 €	8.942,20 €	- 10.427,85 €	512.146,89 €	65.853,46 €	5.001,85 €	70.855,31 €	583.002,20 €
TOTAL GL.	80.226,765	654,179	80.880,944	1.778.670,75 €	807.890,39 €	- 803.770,50 €	12.615.111,49 €	515.349,79 €	0,00 €	515.349,81 €	13.130.461,28 €

DETAIL DES COTISATIONS APPELEES POUR COUVRIR LES FRAIS D'EXPLOITATION 2013

ENTITES	11.823.490,43 €		2.252.381,73 €		S/TOTAL	Subsides RW - UVE	Bonifications CA Traitements	TOTAL INDICE TRAITEMENT	TOTAL INDICE PARCS	Bonus Charroi	TOTAL
	Frais variables		Frais Fixes								
	Tonnage	INDICE TRAITEMENT	Population								
AISEAU	2.557,156	290.870,64 €	10.751	57.443,07 €	348.313,71 €	- 27.424,68 €	- 32.172,60 €	288.716,43 €	222.376,49 €	- 24.075,63 €	831.181,05 €
ANDERLUES	2.847,050	323.845,42 €	11.941	63.801,29 €	387.646,71 €	- 30.460,25 €	- 26.568,42 €	330.618,04 €	246.990,76 €	1.423,53 €	981.080,69 €
CHAPELLE L/H	3.349,077	380.949,84 €	14.650	78.275,60 €	459.225,44 €	- 37.370,62 €	- 23.093,72 €	398.761,10 €	303.024,43 €	1.674,54 €	1.194.362,53 €
CHARLEROI	55.331,276	6.293.805,91 €	203.753	1.088.661,32 €	7.382.467,23 €	- 519.752,65 €	- 1.110.497,80 €	5.752.216,78 €	4.214.480,28 €	27.665,64 €	16.268.628,46 €
CHATELET	9.362,011	1.064.907,31 €	36.319	194.054,03 €	1.258.961,34 €	- 92.645,98 €	- 88.462,34 €	1.077.853,02 €	751.231,68 €	4.681,01 €	3.000.051,79 €
COURCELLES	6.411,696	729.315,73 €	30.708	164.074,21 €	893.389,94 €	- 78.332,91 €	- 87.269,76 €	727.787,28 €	635.172,29 €	3.205,85 €	2.248.638,69 €
FARCIENNES	2.917,455	331.853,82 €	11.235	60.029,10 €	391.882,93 €	- 28.659,31 €	- 46.246,62 €	316.976,99 €	232.387,67 €	- 25.159,50 €	919.521,34 €
FLEURUS	5.313,778	604.430,08 €	22.666	121.105,44 €	725.535,52 €	- 57.818,60 €	- 83.628,60 €	584.088,32 €	468.829,47 €	2.656,89 €	1.734.211,62 €
FONTAINE	4.387,044	499.016,21 €	17.395	92.942,26 €	591.958,46 €	- 44.372,83 €	- 70.454,11 €	477.131,52 €	359.802,72 €	2.193,52 €	1.424.887,83 €
GERPINNES	1.530,752	174.119,53 €	12.365	66.066,74 €	240.186,28 €	- 31.541,83 €	- 36.402,79 €	172.241,66 €	255.760,89 €	765,38 €	750.328,94 €
HAM/H-NALINNES	2.815,932	320.305,82 €	13.580	72.558,54 €	392.864,36 €	- 34.641,16 €	- 25.904,09 €	332.319,10 €	280.892,27 €	1.407,97 €	1.057.404,04 €
LES B. VILLERS	1.106,957	125.913,82 €	9.165	48.969,00 €	174.882,83 €	- 23.378,96 €	- 17.920,30 €	133.583,57 €	189.571,25 €	553,48 €	585.702,95 €
MT LE TILLEUL	2.205,182	250.834,40 €	10.133	54.141,07 €	304.975,47 €	- 25.848,23 €	- 27.818,38 €	251.308,86 €	209.593,62 €	1.102,59 €	763.270,90 €
PT A CELLES	3.809,500	433.321,90 €	16.893	90.260,05 €	523.581,95 €	- 43.092,28 €	- 35.145,01 €	445.344,66 €	349.419,23 €	1.904,75 €	1.379.670,83 €
TOTAL GL.	103.944,866	11.823.490,43 €	421.554	2.252.381,73 €	14.075.872,16 €	- 1.075.340,29 €	- 1.711.584,54 €	11.288.947,33 €	8.719.533,06 €	- 0,00 €	33.138.941,67 €

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION DES COMMUNES AU 31 DECEMBRE 2013

ENTITES	TOTAL	Bonification Subs. Prévention & Div.	Retrocessions Sacs	COÛT NET	Provisions			Solde Financier par rapport au Coût net	Documents à Emettre	** COÛT VERITE
					Documents Emis (Factures/Notes de Crédit)	Versements (Appels de fonds-N. Crédits)	Solde des Provisions			
AISEAU	831.181,05 €	22.346,46 €	165.650,00 €	643.184,59 €	613.860,40 €	635.713,04 €	- 21.852,64 €	7.471,55 €	29.324,19 €	596.134,06 €
ANDERLUES	981.080,69 €	24.705,48 €	182.409,05 €	773.966,16 €	737.778,94 €	828.917,86 €	- 91.138,92 €	54.951,70 €	36.187,22 €	691.515,62 €
CHAPELLE L/H	1.194.362,53 €	18.606,24 €	234.247,91 €	941.508,38 €	920.411,73 €	1.042.924,16 €	- 122.512,43 €	101.415,78 €	21.096,65 €	872.799,00 €
CHARLEROI	16.268.628,46 €	423.401,98 €	3.325.306,81 €	12.519.919,67 €	12.136.086,78 €	12.731.602,19 €	- 595.515,41 €	211.682,52 €	383.832,89 €	10.742.540,99 €
CHATELET	3.000.051,79 €	75.443,10 €	598.490,82 €	2.326.117,87 €	2.264.349,44 €	2.332.580,93 €	- 68.231,49 €	6.463,06 €	61.768,43 €	2.050.795,96 €
COURCELLES	2.248.638,69 €	51.268,38 €	356.185,97 €	1.841.184,34 €	1.951.008,27 €	1.156.582,50 €	794.425,77 €	684.601,84 €	- 109.823,93 €	1.558.174,52 €
FARCIENNES	919.521,34 €	23.222,95 €	183.374,62 €	712.923,77 €	693.027,18 €	664.343,96 €	28.683,22 €	48.579,81 €	19.896,59 €	660.311,99 €
FLEURUS	1.734.211,62 €	47.001,73 €	326.060,63 €	1.361.149,26 €	1.302.693,33 €	1.334.933,47 €	- 32.240,14 €	26.215,79 €	58.455,93 €	1.172.229,67 €
FONTAINE	1.424.887,83 €	35.941,30 €	277.908,04 €	1.111.038,49 €	1.059.554,00 €	1.087.654,12 €	- 28.100,12 €	23.384,37 €	51.484,49 €	992.121,21 €
GERPINNES	750.328,94 €	25.567,83 €	- €	724.761,11 €	723.441,62 €	663.154,07 €	60.287,55 €	61.607,04 €	1.319,49 €	601.794,72 €
HAM/H-NALINNES	1.057.404,04 €	27.966,92 €	184.277,45 €	845.159,67 €	757.208,33 €	819.167,56 €	- 61.959,23 €	25.992,11 €	87.951,34 €	760.383,42 €
LES B. VILLERS	585.702,95 €	19.015,52 €	- €	566.687,43 €	564.361,80 €	472.309,31 €	92.052,49 €	94.378,12 €	2.325,63 €	504.957,95 €
MT LE TILLEUL	763.270,90 €	21.102,92 €	143.484,53 €	598.683,45 €	562.498,95 €	576.670,87 €	- 14.171,92 €	22.012,58 €	36.184,50 €	536.063,86 €
PT A CELLES	1.379.670,83 €	21.409,19 €	- €	1.358.261,64 €	1.322.535,88 €	1.212.324,52 €	110.211,36 €	145.937,12 €	35.725,76 €	1.289.591,98 €
TOTAL GL.	33.138.941,67 €	837.000,00 €	5.977.395,83 €	26.324.545,84 €	25.608.816,65 €	25.568.878,56 €	49.938,09 €	765.667,28 €	715.729,19 €	23.029.414,95 €

** Coût vérité : En vertu des dispositions de l'AGW du 06/03/2008, le coût vérité correspond au coût réel de la gestion des déchets produits uniquement par les ménages des communes affiliées.

40					1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	0201.543.234	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION: **ICDI**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Rue du Déversoir,**

N°: **1**

Code postal: **6010**

Commune: **Couillet**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Charleroi**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0201.543.234

DATE **13/12/2012** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

25/06/2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

1/01/2013

au

31/12/2013

Exercice précédent du

1/01/2012

au

31/12/2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

MONSEUX Gérard

rue du Charnois 19 , 6044 Roux, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 31/05/2007- 26/06/2013

DASPREMONT Françoise

Chemin de la Cayôde 60 , 6040 Jumet (Charleroi), Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

SONNET Philippe

rue Trieu Plaqueu 2 , 6010 Couillet, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

GRENIER Dominique

rue d'Aiseau 336 , 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: **21**
objet: 8

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

N° 0201.543.234

C 1.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

CHARLIER Philippe

rue Joseph Bancu 37 , 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

TONNELIER Guy

Cour du Château 12 , 6111 Landelies, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

ATTOUT-BERNY Marie-Astrid

rue Vandamme 64 , 6120 Ham-sur-Heure/Nalinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

BANGISA Serge

rue de Nalinnes 515 , boîte 13, 6001 Marcinelle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BARRIDEZ Patrick

Champ du Monceau 12 , 6210 Villers-Perwin, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BAYET Hugues

Gran'Place 24 , 6240 Farciennes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

BEGHIN Serge

rue des Grands Trieux 125 , 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

CASSAERT Léon

rue Grand Bon Dieu 10 , 6041 Gosselies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

CATTALINI Nathalie

rue de la Glissière 9 , 6200 Châtelet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

CHARLIER Philippe

rue Joseph Bancu 37 , 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

DEMARET Lucie

avenue des Tilleuls 18 , 6001 Marcinelle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

DEVILERS Cyprien

avenue Albert 1er 53 , 6032 Mont-sur-Marchienne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 18/12/2013

DOGRU Mahmut

place Basile Parent 13 , boîte 1, 6010 Couillet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

DUMONGH Jacques

rue du Cheval Blanc 16 , 6238 Luttre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

DURIEUX Laurence

rue des Monts 51 , 6120 Nalinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

FEKRIOUI Mohamed

avenue des Oiseaux 27 , 6001 Marcinelle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

FOTIA Dominique

rue Sart-les-Moulins 79 , 6044 Roux, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

FRERE Albert

chaussée de Charleroi 8 , 6061 Montignies-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

N° 0201.543.234

C 1.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

GUSTOT Philippe

rue Chaussée 160 , 6141 Forchies-la-Marche, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

IMANE Hicham

rue de Philippeville 180 , 6010 Couillet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

JADOUL David

rue Grimard 213 , 6061 Montignies-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

KAIRET Tim

rue de l'Epine 52 , 6183 Trazegnies, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

LAIDOUM Guy

rue des Combattants 33 , 6180 Courcelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

LEJEUNE Véronique

rue de Beaulieusart 253 , 6140 Fontaine-l'Evêque, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

LIPPE Laurent

rue de la Briqueterie 19 , 6238 Luttre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

LORAND Francis

route du Vieux Campinaire 19 , 6220 Fleurus, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

MARIQUE Jean-Pierre

rue Fernand Lorent 5 , 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

MEERSMAN Céline

chaussée Romaine 8 , boîte 3/8, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

MOSCARIELLO Annibale

chaussée de Charleroi 27 , 6150 Anderlues, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

NOUWENS Béatrice

rue des Communes 1 , 6181 Gouy-lez-Piéton, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

PAOLINI Elio

rue Caisse 11 , 6032 Mont-sur-Marchienne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

PARMENTIER Luc

rue de la Paix 169 , 6061 Montignies-sur-Sambre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

PIEDFORT Francis

rue des Couturelles 14 , 6224 Wanfercée-Baulet, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

SAHLI Mourad

rue Allard-Cambier 25 , 7160 Piéton, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

SEMPO Maxime

rue Edouard Anseele 50 , 6040 Jumet (Charleroi), Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

WART Emmanuel

Sentier de la Chapelle 3 , 6210 Les Bons Villers, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 3/12/2012- 26/06/2013

N° 0201.543.234

C 1.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

WAUTELET Guy

rue Alfred Thiebaut 22 , 6280 Gerpinnes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/06/2013- 30/06/2019

JOIRIS-ROUSSEAU SPRL 0450.426.032

rue de la Biche 18 , 7000 Mons, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00194

Mandat : 1/01/2013- 30/06/2016

Représenté par

HAEGEMAN Jean-Michel

rue de la Biche 18 , 7000 Mons, Belgique

Numéro de membre : A-02111

BOULET-BULTOT-NAVAUX SPRL 0432.598.422

rue de la Thyria 5 , 5651 Thy-le-Château, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B0052

Mandat : 1/01/2013- 30/06/2016

Représenté par

NAVAUX Albert

rue de la Thyria 5 , 5651 Thy-le-Château, Belgique

Numéro de membre : F00766

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

N° 0201.543.234

C 2.1

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>49.689.374,95</u>	<u>49.928.671,04</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	40.702,61	50.524,54
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	49.162.035,76	49.729.158,09
Terrains et constructions.....		22	9.460.185,29	9.721.647,35
Installations, machines et outillage.....		23	25.601.664,70	28.184.375,14
Mobilier et matériel roulant.....		24	8.802.152,39	10.154.027,13
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	565.554,09	565.554,09
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	4.732.479,29	1.103.554,38
Immobilisations financières	5.4/	28	486.636,58	148.988,41
Entreprises liées	5.5.1	280/1	356.000,00	24.300,00
Participations	5.14	280	356.000,00	24.300,00
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	114.031,02	114.031,02
Participations		282	114.031,02	114.031,02
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	16.605,56	10.657,39
Actions et parts		284	8.426,11	3.422,40
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	8.179,45	7.234,99
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>39.390.062,81</u>	<u>40.564.485,11</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	902.308,24	507.607,50
Stocks		30/36	902.308,24	507.607,50
Approvisionnements		30/31	865.452,31	404.408,95
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	36.855,93	103.198,55
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	30.578.064,49	30.052.096,14
Créances commerciales		40	5.003.670,19	4.490.474,12
Autres créances		41	25.574.394,30	25.561.622,02
Placements de trésorerie	5.5.1/	50/53	7.045.522,29	6.650.145,38
Actions propres	5.6	50		
Autres placements		51/53	7.045.522,29	6.650.145,38
Valeurs disponibles		54/58	792.818,60	3.214.464,20
Comptes de régularisation	5.6	490/1	71.349,19	140.171,89
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>89.079.437,76</u>	<u>90.493.156,15</u>

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	26.262.392,87	27.674.423,96
Capital	5.7	10	6.532.391,21	6.532.391,21
Capital souscrit		100	6.532.391,21	6.532.391,21
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	2.430.851,41	2.430.851,41
Réserves		13	1.766.412,75	1.766.412,75
Réserve légale		130	214.189,03	214.189,03
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.552.223,72	1.552.223,72
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	15.532.737,50	16.944.768,59
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	9.711.515,72	9.958.942,53
Provisions pour risques et charges		160/5	9.711.515,72	9.958.942,53
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	2.892.458,69	2.684.841,54
Autres risques et charges	5.8	163/5	6.819.057,03	7.274.100,99
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	53.105.529,17	52.859.789,66
Dettes à plus d'un an	5.9	17	32.655.082,07	29.513.968,64
Dettes financières		170/4	32.655.082,07	29.513.968,64
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	32.655.082,07	29.513.968,64
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	19.834.987,92	22.905.334,95
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	4.054.175,65	3.148.181,22
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	9.727.019,66	12.676.155,97
Fournisseurs		440/4	9.727.019,66	12.676.155,97
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	3.022.878,77	2.796.920,61
Impôts		450/3	712.265,48	568.684,12
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.310.613,29	2.228.236,49
Autres dettes		47/48	3.030.913,84	4.284.077,15
Comptes de régularisation	5.9	492/3	615.459,18	440.486,07
TOTAL DU PASSIF		10/49	89.079.437,76	90.493.156,15

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	12.995.798,19	12.272.651,49
Chiffre d'affaires	5.10	70	9.208.548,52	8.540.405,49
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	3.787.249,67	3.732.246,00
Coût des ventes et des prestations		60/64	50.493.148,72	48.377.649,43
Approvisionnements et marchandises		60	639.959,81	1.005.226,00
Achats		600/8	940.080,07	981.377,95
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609	-300.120,26	23.848,05
Services et biens divers		61	17.771.047,43	16.618.287,34
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62	24.817.567,09	23.890.503,14
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.953.028,09	5.335.896,76
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	5.10	631/4	-87.110,56	16.587,50
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7	-406.036,59	-2.910.553,60
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	1.804.693,45	4.421.702,29
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-37.497.350,53	-36.104.997,94
Produits financiers		75	1.963.983,69	2.063.682,89
Produits des immobilisations financières		750		43,90
Produits des actifs circulants		751	1.094,19	271,63
Autres produits financiers	5.11	752/9	1.962.889,50	2.063.367,36
Charges financières	5.11	65	1.153.362,16	1.157.478,54
Charges des dettes		650	1.135.740,90	1.128.536,51
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	17.621,26	28.942,03
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-36.686.729,00	-35.198.793,59

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	573.051,51	853.360,95
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		207.692,69
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	573.051,51	645.668,26
Charges exceptionnelles		66	698.213,56	2.172.466,99
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	6.300,00	60,50
Provisions pour risques et charges exceptionnelles Dotations (utilisations)		662	158.609,78	1.500.000,00
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	114,75	
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	533.189,03	672.406,49
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	-36.811.891,05	-36.517.899,63
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	5.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	-36.811.891,05	-36.517.899,63
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	-36.811.891,05	-36.517.899,63

N° 0201.543.234

C 4

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-36.811.891,05	-36.517.899,63
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-36.811.891,05	-36.517.899,63
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)		
Intervention d'associés dans la perte	794	36.811.891,05	36.517.899,63
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Traitement		70.340,59	41.541,32
Divers		237.837,68	359.404,67
Conteneurs/Enlèvements spéciaux		149.277,28	73.053,12
Vente mitrilles		292.467,44	311.469,80
Intervention administration générale		276.837,46	370.914,90
Evacuations pour compte de tiers		1.167.405,24	335.445,54
Ventes diverses : verres, cartons, métaux, plastiques		3.430.693,34	3.422.938,13
Energie		556.524,61	628.685,18
Valorisation parcs à conteneurs		1.307.160,97	1.449.749,12
Vente de sacs		1.529.838,06	1.547.203,71
Prestations encombrants Ressourcerie		190.165,85	
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	1.301.074,41	1.399.114,45
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	488	499
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	495,4	496,0
Nombre effectif d'heures prestées	9088	718.018	732.480
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	18.937.241,32	18.037.927,80
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4.672.151,54	4.401.083,12
Primes patronales pour assurances extralégales	622	350.169,20	313.137,67
Autres frais de personnel	623	858.005,03	1.138.354,55
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110		11.274,36
reprises	9111	94.580,48	
Sur créances commerciales			
actées	9112	7.645,19	5.366,81
reprises	9113	175,27	53,67

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	490,4	454,2	36,2
Temps partiel	1002	8,3	4,4	3,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	495,4	456,7	38,7
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	711.314	659.668	51.646
Temps partiel	1012	6.704	3.078	3.626
Total	1013	718.018	662.746	55.272
Frais de personnel				
Temps plein	1021	24.539.968,42	22.357.068,29	2.182.900,13
Temps partiel	1022	277.598,67	152.631,02	124.967,65
Total	1023	24.817.567,09	22.509.699,31	2.307.867,78
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	469.097,90	430.141,39	38.956,51

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	496,0	461,0	35,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	732.480	680.007	52.473
Frais de personnel	1023	23.890.503,14	21.667.256,86	2.223.246,28
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	491.852,60	454.465,26	37.387,34

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	480	8	484,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	477	8	481,4
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	2		2,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	442	6	445,2
de niveau primaire	1200	394	6	397,2
de niveau secondaire	1201	25		25,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	13		13,0
de niveau universitaire	1203	10		10,0
Femmes	121	38	2	39,2
de niveau primaire	1210	1	1	1,6
de niveau secondaire	1211	15		15,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	16	1	16,6
de niveau universitaire	1213	6		6,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3		3,0
Employés	134	68	1	68,4
Ouvriers	132	408	7	412,0
Autres	133	1		1,0

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	3,9	3,0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	7.850	5.993
Frais pour l'entreprise	152	256.605,67	104.831,48

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTREES**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...	205	26		26,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	23		23,0
Contrat à durée déterminée	211	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213	2		2,0

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	36	1	36,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	32	1	32,8
Contrat à durée déterminée	311	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313	1		1,0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	11		11,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	5		5,0
Autre motif	343	20	1	20,8
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	309	5831	17
Nombre d'heures de formation suivies	5822	921	5832	84
Coût net pour l'entreprise	5823	139.525,52	5833	9.757,22
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

REGLES D'EVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~ (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)

(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~(ont)~~ (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

N° 0201.543.234

C 7

REGLES D'EVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles	L	NR	20,00 - 33,33	20,00 - 33,33
3. Bâtiments* Bâtiments indust., admin. ou com	L	NR	3,00 - 10,00	3,00 - 10,00
4. Installations, machines et outillage* Instal., machines, outillage	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
5. Matériel roulant* Matériel roulant	L	NR	12,50 - 20,00	12,50 - 20,00
6. Matériel de bureau et mobilier* Matériel de bureau et mobilier	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00
7. Autres immobilisations corporelles Autres immobilisations	L	NR	10,00 - 20,00	10,00 - 20,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~ont~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (*à mentionner*) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:
 - Fifo
2. En cours de fabrication - produits finis:
3. Marchandises:
 - Fifo
4. Immeubles destinés à la vente:
 - Valeur d'expertise non actualisée des plus-values éventuelles de réalisation

Fabrications

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

REGLES D'EVALUATION**Commandes en cours d'exécution:**

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement du travail).

4. Passif**Dettes:**

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

SCPRL « JOIRIS, ROUSSEAUX & Co »
rue de la Biche, 18
7000 MONS

SCPRL « BOULET BULTOT NAVAUX »
rue de la Thyria, 5
5651 THY LE CHATEAU

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES DE LA SCRL « ICDI »
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 89.079.438 € et dont le compte de résultats se solde par une perte avant affectation de l'exercice de 36.811.891 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.

SCPRL « JOIRIS, ROUSSEAUX & Co »
rue de la Biche, 18
7000 MONS

SCPRL « BOULET BULTOT NAVAUX »
rue de la Thyria, 5
5651 THY LE CHATEAU

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats, quant à leur répartition entre associés et proposée à l'assemblée générale, est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- En vertu des articles 108 à 121 du Code des Sociétés, 106 à 169 de l'AR du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et 11, par 1^{er} de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises, la SCRL ICDI est tenue d'établir et de déposer des comptes annuels consolidés et un rapport de gestion consolidé.

Le 20 mai 2014

Pour le Collège des Commissaires,

ScPRL « Joiris, Rousseaux & Co »
représentée par

SCRL « Boulet Bultot Navaux »
représentée par

Jean-Michel HAEGEMAN
Associé

Albert NAVAUX
Associé

LISTE DES ADJUDICATAIRES

MARCHES PUBLICS 2013			
Marché	Mode de passation	Adjudicataire	Estimation annuelle HTVA
Fourniture de gaz pour chalumeau, de propane et de gaz analytiques sur les 2 principaux sites de l'ICDI	négociée sans publicité	PRAXAIR	7 500,00 €
Marché de services financiers	appel d'offres général	BELFIUS BANQUE BELGIQUE S.	6.500.000,00 €
Assistance technique en automatisation	appel d'offres général	ECV	17 500,00 €
Fourniture équipement protection individuelle	négociée sans publicité	SMI/LISAP/VANDEPUTTE	44 770,00 €
Réhabilitation de la prise d'échantillon des analyseurs des deux lignes d'incinération	négociée sans publicité	PHP SERVICES SPRL	50 000,00 €
Remplacement des surchauffeurs SH2A et SH2B de la ligne 2 de l'UVE	appel d'offres général	THERMIC ENGINEERING	300 000,00 €
Mandat de vente d'une ligne de tri manuel d'emballages de type PMC	négociée avec publicité	AUCTELIA	50 000,00 €
Maintenance et suivi des stations d'épuration de l'UVE de Pont-de-Loup	appel d'offres général	TPF UTILITIES	18 000,00 €
Marché public de services pour le nettoyage des locaux et des vitres des sites de l'ICDI	appel d'offres général	AIRA CLEANING SERVICES	87 500,00 €
Transport par camions des conteneurs de nos parcs de recyclage vers les filières appropriées	appel d'offres général	HERMANS	150 000,00 €
Marché public de services pour l'acquisition et le recyclage de déchets de verre creux provenant de collectes sélectives	appel d'offres général	MINERALE	102 500,00 €
Marché public de services pour l'acquisition et le recyclage de déchets de plastiques : pots de repiquage, films en plastique (pe) et eps (frigo-lite) provenant des parcs de recyclage de l'ICDI et pour la livraison de sacs	appel d'offres général	VAN GANSEWINKEL (LOT 1&2) / COGETRINA (LOT3&4) / POWER PACK (LOT5)	104 595,00 €
Fournitures de produits d'entretien	négociée sans publicité	FONTAINE BEAUVOIS	16 666,66 €
Réfection du pont-basculé n°1, mise en service du pont bascule n°2, travaux auxiliaires et intervention en dépannage	négociée sans publicité	DELAERE WEIGHING SYSTEMS	25 000,00 €
Mission d'assistance à l'implémentation de la collecte sélective de déchets ménagers organiques	négociée avec publicité	LOGIC4WASTE	15 000,00 €
Marché public de services pour le traitement des déchets d'asbeste-ciment	appel d'offres général	CETB	135 000,00 €
L'entretien, le dépannage et la gestion technique des installations de chauffage central, de ventilation, de conditionnement d'air et des cabines haute tension de l'ICDI	adjudication publique	TPF UTILITIES	60 000,00 €
Travaux d'entretien des voiries: sites ICDI Couillet, Pont-de-Loup et les parcs de recyclage	adjudication publique	MICHAUX L.	195 000,00 €
Marché de conception, de réalisation et de diffusion de capsules vidéo didactiques	négociée sans publicité	KEYWALL-DREAMWALL	55 000,00 €
Location de nacelles automotrices	négociée sans publicité	GUNCO	10 000,00 €
Maintenance des 4 grilles du four 2 et fournitures des pièces de rechange sur le site de l'UVE	négociée sans publicité	SARETCO	53 000,00 €
Remplacement du variateur de vitesse du ventilateur VT2 de la ligne 2	négociée sans publicité	ECV	42 000,00 €

MARCHES PUBLICS 2013			
Marché	Mode de passation	Adjudicataire	Estimation annuelle HTVA
Fourniture et placement d'un échangeur tubulaire	négociée sans publicité	AQUALOO	24 793,39 €
Remplacement de l'extracteur mâchefer du four n°3	négociée sans publicité	WEBBER CHARLES ATELIER	100 000,00 €
Organisation d'une journée de formation à destination des préposés des parcs de recyclage (parcs à conteneurs) de l'ICDI	négociée sans publicité	CUNIC CENTRE UNIVERSITAIRE	11 000,00 €
Marché Public de services pour le stockage et le transport vers le centre de traitement de l'AIVE de la fraction fermentescible des ordures ménagères collectée sélectivement dans la zone ICDI	appel d'offres général	SITA	73 500,00 €
Fourniture de camions-bennes à immondices	appel d'offres général	KAREL DE KEGEL (LOT 1&2)	1 875 000,00 €
Fourniture de 3 camions avec montage d'un système lève-conteneurs	appel d'offres général	SCANIA	360 000,00 €
Fourniture et montage de 3 camions-bennes de type "collectoglass" pour la collecte du verre	appel d'offres général	ABT CY	420 000,00 €
Fourniture de deux camionnettes	négociée sans publicité	RENAULT VI BELGIUM	64 000,00 €
Demande de prestations de soudeurs qualifiés pour des travaux occasionnels sur chaudière, y compris l'appel en urgence sur le site de l'UVE	négociée sans publicité	THERMIC ENGINEERING	60 000,00 €
Remplacement des deux échangeurs fumées-fumées sur notre site de Pont-de-Loup	négociée avec publicité	FLUCOREX	400 000,00 €
Fourniture d'un camion porte-conteneur avec équipement de déneigement	appel d'offres général	RENAULT VI BELGIUM + WAF + AEDI	201 000,00 €
Fourniture de petits camions-bennes à immondices	appel d'offres général	ITM SUD	320 000,00 €
Réalisation du calendrier des collectes 2014	négociée sans publicité	4 SALES GRAPHIC COMMUNICATION	60 000,00 €
Assistance en mécanique de précision y compris l'intervention en urgence sur le site de Pont-de-Loup	appel d'offres ouvert	CMI MAINTENANCE HAINAUT	65 000,00 €
Assistance en montage et soudage y compris l'intervention en urgence sur le site de Pont-de-Loup	appel d'offres ouvert	CARO MAINTENANCE	52 500,00 €
Ventes de métaux	négociée sans publicité	COMETSAMBRE	30 000,00 €
Fourniture d'un nouveau grappin pour les ponts de la fosse de l'UVE	négociée sans publicité	EUROBEN	70 000,00 €
Mandat de vente d'équipements professionnels déclassés	négociée sans publicité	AUCTELIA	33 333,33 €
Ligne 1 : Construction d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique en remplacement de l'ancienne ligne 3 et aménagement auxiliaire	négociée directe avec publicité	FABRICOM-VINCI-ENVIRONNEMENT-GALERE	63 310 952,18 €





Annexes

Annexe 1

Tonnages 2013 gérés par l'ICDI

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE D'ORDURES MÉNAGERES :	93.256	
OM	85.120	Valorisation énergétique
OM	8.137	Valorisation énergétique externe
APPORTS DIRECTS À L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	10.689	
DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS EN MÉLANGE	8.744	Valorisation énergétique
RÉSIDUS CENTRE DE TRI	1.945	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTRÉES À L'UVE DU PORT DE LA PRAYE	103.945	
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS À L'UVE	95.808	
SOUS-TOTAL SORTIES VERS VALORISATION EXTERNE	8.137	
COLLECTES SÉLECTIVES ET SPÉCIFIQUES :	31.258	
PAPIERS/CARTONS	15.031	Recyclage
VERRES	7.929	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	5.511	Recyclage
FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères)	1.019	Biométhanisation
ENCOMBRANTS	1.763	Recyclage/Valorisation
DÉCHETS DE MARCHÉS	4	Valorisation énergétique
TONNAGES PROVENANT DES PARCS DE RECYCLAGE ET CENTRES DE TRANSIT :	90.094	
INERTES	38.817	Recyclage
ENCOMBRANTS	12.316	Recyclage/Valorisation
BOIS	9.919	Valorisation
DÉCHETS VERTS	15.570	Compostage
PAPIERS/CARTONS	4.339	Recyclage
METAUX	1.834	Recyclage
VERRES	1.661	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	604	Recyclage
DIVERS *	834	Recyclage
DEEE	1.441	Recyclage
TEXTILES	521	Réutilisation
ASBESTE-CIMENT	1.012	CET
AUTRES DÉCHETS **	636	Traitements spécifiques
VERRE PLAT	340	Recyclage
POTS DE REPIQUAGE	36	Recyclage
FILMS EN PLASTIQUE	163	Recyclage
EPS	49	Recyclage
GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX :	15.632	
VERS EXTÉRIEURS	14.598	
VERS TRANSIT DE COUILLET	1.034	
TOTAL	240.928	Tonnes

Liège : 1,260 tonne - **Fonds de bougies :** 0,395 tonne

Divers :** Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets :** pneus, bâches agricoles, incinérables.

Annexe 2

Ordures ménagères collectées en 2013

Commune	Population	COLLECTE OM PAR L'ICDI :						Apports directs à l'unité de traitement du Port de la Praye (hors collecte OM ICDI) (en tonnes)
		Tonnage résiduel sacs et poub. des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs des bâtiments publics divers (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. (ménages et bâtiments publics) et conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels, déchets de marchés et poubelles hors ménages (kg/an/hab.)	
Aiseau-Presses	10.751	192	0	192	5	197	18	
Anderlues	11.941	190	1	190	0	190	17	
Chapelle-l-Ht	14.650	199	0	199	5	205	8	
Charleroi	203.753	201	3	203	9	213	31	
Châtelet	36.319	205	1	205	2	207	18	
Courcelles	30.708	159	0,1	159	5	164	23	
Farciennes	11.235	203	0,3	203	6	209	26	
Fleurus	22.666	179	0,5	179	11	190	18	10.689 tonnes
Fontaine-l'Évêque	17.395	199	0	199	20	219	17	
Gerpennes	12.365	69	0	69	1	70	31	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.580	168	1	169	6	175	17	
Les Bons Villers	9.165	83	0	83	6	89	14	
Montigny-le-Tilleul	10.133	176	0	176	3	180	20	
Pont-à-Celles	16.893	196	0	196	2	197	7	
Moyenne (kg/an/hab.)	421.554	188	1	189	8	197	24	
Tonnage global (en Tonnes)		79.213	611	79.824	3.167	82.991	10.265	10.689

Annexe 3

Évolution du tonnage résiduel (sacs et poubelles) des ménages
(en kg par an par habitant)

Commune	2009	2010	2011	2012	2013
Aiseau-Presles	188	180	179	188	192
Anderlues	183	175	182	188	190
Chapelle-lez-Herlaimont	200	194	204	202	199
Charleroi	193	188	195	197	201
Châtelet	196	191	196	198	205
Courcelles	191	184	188	184	159
Farciennes	202	203	209	201	203
Fleurus	166	169	173	176	179
Fontaine-l'Évêque	198	188	191	191	199
Gerpennes	162	152	157	55	69
Ham-sur-Heure/Nalines	151	151	166	170	168
Les Bons Villers	161	161	98	79	83
Montigny-le-Tilleul	157	164	168	164	176
Pont-à-Celles	185	188	193	193	196
Moyenne	188	184	188	186	188

Annexe 4

Collecte sélective du verre en porte-à-porte
dans la zone de l'ICDI de 2009 à 2013

Commune	2009		2010		2011		2012		2013	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	187	17	193	18	206	19	200	19	204	19
Anderlues	133	11	142	12	152	13	158	13	168	14
Chapelle-lez-Herlaimont	188	13	189	13	223	15	218	15	212	14
Charleroi	3.882	19	3.840	19	4.077	20	3.815	19	3.779	19
Châtelet	556	15	594	16	590	16	581	16	574	16
Courcelles	578	19	571	19	640	21	611	20	633	21
Farciennes	164	15	154	14	173	16	159	14	161	14
Fleurus	422	19	419	19	433	19	441	20	447	20
Fontaine-l'Évêque	243	14	263	15	289	17	298	17	297	17
Gerpennes	240	20	254	21	258	21	281	23	296	24
Ham-sur-Heure/Nalinnes	325	24	319	24	356	27	348	26	344	25
Les Bons Villers	138	15	136	15	191	21	188	21	186	20
Montigny-le-Tilleul	259	25	253	25	274	27	266	26	273	27
Pont-à-Celles	329	20	343	21	351	21	339	20	355	21
Total	7.642	18	7.667	18	8.213	20	7.902	19	7.929	19

Annexe 5

Données relatives à la collecte du verre en 2013

Commune	Population 2013	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.751	204	19	42	4	246	23
Anderlues	11.941	168	14	47	4	215	18
Chapelle-lez-Herlaimont	14.650	212	14	58	4	270	18
Charleroi	203.753	3.779	19	803	4	4.582	22
Châtelet	36.319	574	16	143	4	717	20
Courcelles	30.708	633	21	121	4	754	25
Farciennes	11.235	161	14	44	4	205	18
Fleurus	22.666	447	20	89	4	536	24
Fontaine-l'Évêque	17.395	297	17	69	4	365	21
Gerpennes	12.365	296	24	49	4	345	28
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.580	344	25	54	4	398	29
Les Bons Villers	9.165	186	20	36	4	222	24
Montigny-le-Tilleul	10.133	273	27	40	4	313	31
Pont-à-Celles	16.893	355	21	67	4	421	25
Global	421.554	7.929	19	1.661	4	9.590	23

Annexe 6

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte
dans la zone de l'ICDI de 2009 à 2013

Commune	2009		2010		2011		2012		2013	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	347	32	362	34	373	35	374	35	369	34
Anderlues	301	26	320	27	356	30	335	28	354	30
Chapelle-lez-Herlaimont	355	25	368	26	408	28	398	27	393	27
Charleroi	8.332	41	8.168	40	8.679	43	7.953	39	7.737	38
Châtelet	989	28	1.078	30	1.090	30	1.028	28	1.000	28
Courcelles	1.120	37	1.074	36	1.227	40	1.095	36	1.139	37
Farciennes	293	27	300	27	319	29	297	27	291	26
Fleurus	749	33	764	34	820	37	808	36	796	35
Fontaine-l'Evêque	435	26	500	29	546	32	525	30	511	29
Gerpennes	442	37	443	37	482	39	484	39	490	40
Ham-sur-Heure/Nalinnes	557	41	544	40	613	46	551	41	536	39
Les Bons Villers	273	30	262	29	345	38	330	36	325	35
Montigny-le-Tilleul	473	47	476	47	513	51	471	47	459	45
Pont-à-Celles	625	38	636	38	633	38	586	35	632	37
Total	15.290	37	15.294	37	16.405	39	15.234	36	15.031	36

Annexe 7

Données relatives à la collecte du papier/carton
sur la zone de l'ICDI en 2013

Commune	Population 2013	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.751	369	34	111	10	479	45
Anderlues	11.941	354	30	123	10	477	40
Chapelle-lez-Herlaimont	14.650	393	27	151	10	544	37
Charleroi	203.753	7.737	38	2.097	10	9.834	48
Châtelet	36.319	1.000	28	374	10	1.374	38
Courcelles	30.708	1.139	37	316	10	1.455	47
Farciennes	11.235	291	26	116	10	406	36
Fleurus	22.666	796	35	233	10	1.030	45
Fontaine-l'Evêque	17.395	511	29	179	10	690	40
Gerpennes	12.365	490	40	127	10	617	50
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.580	536	39	140	10	675	50
Les Bons Villers	9.165	325	35	94	10	419	46
Montigny-le-Tilleul	10.133	459	45	104	10	563	56
Pont-à-Celles	16.893	632	37	174	10	806	48
Global	421.554	15.031	36	4.339	10	19.370	46

Annexe 8

Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte
sur la zone de l'ICDI de 2009 à 2013

Commune	2009		2010		2011		2012		2013	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	116	11	123	11	131	12	138	13	143	13
Anderlues	93	8	102	9	110	9	116	10	129	11
Chapelle-lez-Herlaimont	148	10	152	11	169	12	167	11	176	12
Charleroi	2.104	10	2.413	12	2.695	13	2.640	13	2.747	13
Châtelet	350	10	386	11	456	13	455	13	477	13
Courcelles	336	11	348	12	375	12	383	13	431	14
Farciennes	112	10	117	11	136	12	127	11	134	12
Fleurus	242	11	261	12	291	13	296	13	305	13
Fontaine-l'Évêque	149	9	165	10	178	10	183	11	197	11
Gerpennes	115	10	118	10	141	11	155	13	157	13
Ham-sur-Heure/Nalinnes	134	10	140	10	151	11	154	11	155	11
Les Bons Villers	83	9	88	10	109	12	109	12	113	12
Montigny-le-Tilleul	118	12	122	12	145	14	130	13	145	14
Pont-à-Celles	164	10	174	10	201	12	191	11	201	12
Global	4.264	10	4.707	11	5.287	13	5.245	12	5.511	13

Annexe 9

Données relatives à la collecte du PMC
sur la zone de l'ICDI en 2013

Commune	Population 2013	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.751	143	13	15	1	158	15
Anderlues	11.941	129	11	17	1	147	12
Chapelle-lez-Herlaimont	14.650	176	12	21	1	197	13
Charleroi	203.753	2.747	13	292	1	3.039	15
Châtelet	36.319	477	13	52	1	529	15
Courcelles	30.708	431	14	44	1	475	15
Farciennes	11.235	134	12	16	1	150	13
Fleurus	22.666	305	13	32	1	338	15
Fontaine-l'Évêque	17.395	197	11	25	1	221	13
Gerpennes	12.365	157	13	18	1	174	14
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.580	155	11	19	1	174	13
Les Bons Villers	9.165	113	12	13	1	126	14
Montigny-le-Tilleul	10.133	145	14	15	1	160	16
Pont-à-Celles	16.893	201	12	24	1	226	13
Global	421.554	5.511	13	604	1	6.115	15

Annexe 10

Valorisation et sous-produits de l'unité de valorisation énergétique

Flux	Quantité	Destination
MACHEFERS ISSUS DE L'UVE :	22.822	
Mâchefers valorisés en structure routière	21.281	Recyclage
Métaux ferreux (6,5 %)	1.483	Recyclage
Métaux non-ferreux (0,25 %)	57	Recyclage
FERRAILLES ISSUES DE L'UVE :	1.972	
Ferrailles issues de l'UVE	1.972	Recyclage
RÉSIDUS DE L'ÉPURATION DES FUMÉES :	2.063	
Cendres volantes des électrofiltres	1.691	traitement puis CET 1
Boues d'épuration	279	traitement puis CET 1
Gâteaux des filtres à manches	93	traitement puis CET 1
DÉCHETS DANGEREUX DE MAINTENANCE :	41	
TOTAL	26.897	tonnes
PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	22.659	MWh

Annexe 11

Données globales sur l'ensemble des parcs de recyclage et centres de transit (quantités en T)

	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Encombrants	Bois	Déchets verts	Papier/Carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers **	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets***	Asbeste-climent	Verre plat	Pots de repiquage	Films en plastique	EPS	Liège	Bougles
1994	111.107	11.265	6.130	2.003		1.847	618	386			192	58	30	0									
1995	235.070	26.741	15.338	4.976		3.078	1.533	870			591	196	137	0									
1996	435.130	41.058	21.561	9.029		5.358	2.320	1.253			1.103	232	187	15									
1997	725.841	68.222	31.665	17.372		10.761	3.870	1.967			1.813	391	321	62									
1998	719.266	69.803	30.430	19.326		10.816	4.202	2.047			2.066	460	371	75	9								
1999	708.172	73.611	32.286	17.563		12.071	5.439	2.681			2.381	653	425	102	10								
2000	716.685	78.976	33.902	17.648		14.378	5.684	3.169			2.749	626	560	120	6	135						0,285	
2001	750.148	70.620	30.144	15.113		11.875	5.650	3.359			2.838	669	635	127	146	62						1,380	
2002	857.667	82.943	34.917	17.557		15.248	5.929	3.682	663		2.936	778	652	140	179	75	187					2,085	
2003	1.045.839	86.854	38.683	18.614		13.827	5.832	3.582	954		2.965	862	731	140	142	77	446					2,505	
2004	1.131.986	92.150	39.965	18.557	1.521	16.093	6.253	3.129	1.254		2.936	947	737	138	24	134	460					2,310	
2005	1.109.799	96.636	42.298	19.964	1.764	17.234	6.165	2.413	1.359	1.121	2.837	0	690	0	0	239	552					2,400	
2006	993.654	97.025	42.590	20.596	1.780	17.127	6.075	2.272	1.263	1.126	2.576	0	708	0	0	225	687					2,700	
2007	889.896	83.836	34.933	15.418	2.789	17.247	5.332	1.754	1.387	1.006	2.274	0	710	0	13	266	709					(regroupement sur Charleroi) des déchets récoltés dans tous les parcs)	2,565
2008	864.724	85.535	35.841	10.848	7.914	17.540	4.985	1.519	1.460	926	2.015	0	743	0	317	549	855	3	10	12		2,850	
2009	1.011.445	91.758	39.501	12.045	8.415	17.332	4.944	1.857	1.533	888	2.058	0	859	0	353	682	877	209	30	95	81	3,000	
2010	988.081	88.243	38.097	11.095	9.000	15.643	4.862	1.845	1.554	812	1.897	0	843	0	426	578	1.064	259	35	125	109	2,900	
2011	786.428	96.178	42.089	12.090	10.324	16.551	4.986	1.971	1.687	735	1.857	0	906	0	543	591	1.256	299	38	157	99	2,074	0,108
2012	742.980	95.594	41.507	12.562	10.441	16.505	4.649	1.995	1.534	665	1.744	0	891	0	553	619	1.367	331	33	146	54	0,860	0,480
2013	690.987	90.094	38.817	12.316	9.919	15.570	4.339	1.834	1.441	604	1.661	0	834	0	521	636	1.012	340	36	163	49	1,260	0,395
Total l'ouverture	15.315.105	1.527.142	670.695	284.692	65.867	266.100	93.687	43.585	16.089	7.882	41.489	5.871	11.970	920	3.242	4.871	9.473	1.438	173	695	404	29	0,983

1994* : année d'ouverture.

Divers** : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets ** : pneus, bâches agricoles, incinérables.

Remarques :

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de l'ICDI.

La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 215 tonnes

Les déchets de liège (bouchons, sous-plats,...) sont collectés sur l'ensemble des parcs de recyclage de l'ICDI et regroupés au parc de recyclage de Charleroi avant évacuation par l'asbl "De Viaspit" pour recyclage.

Annexe 12

Quantités par an et par habitant sur l'ensemble des parcs à conteneurs et centres de transit
(depuis 1996, année de mutualisation des parcs)

Kg/an/hab.	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Emcombrants	Bois	Déchets verts	Papier/ Carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers *	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets**	Asbestociment	Verre plat	Pots de repiquage	Films en plastique	EPS	Liège	Bougies	
1996	103	97	51	21		13	5	3			3	0,5	0,4	0,04										
1997	171	161	75	41		25	9	5			4	0,9	0,8	0,1										
1998	173	168	73	46		26	10	5			5	1,1	0,9	0,2	0,02									
1999	171	178	78	42		29	13	6			6	1,6	1,0	0,2	0,02									
2000	173	191	82	43		35	14	8			7	1,5	1,4	0,3	0,02	0,3						0,001		
2001	182	171	73	37		29	14	8			7	1,6	1,5	0,3	0,35	0,2						0,003		
2002	208	201	85	43		37	14	9	1,6		7	1,9	1,6	0,3	0,43	0,2	0,5					0,005		
2003	254	211	94	45		34	14	9	2,3		7	2,1	1,8	0,3	0,34	0,2	1,1					0,006		
2004	274	223	97	45	3,7	39	15	8	3,0		7	2,3	1,8	0,3	0,06	0,3	1,1					0,006		
2005	268	234	102	48	4,3	42	15	6	3,3	2,7	7	0	1,7	0	0	0,6	1,3					0,006		
2006	240	235	103	50	4,3	41	15	5	3,1	2,7	6	0	1,7	0	0	0,5	1,7					0,007		
2007	215	202	84	37	7	42	13	4	3,3	2,4	5	0	1,7	0	0,03	0,6	1,7					0,006		
2008	208	206	86	26	19	42	12	4	3,5	2,2	5	0	1,8	0	0,76	1,3	2,1		0,01	0,02	0,03	0,007		
2009	243	221	95	29	20	42	12	4	3,7	2,1	5	0	2,1	0	0,85	1,6	2,1	0,5	0,07	0,23	0,20	0,007		
2010	237	211	91	27	22	37	12	4	3,7	1,9	5	0	2,0	0	1,02	1,4	2,5	0,6	0,08	0,30	0,26	0,007		
2011	188	230	101	29	25	40	12	5	4,0	1,8	4	0	2,2	0	1,30	1,4	3,0	0,7	0,09	0,37	0,24	0,005	0,0003	
2012	177	227	99	30	25	39	11	5	3,6	1,6	4	0	2,1	0	1,32	1,5	3,2	0,8	0,08	0,35	0,13	0,002	0,0011	
2013	164	214	92	29	24	37	10	4	3,4	1,4	4	0	2,0	0	1,24	1,5	2,4	0,8	0,08	0,39	0,12	0,003	0,0009	

Remarque:

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de l'ICDI.
La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 1,04 kg par an et par habitant.

Divers*: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets*: pneus, bâches agricoles, incinérables.

Population considérée pour 1996: 424.439 habitants
Population considérée pour 1997: 423.595 habitants
Population considérée pour 1998: 416.610 habitants
Population considérée pour 1999: 413.671 habitants
Population considérée pour 2000: 413.512 habitants
Population considérée pour 2001: 412.640 habitants
Population considérée pour 2002: 412.720 habitants
Population considérée pour 2003: 412.550 habitants
Population considérée pour 2004: 412.483 habitants

Population considérée pour 2005: 413.346 habitants
Population considérée pour 2006: 413.691 habitants
Population considérée pour 2007: 414.625 habitants
Population considérée pour 2008: 415.000 habitants
Population considérée pour 2009: 416.013 habitants
Population considérée pour 2010: 417.337 habitants
Population considérée pour 2011: 418.417 habitants
Population considérée pour 2012: 420.563 habitants
Population considérée pour 2013: 421.554 habitants



Rapport d'activités
exercice 2013
Pour tout renseignement :
0800 94 234
www.icdi.be

Le rapport est aussi téléchargeable
sur le site **www.icdi.be**

Imprimé sur papier Cocoon Silk, 100% recyclé,
certifié FSC Recycled et Ecolabel Européen.